

Janvier 2024

# PROJET DE DÉCONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DIVERS

**Commune de Ferrière-en-Parthenay (79)**

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées »



Energies renouvelables



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture  
Environnement



Zone d'étude de la Ferrière-en-Parthenay (79), © NCA Environnement 2022

<b>FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT</b>		
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) 107, Boulevard du Grand Cerf - CS 70432 86 011 - POITIERS CEDEX	
<b>Rédacteur</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>		
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Désignation</b>
1	Janvier 2024	Demande de dérogation « espèces protégées »

## I. AUTEURS DU PRE-DIAGNOSTIC

Les auteurs du diagnostic relatif au présent dossier dans le cadre du **projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers sur la commune de la Ferrière-en-Parthenay** ainsi que leur niveau d'intervention, sont détaillés ci-dessous.

Étude	Volet « Milieu naturel »	Expertise avifaune	Expertise Chiroptères	Expertise herpétofaune	Expertise entomofaune	Expertise botanique
Auteur(s)	 <p>NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU Représenté par : Aymeric MINOT</p>					
		HECKLY Xavier	MARTIN Manon HECKLY Xavier	HECKLY Xavier	HECKLY Xavier	CORNET Valentin

**NCA Environnement**, bureau d'études indépendant de tout groupe ou organisme, intervient depuis 1988 dans les domaines de l'environnement, les milieux naturels, les énergies renouvelables, l'agriculture, l'eau, et l'assainissement. Une équipe pluridisciplinaire d'environ 60 collaborateurs, dont les compétences sont multiples, répond aux attentes des entreprises, des collectivités territoriales et du monde agricole en matière d'études techniques et environnementales.



NCA s'est engagé à partir de 2011 dans une **démarche de développement durable**, avec une évaluation AFAQ 26000 (Responsabilité Sociétale des Entreprises). L'entreprise a obtenu en 2017 le niveau « Exemplaire », qui correspond au plus haut niveau de performance attendu en RSE.

## SOMMAIRE

<b>I. AUTEURS DU PRE-DIAGNOSTIC .....</b>	<b>1</b>
<b>II. CONTEXTUALISATION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
II. 1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET .....	5
II. 2. PRESENTATION DU PROJET .....	5
II. 2. a. Localisation du projet .....	5
II. 2. b. Situation cadastrale .....	5
II. 2. c. Environnement proche .....	6
II. 2. d. Historique .....	8
II. 2. e. Description du site .....	9
II. 2. f. Description du site actuel .....	10
II. 2. g. Le projet d'aménagement global de la commune .....	11
II. 2. h. L'intervention de l'EPFNA .....	11
<b>III. JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES SATISFAISANTES .....</b>	<b>12</b>
<b>V. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES .....</b>	<b>13</b>
V. 1. ZONE DE PROJET .....	13
V. 2. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE .....	13
V. 3. AIRE D'ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE .....	13
<b>VI. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>15</b>
VI. 1. RECUEIL DES DONNÉES .....	15
VI. 1. a. Prospections naturalistes .....	15
VI. 1. b. Faune .....	15
VI. 1. c. Flore .....	15
VI. 2. DÉFINITION DES ENJEUX .....	16
VI. 2. a. Flore et habitats .....	16
VI. 2. b. Enjeux de l'avifaune .....	18
VI. 2. c. Enjeux des chiroptères .....	18
VI. 2. d. Amphibiens et reptiles .....	19
VI. 2. e. Mammifères terrestres .....	20
VI. 2. f. Entomofaune .....	21
<b>VII. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE .....</b>	<b>24</b>
VII. 1. FLORE & HABITATS NATURELS .....	24
VII. 1. a. Habitats naturels .....	24
VII. 1. b. Flore .....	27
VII. 2. FAUNE .....	35
VII. 2. a. Avifaune .....	35
VII. 2. b. Chiroptères .....	42
VII. 2. c. Amphibiens et reptiles .....	47
VII. 2. d. Mammifères terrestres .....	50
VII. 2. e. Entomofaune .....	53
VII. 3. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAR HABITATS ET CARTOGRAPHIE .....	65
<b>VIII. BILAN CONCERNANT LA DÉCONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....</b>	<b>67</b>
<b>IX. ESPÈCES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION .....</b>	<b>68</b>
IX. 1. SÉLECTION DES ESPÈCES .....	68
IX. 2. ESPÈCES .....	69
<b>X. FORMULAIRE CERFA .....</b>	<b>71</b>

X. 1. GÉNÉRALITÉS .....	71
X. 2. DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES (FORMULAIRE 13 614*01) .....	71
X. 3. DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA CAPTURE, L'ENLEVEMENT, LA DESTRUCTION, LA PERTURBATION INTENTIONNELLE DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES (FORMULAIRE 13 616*01) .....	73
<b>XI. PROPOSITION DE MESURES .....</b>	<b>75</b>
XI. 1. MESURE D'ÉVITEMENT .....	75
XI. 2. MESURE DE RÉDUCTION .....	75
XI. 2. a. Concernant la déconstruction des bâtiments B, C, D, E, F et la modification du bâtiment A – EPFNA .....	75
XI. 3. MESURE DE COMPENSATION .....	76
XI. 3. a. Concernant la déconstruction des bâtiments .....	76
XI. 4. MESURE DE SUIVI .....	81
XI. 4. a. Mesure S1 : Suivi environnemental de chantier .....	81
XI. 4. b. Mesure S2 : Contrôle de l'utilisation des mesures compensatoires .....	81
<b>XII. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES ESPÈCES CONCERNÉES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE .....</b>	<b>82</b>
<b>XIII. CONCLUSION .....</b>	<b>86</b>
<b>XIV. ANNEXES .....</b>	<b>87</b>

## TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet .....	5
Tableau 2 : Références des bâtiments concernés par le projet de démolition (source : EPFNA).....	10
Tableau 3 : Définition des aires d'étude du milieu naturel .....	13
Tableau 4 : Données consultées et structures / organismes associés .....	15
Tableau 5 : Date de l'inventaires et synthèse des conditions météorologiques associées .....	15
Tableau 6 : Classe de patrimonialité - Espèces nicheuses.....	18
Tableau 7 : Enjeu « Habitat d'espèces » - Espèces nicheuses.....	18
Tableau 8 : Classe de patrimonialité des chiroptères avec PRA.....	19
Tableau 9 : Classes de patrimonialité - Amphibiens et Reptiles .....	19
Tableau 10 : Enjeu "habitat d'espèces" - Amphibiens .....	20
Tableau 11 : Enjeu "habitat d'espèces" - Reptiles.....	20
Tableau 12 : Classes de patrimonialité - Mammifères terrestres .....	20
Tableau 13 : Enjeu "habitat d'espèces" - Mammifères terrestres .....	21
Tableau 14 : Classes de patrimonialité - Lépidoptères.....	22
Tableau 15 : Classes de patrimonialité - Odonates .....	22
Tableau 16 : Classes de patrimonialité - Orthoptères.....	22
Tableau 17 : Classes de patrimonialité - Coléoptères saproxylophages .....	22
Tableau 18 : Enjeu "habitat d'espèces" - Rhopalocères et Odonates.....	23
Tableau 19 : Enjeu "habitat d'espèces" - Orthoptères et Coléoptères saproxylophages .....	23
Tableau 20 : Typologie des habitats naturels recensés sur la zone d'étude.....	24
Tableau 21 : Haies recensées sur le site d'Avy (17).....	27
Tableau 22 : Liste et caractère invasif des plantes envahissantes recensées sur le site d'étude .....	30
Tableau 23 : Espèces d'oiseaux contactées sur le site ou bibliographiques susceptibles d'utiliser le site de projet .....	36
Tableau 24 : Synthèse des nids d'oiseaux répertoriés au sein des bâtiments de la zone de projet .....	38
Tableau 25: Croisement des enjeux en période de nidification.....	39
Tableau 26: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'avifaune nicheuse sur la zone d'étude .....	39
Tableau 27: Chiroptères relevés sur le site de projet ou connus sur le territoire .....	42
Tableau 28 : Bâtiments et potentiel d'utilisation par les chiroptères.....	43
Tableau 29 : Bilan des enregistrements .....	44
Tableau 30: Enjeux "habitat d'espèces" pour les chiroptères au sein de la zone d'étude .....	44
Tableau 31 : Amphibiens et reptiles connues au sein de l'aire d'étude bibliographique .....	47
Tableau 32 : Croisement des enjeux - Reptiles .....	48
Tableau 33: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'herpétofaune au sein de la zone d'étude .....	48
Tableau 34 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique .....	50
Tableau 35 : Enjeu "habitat d'espèces" - Mammifères terrestres .....	51
Tableau 36: Enjeux "habitat d'espèces" pour les mammifères au sein de la zone d'étude .....	51
Tableau 37 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique .....	53
Tableau 38 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique .....	57
Tableau 39 : Espèces connues au sein de l'aire d'étude bibliographique.....	59
Tableau 40 : Enjeu "habitat d'espèces" – Lépidoptères.....	63
Tableau 41 : Enjeu "habitat d'espèces" - Coléoptères saproxylophages .....	63
Tableau 42: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'entomofaune au sein de la zone d'étude .....	63
Tableau 43: Synthèse globale des enjeux par habitat.....	65
Tableau 44 : Synthèse des espèces / groupes d'espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères concernées par la destruction du bâti (habitat) .....	67
Tableau 45 : Espèces de l'avifaune nicheuse concernées par la demande de dérogation .....	69
Tableau 46 : Espèces de reptiles concernées par la demande de dérogation .....	69
Tableau 47 : Espèces de mammifères concernées par la demande de dérogation.....	70

Tableau 48 : Espèces de chiroptères concernées par la demande de dérogation .....	70
Tableau 49 : Les Périodes favorables aux travaux .....	75
Tableau 50 : Synthèse des espèces protégées d'oiseaux et de mammifères concernées par la destruction du bâti et proposition de compensation .....	77
Tableau 51 : Synthèse des mesures de compensation C1 et C2.....	80
Tableau 52 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « Enjeux ».....	82
Tableau 53 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « État des milieux » .....	83
Tableau 54 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « Impact du projet » .....	84
Tableau 55 : Tableau de synthèse de vérification de l'équivalence écologique du projet.....	85

## FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone de projet.....	5
Figure 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet .....	6
Figure 3 : Description de l'environnement proche du site.....	6
Figure 4 : Plan local d'urbanisme .....	6
Figure 5 : Localisation des sondages du diagnostic du sous-sol.....	10
Figure 6 : Références des bâtiments – .....	10
Figure 7 : Projet éventuel d'aménagement. A noter que le projet de la commune évolue toujours ce qui justifie les différences visibles entre les plans projets.t.....	11
Figure 8 : Projet porté par l'EPFNA – Désamiantage, dépollution, déconstruction, .....	11
Figure 9 : Aires d'étude du projet.....	14
Figure 10 : Prairies de fauche mésophiles, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022.....	24
Figure 11 : Friches rudérales mésophiles, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022 .....	25
Figure 12 : Pelouses piétinées sèches, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022 .....	25
Figure 13 : Typologie des haies .....	27
Figure 14 : Haie multi-strates peu dense, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en haut à gauche) .....	27
Figure 15 : Haie arbustive, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en haut à droite) .....	27
Figure 16 : Haie relictuelle arbustive, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en bas à gauche) ..	27
Figure 17 : Cartographie des habitats simplifiés .....	32
Figure 18 : Typologie des habitats naturels .....	33
Figure 19 : Synthèse des enjeux floristiques et habitats sur la zone d'étude .....	34
Figure 20 : Dénombrement d'anciens nids d'Hirondelle rustique sur environ 1,5 m de long. La très forte proximité des nids 1,2,3,4 et 5 implique un usage fortement étalé dans le temps du site par cette espèce qui est bien moins grégaire que sa cousine l'Hirondelle des fenêtres. Ainsi, le nombre de traces d'anciens nids, ne saurait refléter l'effectif maximal de la colonie. ....	38
Figure 21 : A gauche, étable du bâtiment A utilisée anciennement par l'Hirondelle rustique. Au centre, anciens nids d'Hirondelle rustique au sein du même bâtiment. A droite, ancien nid d'hirondelle rustique qui fut réutilisé par un Troglodyte mignon.....	38
Figure 22 : Deux nids attribuables au Rougequeue noir présents dans les combles du hangar « Laigné » 2 (réf B) .....	38
Figure 23 : Avifaune patrimoniale et habitats potentiels.....	41
Figure 24 : A gauche, comble à la couverture très dégradée du bâtiment F ; à droite pièce sous comble avec fenêtre de toit du bâtiment K.....	43
Figure 25 : Combles bien sombres des anciens bureaux "Laigné" (réf C).....	43
Figure 26 : Habitats avérés et potentiels pour le gîte des chiroptères .....	46
Figure 27 : Localisation du potentiel habitat pour les reptiles.....	49
Figure 28 : Localisation du potentiel habitat pour les mammifères terrestres patrimoniaux.....	52
Figure 29 : A gauche, vieux chênes à cavités. A droite, un arbre avec présence de trous d'émergence typiques du Grand Capricorne .....	62
Figure 30 : Localisation du potentiel habitat pour l'entomofaune patrimoniale .....	64
Figure 31 : Synthèse des enjeux .....	66
Figure 32 : Secteur de création d'une petite pièce d'eau favorable à l'approvisionnement en boue par l'Hirondelle rustique.....	78
Figure 33 : Exemples de nichoirs pour le Moineau domestique. A gauche, nichoir béton bois Woodstone, à droite nichoir béton de bois de chez Nat'h.....	78
Figure 34 : Localisation des aménagements en faveur de l'Hirondelle rustique, du Moineau domestique et des chiroptères au sein du bâtiment K, dit maison « Sénéchault ». ....	79
Figure 35 : Exemples de nichoirs pour le Rougequeue noir de chez Nat'h.....	79
Figure 36 : Secteurs de localisation actuellement envisagés pour les hibernaculums .....	79

## II. CONTEXTUALISATION DU PROJET

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) doit réaliser des travaux de déconstruction d'un ensemble immobilier divers présent au centre-bourg de la commune de la Ferrière-en-Parthenay (79 390). Le site de projet est localisé à l'extrémité de l'impasse des Tilleuls et possède deux autres accès, l'un sur la D738 et l'autre sur l'avenue de Nantes (N149).

Les travaux envisagés consistent en la déconstruction de plusieurs bâtiments présents dans l'assiette foncière (anciennes maisons, hangar, grange, etc), au désamiantage ainsi qu'à la dépollution des sols. Il s'agit d'une phase transitoire préalable aux futurs travaux d'aménagement portés par la commune. Cette dernière a pour projet de créer notamment des nouveaux logements au sein d'une dent creuse présente au niveau de son centre-bourg.

L'objectif de la présente étude est de formaliser les résultats du diagnostic de terrain par la réalisation d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées afin de garantir un impact résiduel non significatif, de ces travaux de déconstruction et de dépollution, sur les populations d'espèces protégées concernées et de couvrir réglementairement parlant les travaux.

**A noter que le projet de la commune n'est pas soumis à :**

- autorisation environnementale ;
- évaluation environnementale ;
- étude au cas par cas ;
- étude d'incidence environnementale.

Par ailleurs, le présent dossier porté par l'EPFNA ne concerne que la phase de déconstruction et de dépollution du site même s'il implique des engagements pouvant influencer sur le projet définitif de la commune.

### II. 1. Présentation du porteur de projet

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été créé par décret le 30 juin 2008.

L'EPF NA a vocation à intervenir sur le territoire régional et à accompagner les collectivités de la région dans leurs politiques foncières et leurs projets d'aménagement.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018, les interventions de l'EPF sont guidées par les objectifs généraux suivants, au service de l'égalité des territoires :

- Favoriser l'accès au logement abordable, en particulier dans les zones tendues ;
- Renforcer la cohésion des territoires en favorisant la mixité sociale, le développement de l'emploi et de l'activité économique, la reconversion de friches et le développement agricole ;
- Accroître la performance environnementale des territoires et contribuer à la transition énergétique ;
- Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles : les éventuelles extensions de bourgs accompagnées d'interventions en centre bourg ancien seront privilégiées au regard des critères d'intervention en matière de minoration foncière ;
- Favoriser les restructurations de cœur de bourg ou centre-ville ;
- Accompagner les collectivités confrontées aux risques technologiques ou naturels, et tout particulièrement aux risques de submersion marine.

L'établissement intervient en matière de diagnostic foncier, de négociations foncières et d'acquisitions, d'études de préféabilité et de portage, afin d'optimiser la réalisation des projets tout en limitant le risque pour les collectivités.

Sa mission de maîtrise foncière consiste à livrer un foncier « prêt à l'emploi », ce qui l'amène à libérer les locaux en réalisant notamment toutes les évictions utiles, et dans certains cas, à procéder à des opérations de requalification comportant notamment la démolition des superstructures et infrastructures d'immeubles à usage industriel, commercial ou d'habitat parfois à l'état de friches ou en état de vétusté occupant des surfaces plus ou moins grandes.

## II. 2. Présentation du projet

### II. 2. a. Localisation du projet

Le projet de déconstruction et de dépollution est situé sur la commune de la Ferrière-en-Parthenay. La Ferrière-en-Parthenay est une commune de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine (CCPG). Elle se situe dans le département des Deux-Sèvres, à 15 km de Parthenay, 35 km de Poitiers et 50 km de Niort. Elle est traversée d'ouest en est par la RN 149 reliant Poitiers à Nantes.

Le site de l'opération est localisé en centre-bourg, immédiatement au Nord de la route nationale 149 (avenue de Nantes) et à l'Ouest de la route départementale 738 (rue de la mairie).

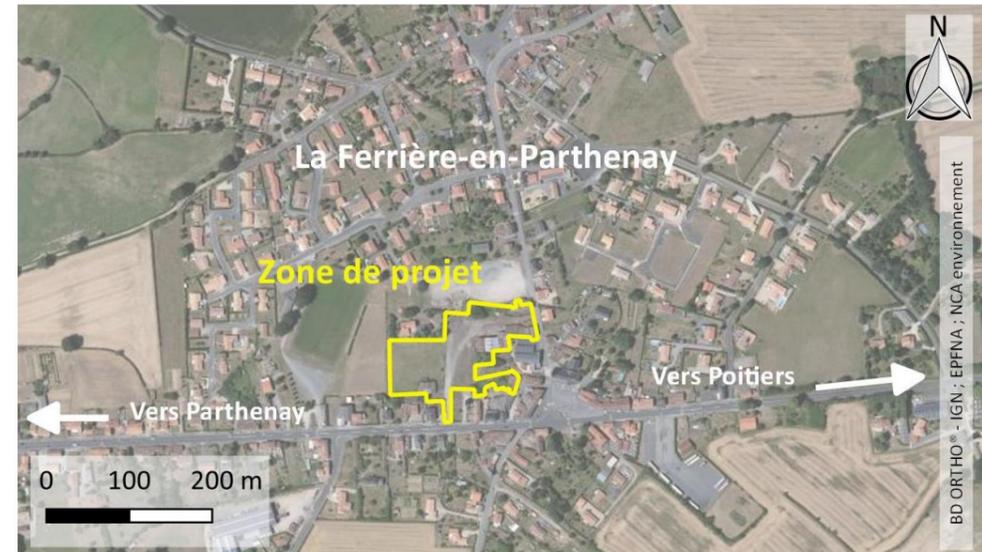


Figure 1 : Localisation de la zone de projet

### II. 2. b. Situation cadastrale

Le site d'intervention, d'une contenance totale de 13 095 m<sup>2</sup> comprend 12 parcelles :

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

Parcelle	Adresse	Surface en m <sup>2</sup>	
AE 106	La vieille place	66	13 095
AE 123	Le Bourg	347	
AE 128	Le Bourg	115	
AE 131	17, rue de la mairie	1012	
AE 188	3, la vieille place	687	
AE 202	Avenue de Nantes	22	
AE 203	La vieille place	178	

AE 231	8 ter, avenue de Nantes	5 129
AE 235	Le Bourg	3 586
AE 240	15, rue de la mairie	62
AE 241	15, rue de la mairie	140
AE 242	15, rue de la mairie	414
AE 243	15, rue de la mairie	1 337

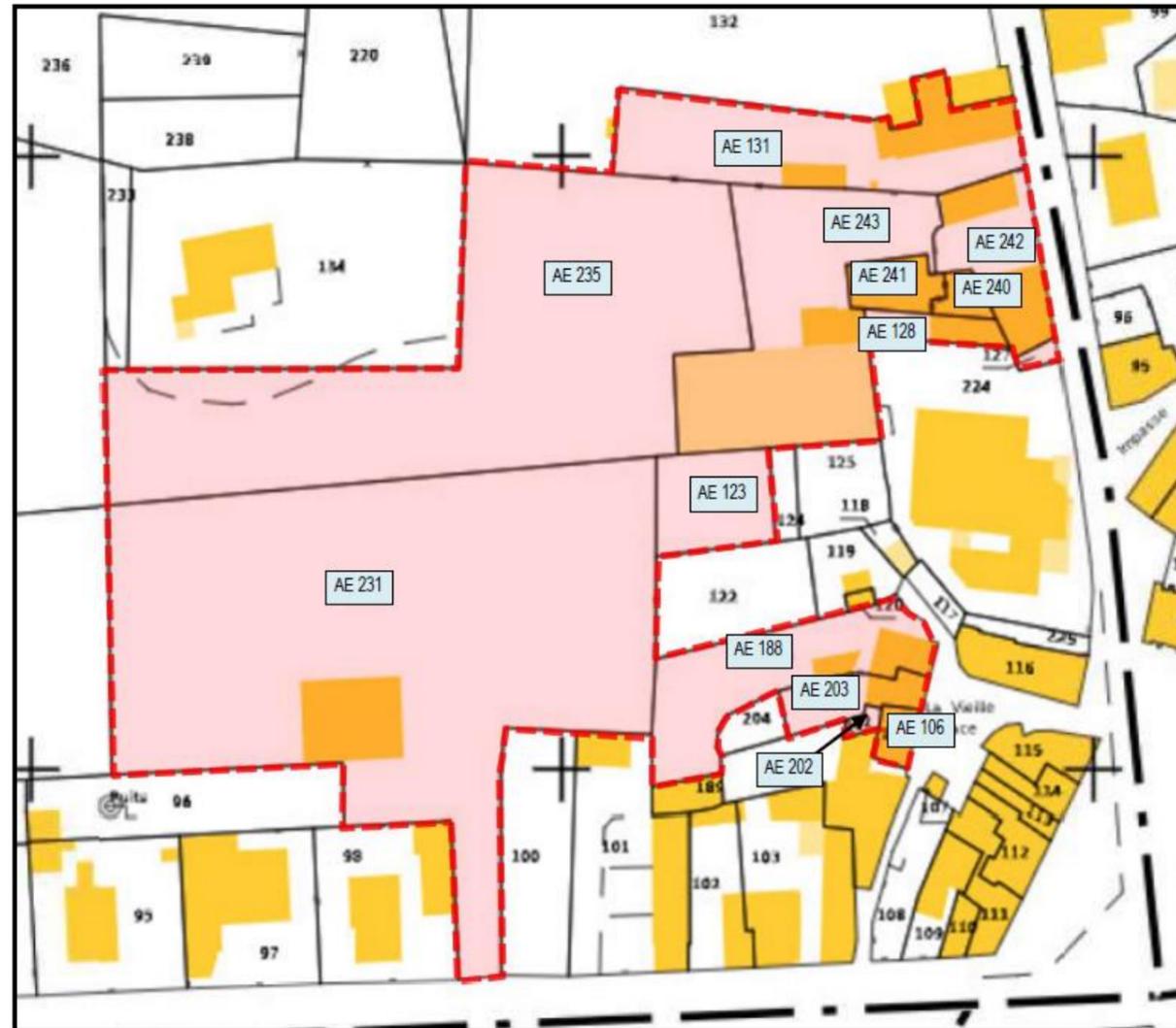


Figure 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet  
Source : EPFNA

## II. 2. c. Environnement proche

Sur la figure ci-après, le site d'intervention (1) est implanté immédiatement à l'Ouest du centre-bourg. Il est inséré dans une zone d'habitats pavillonnaires où l'on retrouve quelques commerces ou services de proximité (cave, restaurant, boulangerie, poste, coiffeur, cabinet vétérinaire...) essentiellement regroupés autour de la place de l'église (5).

Dans son environnement immédiat se situent :

- À l'Est, une salle des fêtes de la mairie (2), l'église Saint Vincent (3) et un peu plus loin, la mairie (4) ;
- Au Sud, l'avenue de Nantes / avenue de Poitiers (RN 149) ;
- À l'Ouest, le terrain de football (6) ;

- Au Nord-Est, l'école primaire publique (7).



Figure 3 : Description de l'environnement proche du site  
Source : EPFNA

### II. 2. c. i. Contexte urbain, architectural et historique

#### Plan local d'urbanisme

Le site d'intervention est situé en zone urbaine dite « Zone U ». Elle correspond à un secteur déjà urbanisé ou à un secteur où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.



Figure 4 : Plan local d'urbanisme  
Source : EPFNA

#### Monuments historiques

A priori sans objet, la commune ne semble pas disposer de monuments historiques.

#### Contexte archéologique

A priori sans objet.

#### II. 2. c. ii. Espaces naturels

Deux ZNIEFF de type 1 (petits espaces homogènes) couvrant au total 7,2% de la surface communale sont répertoriées sur la commune :

- la forêt d'Autun à environ 2 500 m au Nord-Est du site ;
- la forêt de Roux à environ 1 500 m au Sud-Ouest du site.

Les ZNIEFF de type 2 (grands espaces naturels riches) couvre moins de 1% de la surface communale.

#### II. 2. c. iii. Zones humides

La commune de la Ferrière en Parthenay est localisée dans le pays de gâtine où les landes et les marécages sont fortement représentés. Ce territoire est recouvert à 7% de zones humides, il est donc vraisemblable de pouvoir en rencontrer dans la commune, néanmoins, le rapport de pré-localisation de zones humides réalisé dans le cadre des études de faisabilité d'aménagement écarte la présence de potentielles zones humides sur l'emprise de projet « cœur de bourg » après reconnaissances floristiques et pédologiques du site (voir annexe 4).

#### II. 2. c. iv. État des risques

##### Risques naturels

Type de risques	Complément	Niveau d'exposition	Risque	Observations
Radon	-	-	Non répertorié	La campagne nationale de mesure du radon <sup>14</sup> , gaz naturellement radioactif, a permis de détecter une concentration de radon de moins de 50 à 99 Bq/m <sup>3</sup> dans l'air des habitations.
Inondation	-	-	-	La commune figure dans un atlas des zones inondables qui modélise les risques à partir des dernières inondations connues.
Mouvement de terrain	-	-	-	Sans objet particulier
Argile gonflante	Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les	3/3	Forte	-

	constructions (notamment les ouvrages aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants.			
Sismicité	Un tremblement de terre ou séisme est un ensemble de secousse et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la terre). Le zonage détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.	3/5	Modéré	D'après le Réseau National de Surveillance Sismique, il y a eu 3 séismes entre 1980 et 2015 sur la commune : Le 12/07/1992 : magnitude 2.6 Le 22/07/1992 : magnitude 2.2 Le 22/04/1998 : magnitude 2.0
Cavité	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

##### Risques technologiques

Type de risque	Observations
Minier	Absence de plan de prévention des risques miniers
Technologique	Présence à environ 2 500 m au Nord-Est du site de la SAS MAXAM ATLANTIQUE, exploitant une installation de stockage et de fabrication d'explosifs, ICPE (Seuil haut) faisant l'objet du PPRT EXPLOSIFS SEVRE ATLANTIQUE approuvé sur le territoire de la commune mais n'affectant pas le site d'intervention. Date de prescription : 20/10/2009 / Date d'approbation : 05/08/2011 Le PPR couvre les aléas suivants : Effet thermique et Effet de surpression
Pollution des sols	Le site ne figure ni dans l'inventaire des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation, ni dans l'inventaire des secteurs d'information sur les sols
Bruit	Site non concerné par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport

Risques de pollution des sols

Dans un rayon de 500 m autour du site d'intervention et essentiellement localisés aux abords de la route nationale 149, sont recensés 6 anciens sites industriels et activités de services inventoriés dans la base de données BASIAS et ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols :

Réf	Exploitant	POC	Libellé activité	Date exploitation	Observations
1	DUPONT	7900911	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1927 à ? Activité terminée	Cet établissement est soumis à autorisation par la présence d'un dépôt de liquides inflammables d'une contenance de 1500 litres en 1927. Devenue des habitations.
2	SARL BRECHOIRE ET CIE	7902582	Dépôt de liquide inflammable	1979 à ? Activité terminée	ICPE des établissements fermés Ce dépôt comportait le 8 mai 1979 1 réservoir enterré de 60m3 de FOD 1 réservoir enterré de 50m3 de FOD 1 réservoir enterré de 15m3 de Gasoil. Devenue des habitations.
3	MOTTET (SHELL)	7902978	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	? Activité terminée	La station possède 8m3 de GO, 13m3 de super, 4m3 de SP 98. Devenue des habitations.
4	SARL PIGEAU	7902948	Garages, ateliers, mécanique et soudure Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	? à 1986 Activité terminée	Cette station possédait 4 pompes. Devenue des habitations.
5	PINEAU	7902949	Garages, ateliers, mécanique et soudure Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	? à 1992 Activité terminée	La station possédait 3 pompes. Devenue des habitations.
6	SARL PETIT André	7903072	Métallurgie	? à aujourd'hui Toujours en activité	Usine métallurgique-serrurerie, chaudronnerie

Les arrêtés pris sur la commune

La commune de La Ferrière-en-Parthenay a fait l'objet de 9 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Nombre d'arrêtés	Thème	Date
3	Inondations et coulées de boue	16/05/1983, 11/01/1983 et 23/07/2018
1	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	04/12/1991
3	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	17/12/1997, 11/01/2005 et 20/02/2008
2	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999 et 01/03/2010

**II. 2. d. Historique**

L'EPFNA a réalisé une étude historique permettant de remonter à 1959.

L'étude historique a permis de déterminer les éléments suivants :

- Avant 1959 : Absence d'informations disponibles.
- En 1959 : Le site est occupé par des prés ainsi que par deux habitations individuelles (parcelle AE 130), un bâtiment industriel et un potager tout deux localisés en partie centrale du site ;
- Entre 1959 et 1969 : Pas d'évolution du site ;
- Entre 1969 et 1972 :
  - Démolition de l'habitation individuelle localisée à l'Ouest de la parcelle AE 130 ;
  - Construction d'un bâtiment industriel (toujours présent à l'heure actuelle) localisé à l'emplacement de l'habitation précédemment citée et utilisé comme atelier mécanique composé notamment d'une fosse de visite et de salles de stockage divers ;
  - Construction des bureaux de la société de transport contre le bâtiment industriel ;
  - Pose de la cuve FOD enterrée de 10 à 20 m3 ;
  - Pose de la cuve aérienne de 50m3, de son bac de rétention, du volucompteur, de l'aire de distribution bétonnée et de la cuve aérienne de 3,5 m3 à côté du nouveau bâtiment industriel ;
- Entre 1972 et 1979 :
  - Démolition du bâtiment industriel et du potager localisés au centre du site ;
  - Terrassement de la zone centrale pour en faire une aire de stationnement de poids lourds ;
  - Construction d'un bâtiment industriel en partie Sud-Est du site (toujours présent à l'heure actuelle) servant principalement d'abri pour chevaux ;
- Entre 1979 et 1982 : Pas d'évolution du site ;
- Entre 1982 et 1990 : Agrandissement de l'aire de stationnement de poids lourds au Nord du site ;
- Entre 1990 et 2001 : Pas d'évolution du site ;
- Depuis 2001 : Fin d'activité pour la société de transport ; les locaux de la société, localisés au Nord-Est, sont transformés en habitation individuelle.

Le hangar « Laigné » 1 (référéncé A), qui comporte le plus d'anciens nids d'Hirondelle rustique, a été construit entre 1972 et 1979 (voir Figure 6, page 10).

## II. 2. e. Description du site

### II. 2. e. i. Résumé des réseaux proches

La périphérie du site a fait l'objet de la demande de renseignement référencée 2022041400250TWO.

Type réseau	Exploitant	Sensible	Classe précision	Observations
Gaz combustible	-	Oui	-	Sans objet
Ligne électrique et éclairage public hors TBT	GEREDIS	Oui	C ?	Présence de réseau à l'Est du site sur rue de la mairie. Présence de réseau au Sud du site sur route nationale 149.
Installation de transport guidé	-	Oui	-	Sans objet
Communication électronique et lignes électriques / éclairage TBT	ORANGE	Non	?	Raccordement de la maison Fizailne (ouvrage G / parcelle AE 188) au Sud-Est du site, via réseau enterré depuis la « vieille place ». Raccordement de l'habitation à l'Est du site, via parcelle AE 242 et réseau aérien.
Canalisation d'eau potable	Syndicat des eaux de la	Non	C	Présence de réseau enterré au Sud, le long de la route nationale 149, et à l'Est (rue de la mairie). Présence de branchement depuis la « vieille place ».
Canalisation eau usée ou assainissement	Gatine	Non	C	Présence d'un réseau PVC Ø 200 mm circulant à l'intérieur du site du Nord au Sud via les parcelles AE 231 et AE 235. Présence d'un réseau PVC Ø 160 mm au droit de la « vieille place ».

NB : L'ouvrage de la parcelle AE134 (immédiatement à l'Ouest du site d'intervention) semble alimenté en électricité depuis la rue de la mairie (à l'Est) via un réseau domestique enterré circulant sur les parcelles AE 235, 243 et 242.

L'ancienne aire de lavage (parcelle AE 235) devait être alimentée en eau potable et potentiellement en électricité et raccordée aux réseaux d'évacuation via des réseaux domestiques dont la localisation ne peut être précisée.

Le rapport Zone humide joint en annexe 4 précise la présence d'un petit cours d'eau traversant le site (Nord-Ouest au Sud-Est) et entièrement busé sur l'entièreté de l'emprise du projet.

### II. 2. e. ii. État du sous-sol en matière de pollution

#### Situation administrative

D'après la base de données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ainsi que la Banque de données du Sous-Sol (BSS) du BRGM, le site n'a fait l'objet d'aucun classement en Préfecture au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une recherche dans les bases de données BASIAS et BASOL a permis de mettre en évidence l'existence de plusieurs sites anciennement ou encore en activité dans un rayon de 1,5 km par rapport au site susceptible d'être en interaction avec le sous-sol de ce dernier.

#### Nature des investigations

Consécutivement à une étude historique et documentaire réalisée en 2017 sur les parcelles AE 128, AE 129, AE 130, AE 231 et AE 235, des investigations de reconnaissance ont été effectuées par HPC ENVIROTEC le 27 et 28 novembre 2017 et ont consisté en :

- La réalisation de 17 sondages (S1 à S17) menés jusqu'à une profondeur maximale de 3,0 m à l'aide d'une foreuse lourde de type ECOFORE et d'un carottier portatif de type WACKER respectivement équipés de gouges à fenêtres de 60 et 50 mm de diamètre ;
- L'équipement de 3 sondages en piézaires temporaires (S2, S6 et S9) pour le prélèvement d'air du sol.

En première approche, l'évaluation de la qualité des eaux souterraines n'a pas été réalisée.

#### Nature du sous-sol

Les coupes des sondages mettent en évidence la présence de remblais limono-sablo-graveleux sur des épaisseurs atteignant 2,6 m en partie centrale Nord, 1,6 m en partie Nord-Est et 1,0 m sur le reste du site. Ces remblais sont de médiocre qualité au regard de la présence générale de briques et de résidus de brûlage. Aucune venue d'eau n'a été observée lors de la réalisation des investigations

#### État du sous-sol

Les résultats du diagnostic de l'état du sous-sol réalisé font état :

- Concernant la qualité des sols / remblais :
  - Pour les Éléments Traces Métalliques :

La présence généralisée dans les remblais du site (notamment en partie Nord et Nord-Est – sondages S1, S2, S3, S7, S11, S13 et S16) de teneurs en arsenic supérieures au bruit de fond géochimique (entre 66,80 et 124 mg/kg) à des profondeurs comprises entre 0,0 et 2,6 m ;

La présence ponctuelle de teneurs en cadmium et nickel supérieures au bruit de fond géochimique (respectivement 3,04 et 145 mg/kg) au droit des remblais du sondage S2 (partie Nord) entre 2,4 et 2,6 m de profondeur (remblais noirs présentant des résidus de brûlage et du charbon) ;

La présence de teneurs en plomb supérieures au bruit de fond géochimique (entre 93,70 et 110 mg/kg) en parties centrale Nord et Ouest au droit des sondages S1 et S16 (remblais) à des profondeurs comprises entre 0,0 et 0,6 m ;

Des teneurs pour les autres métaux (chrome, cuivre, zinc et mercure) conformes au bruit de fond géochimique.

Une teneur en arsenic supérieure au bruit de fond géochimique local a été mise en évidence dans le terrain naturel au droit du sondage S9 entre 1,6 et 2,5 m de profondeur (fosse de visite). Cette teneur reste néanmoins dans la plage d'incertitude analytique et est comprise dans la gamme de valeurs observées dans le cas de fortes anomalies naturelles

- Pour les Substances Organiques et Organo-Halogénées :

Une teneur significative en hydrocarbures C10-C40 (1 100 mg/kg) au droit du sondage S7 en partie Nord-Est du site (remblais-ancien atelier mécanique) entre 0,0 et 0,7 m de profondeur, dans une zone ne présentant pas de revêtement de surface (contact direct avec les usagers) ;

La présence de teneurs faibles voire inférieures au seuil de quantification analytique pour l'ensemble des autres substances recherchées (hydrocarbures C5-C10, HAP, BTEX, PCB, COHV et pesticides).

- Concernant la qualité de l'air du sol :

La présence de teneurs faibles voire inférieures aux limites de quantification du laboratoire pour l'ensemble des composés volatils analysés (hydrocarbures C5-C16, BTEX et COHV).

- Concernant la gestion des terres excavées :

Des dépassements des critères d'acceptation en ISDI sur bruts uniquement pour le paramètre hydrocarbures C10-C40 au droit des sondages S1, S4 et S7 situés en partie centrale Nord et Nord-Est du site à des profondeurs comprises entre 0,0 et 0,8 m.

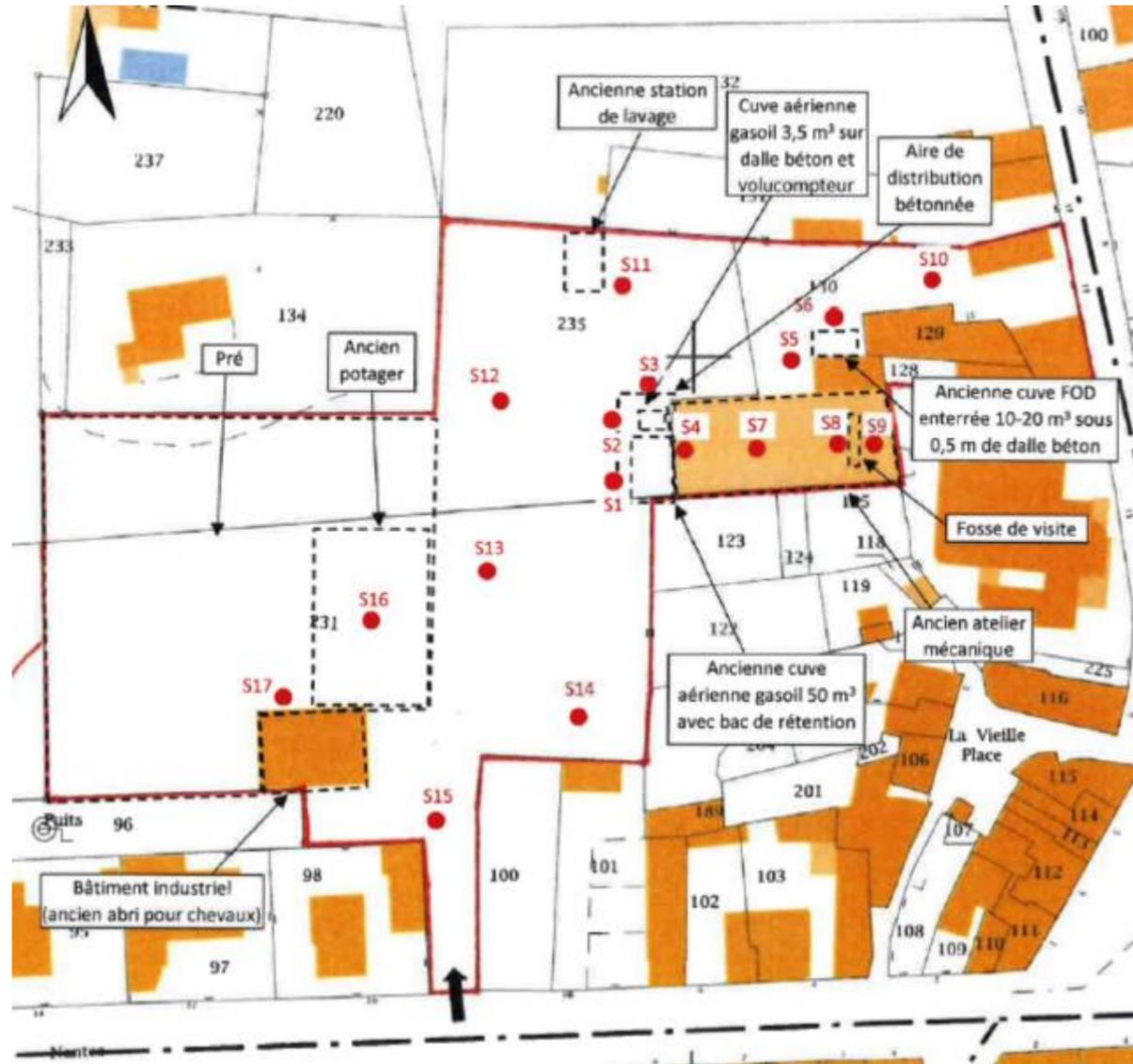


Figure 5 : Localisation des sondages du diagnostic du sous-sol  
Source : EPFNA

## II. 2. f. Description du site actuel

Comme indiqué, le site est localisé à la Ferrière-en-Parthenay, dans un contexte urbain d'ancien centre bourg. La zone d'étude est bordée à l'est par la D738 et au sud par la N149, Le site se compose de plusieurs ensembles de bâtiments qui doivent pour beaucoup être démolis à plus ou moins long terme.

Tableau 2 : Références des bâtiments concernés par le projet de démolition (source : EPFNA)

Réf	Ouvrage	Fonctionnalité / Description	Projet
A	Hangar « Laigné » 1	Hangar agricole / Stabulation stockage de foin	Désamiantage de la couverture et remplacement de celle-ci
B	Hangar « Laigné » 2	Hangar industriel / Activité de transport	Démolition
C	Anciens bureaux « Laigné »	Bureaux associés à l'entreprise de transport	Démolition
D	Appentis	Arrière-cours habitation	Démolition
E	Garage « Pigeau »	Garage individuel	Démolition
F	Ancienne forge « Pigeau »	Habitation / Stockage	Démolition
G	Maison « Fizailne »	Habitation en cours de réhabilitation	Démolition
H	Appentis « Fizailne »	Petite dépendance habitation / entièrement effondrée	Évacuation des encombrants
I	Garage « Fizailne »	Garage individuel préfabriqué	Démolition
J	Garage « Sénéchault »	Atelier / garage attenant à l'habitation	Démolition
K	Maison « Sénéchault »	Habitation abandonnée	Ouvrage conservé

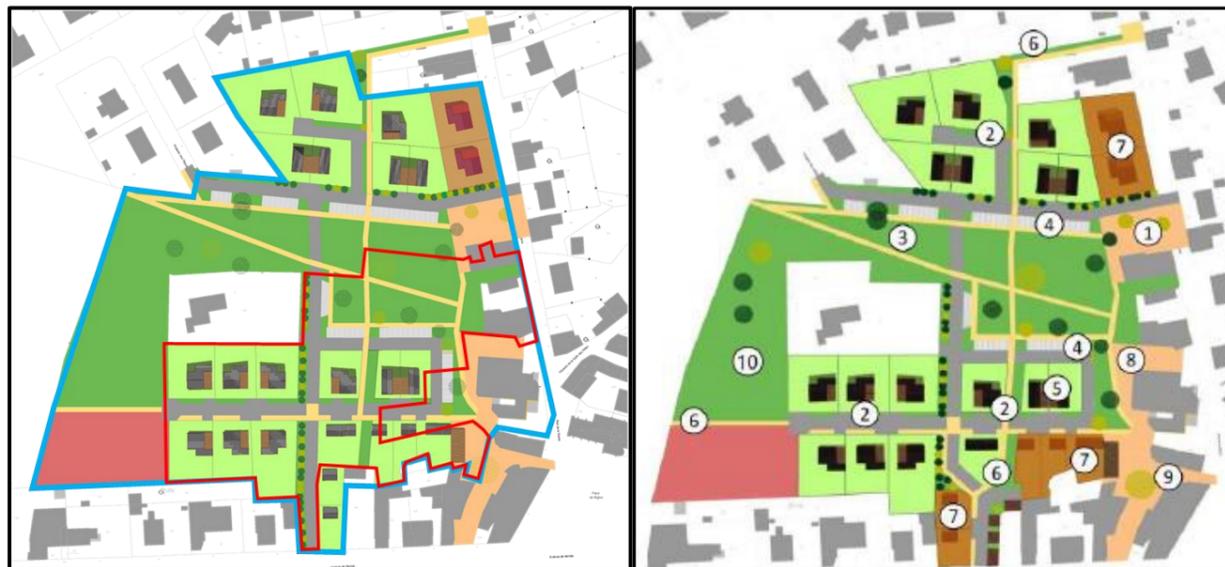


Figure 6 : Références des bâtiments –  
Source EPFNA

## II. 2. g. Le projet d'aménagement global de la commune

Le projet d'aménagement futur qui couvre une surface d'environ 3,4 ha est envisagé en plusieurs phases de travaux (en cours de définition) et s'articulera autour de trois thématiques complémentaires :

- Le logement : Deux quartiers aux parcelles de tailles et d'implantations variées marquent les limitent Nord-Sud du site. Jeunes ménages, familles, séniors, l'offre diversifiée doit créer une mixité sociale et générationnelle.
- L'espace public : Ouvert et appropriable, il orchestre la vie du centre bourg voisin et incite de nouveaux usages. Face à l'ancien hangar logistique, une nouvelle place pouvant accueillir de l'évènementiel fait écho à la salle des fêtes située plus bas dans la rue. A l'extrémité Sud-Est, une troisième place piétonne connecte le projet à l'esplanade de l'Eglise, pour favoriser une mobilité douce en toute sécurité.
- La trame verte : A la manière d'une matrice, le végétal récréatif et fonctionnel soude les différentes parties du projet. De la rue des Bigarreux à la salle des fêtes, le projet se traverse comme un parc mais peut également se lire comme un ouvrage technique de gestion des eaux de pluie.



- Projet d'aménagement global (environ 3,4 ha)
- Périmètre d'intervention EPFNA (1,4 ha)

Figure 7 : Projet éventuel d'aménagement. A noter que le projet de la commune évolue toujours ce qui justifie les différences visibles entre les plans projets.t

L'esquisse du futur aménagement à terme pourrait se traduire comme suit (voir figure ci-avant) :

1. Création d'une place publique, organisée autour d'un tiers lieu ;
2. Des pôles d'habitations aux parcelles variées en taille et en forme, pour attirer différents profils de ménages ;
3. Une coulée verte, matrice végétale du projet « cœur de bourg » ;
4. Un stationnement réparti sur l'ensemble du projet ;
5. Un îlot d'habitations dace aux logements séniors afin de créer une mixité générationnelle ;
6. Des cheminements piétonniers qui desservent l'école et relient les parties nord, sud, est et ouest du bourg ;
7. Des parcelles allouées à des logements sociaux ;
8. Un parvis pour la salle des fêtes, qui s'ouvre sur la coulée verte ;
9. Une placette, annexe de la place de l'Eglise ;
10. Un plateau sportif et ludique, lié au terrain de foot.

## II. 2. h. L'intervention de l'EPFNA

### II. 2. h. i. Description de l'intervention

L'intervention de l'EPFNA, sujet du présent dossier, s'inscrit dans le périmètre du projet d'aménagement global de la commune. Elle couvre une surface d'environ 1,4 ha.

Elle consiste exclusivement en l'acquisition des terrains et en la réalisation des travaux de reconversion (désamiantage et démolition des ouvrages présents, dépollution des sols) qui en permettront le changement d'usage et la réalisation ultérieure des futurs travaux d'aménagement définitifs.

Les travaux de reconversion portent sur des hangars agricoles (ouvrages A et B), les bureaux d'un ancien exploitant « transporteur » ouvrage C), des dépendances (ouvrage D et F), des garages individuels (ouvrages E, I et J) et des bâtiments d'habitation dégradés (ouvrages G et K).

L'ouvrage A sera conservé et fera seulement l'objet de travaux de désamiantage de sa couverture sur ses ailes Est et Ouest (la partie centrale, couverte de tôle ondulée métallique, sera intégralement conservée). La couverture retirée sera remplacée.

L'ouvrage I ne fera l'objet d'aucun travaux car hors périmètre d'intervention.

L'ouvrage K sera conservé et pourra accueillir une partie des gîtes de compensation envisagés dans le cadre de la demande de dérogation pour destruction d'habitat d'espèces protégées.

L'ensemble des haies et arbres de hautes tiges sera conservé.

Les travaux sont envisagés pendant la période d'automne / hiver 2024, en dehors de la période de reproduction des potentielles espèces protégées.



Figure 8 : Projet porté par l'EPFNA – Désamiantage, dépollution, déconstruction,

**A noter que le projet global de la commune prévoit uniquement à long terme la démolition du hangar A. Il est possible, à ce stade, que cette démolition n'ait jamais lieu ou qu'elle soit nécessaire à une échéance temporelle relativement lointaine. En l'état, l'intervention portée par l'EPFNA ne portera pas atteinte à ce bâtiment (simple remplacement de sa couverture amiantée).**

### *II. 2. h. ii. Coût estimatif des travaux*

Le coût total du programme des travaux est estimé à 250 000 € HT.

### *II. 2. h. iii. Planning prévisionnel*

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Instruction de la DEP : Janvier à avril 2024 ;
- Remise avant-projet (Travaux EPFNA) : Février 2024 ;
- Instruction du permis de démolir : Mars à mai 2024 ;
- Remise du dossier de consultation des entreprises : Avril 2024 ;
- Appel d'offres travaux : Mai à juillet 2024 ;
- Travaux de démolition : Septembre 2024 à janvier 2025.

## **III. JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR**

---

Dans le cadre d'une convention opérationnelle signée en 2017 avec la Commune de La Ferrière-en-Parthenay, l'EPFNA intervient sur une vaste emprise de plus de 40 000 m<sup>2</sup> en centre-bourg qui appartenait à divers propriétaires et dont la majeure partie du site était occupée par une ancienne entreprise de transport. La Commune avait débuté les acquisitions de plusieurs parcelles auprès de l'ancien transporteur et a confié à l'EPFNA les acquisitions restantes et le portage du foncier nécessaire au projet de revitalisation de son centre-bourg. L'objectif, sur cette emprise, est de mener à terme une opération de densification et de restructuration du centre-bourg de La Ferrière-en-Parthenay en lien notamment avec la salle des fêtes située à proximité immédiate. Le projet s'oriente sur la réalisation en plusieurs phases d'un programme d'environ 25 logements (logements locatifs sociaux et terrains à bâtir), la création et la valorisation des espaces publics autour de la salle des fêtes, la création des connections entre les différents espaces publics et la restructuration de l'habitat ancien (démolition et réhabilitation). La maîtrise du foncier étant en passe d'être terminée, la Commune a souhaité confier à l'EPFNA les travaux préparatoires du foncier en vue des aménagements futurs. L'EPFNA a ainsi en charge la réalisation des travaux de désamiantage, de démolition et dépollution. Il s'agit donc d'un projet d'intérêt public pour la Commune puisqu'il contribuera à terme à revitaliser le centre-bourg tout en s'inscrivant dans une démarche de recyclage foncier.

## **IV. JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES SATISFAISANTES**

---

L'absence de solution alternative satisfaisante est justifiée par la vétusté de certains bâtiments atteints structurellement, l'impossibilité (du fait de l'implantation du site d'intervention) de contrôler l'ensemble des accès et la pollution présente sur site, liée à l'ancienne activité de transport. Ces différents sujets rendent impératifs les travaux programmés de désamiantage, de dépollution et de déconstruction.

## V. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

Trois aires d'étude ont été considérées pour l'expertise naturaliste. Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Définition des aires d'étude du milieu naturel

Nom	Définition
Zone de projet	Il s'agit de la zone d'implantation du projet. Elle est ici l'aire principale étudiée dans le cadre présent projet.
Aire d'étude immédiate (AEI)	Dans le cas présent un tampon de 25 m a été considéré afin d'étudier les éventuelles interactions du site avec les milieux limitrophes. L'inventaire terrain ne s'est donc pas limité exclusivement à la zone de projet, notamment concernant la faune. Le contexte urbain du site limite cependant fortement les possibilités d'inventaires sur les zones proches mais ce contexte a également tendance à banaliser / uniformiser les milieux.
L'aire d'étude bibliographique (AEB) 0 – 2,5 km autour du projet	L'aire d'étude bibliographique correspond à la zone potentiellement affectée par d'autres impacts que ceux d'emprise, en particulier sur la faune volante. L'état initial y est analysé de manière plus ciblée, en recherchant les espèces ou habitats sensibles. Les communes intersectées par l'AEB sont les communes de : la Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, Oroux, Thenezay et Chalandray.

### V. 1. Zone de projet

Comme son nom l'indique il s'agit de l'intégralité de la zone concernée par le projet. Il s'agit ici de l'ensemble parcellaire concerné.

### V. 2. Aire d'étude immédiate

Il s'agit de l'aire intégrant tous les secteurs pouvant être impactés directement par les travaux. Cette aire contient intégralement la zone d'implantation du projet.

Il s'agit par conséquent d'une zone au sein de laquelle le projet est susceptible d'induire des impacts directs comme une perte d'habitat.

Cette aire d'étude intègre le zonage complémentaire à la zone de projet au sein duquel est réalisée une étude de la faune (avifaune notamment). Cette étude se veut la plus complète, au regard des contraintes de terrain (accès aux propriétés privées) et des enjeux relatifs à ces éléments naturels.

### V. 3. Aire d'étude bibliographique

L'aire d'étude bibliographique a été définie afin de pouvoir considérer d'un point de vue bibliographique l'ensemble des enjeux spécifiques susceptibles d'être concernés par le projet. Elle est définie en prenant un tampon de 2,5 km autour de la zone de projet.

Les communes qui intersectent l'Aire d'étude bibliographique sont les communes de la Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, Oroux, Thenezay et Chalandray. Le rayon de cette étude a donc été réalisé à cette échelle.

Dans le cadre d'une utilisation de données d'inventaire à la maille, seule la maille d'inventaire qui comporte la commune de la Ferrière-en-Parthenay a été prise en compte et ce, afin de ne pas artificiellement augmenter le nombre d'espèces à considérer en sachant que le périmètre bibliographique est plus étendu que la simple commune.

Concernant la flore, le faible nombre de données botaniques à l'échelle de l'AEB de 2,5 km a conduit à augmenter le rayon bibliographique jusqu'à 10km de la zone de projet.

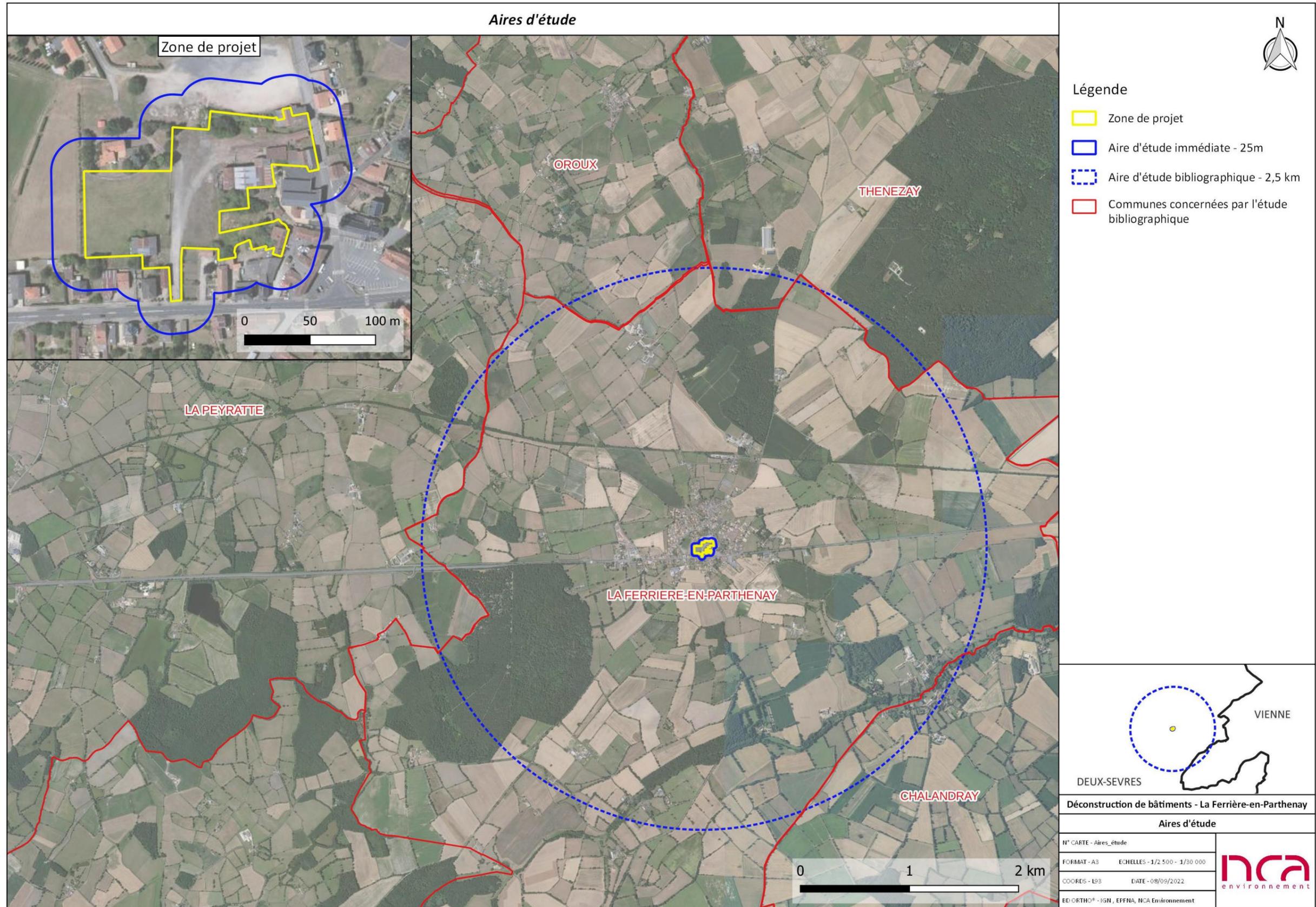


Figure 9 : Aires d'étude du projet

## VI. MÉTHODOLOGIE

### VI. 1. Recueil des données

Dans l'objectif de disposer des connaissances scientifiques les plus complètes possibles sur le secteur d'étude, une recherche bibliographique a été effectuée à l'échelle l'Aire d'étude bibliographique (2,5 km) ou des communes qu'elle intersecte. Cette analyse repose sur la consultation des bases de données associatives, de l'Inventaire OpenObs et de FAUNA.

Tableau 4 : Données consultées et structures / organismes associés

Structures / Organismes	Données consultées
OpenObs	Données naturalistes communales (communes de la Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, Oroux, Thenezay et Chalandray).
FAUNA	Données naturalistes communales (communes de la Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, Oroux, Thenezay et Chalandray).
Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (GARBN)	Consultation des données faune à l'échelle des communes de l'AEB ou de la maille concernée par la Ferrière-en-Parthenay.
Nature79 ( <a href="https://www.nature79.org/">https://www.nature79.org/</a> )	Enjeux faunistiques à l'échelle des communes de la Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, Oroux, et Thenezay.
Oiseaux nicheurs de la Vienne ( <a href="http://viennelpo.fr">viennelpo.fr</a> )	Enjeux avifaunistiques nicheurs à l'échelle de la commune de Chalandray
Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes	Fiches de gestion des espèces exotiques envahissantes
Observatoire de la Biodiversité Végétale ( <a href="https://obv-na.fr">https://obv-na.fr</a> )	Données floristiques. Rayon de 2,5 km trop faible en données. Le rayon a donc été étendu à 10 km à la ronde.
Ouvrages	Données consultées
Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères	Enjeux mammifères chiroptères
Papillons de jour du Poitou-Charentes (2017)	Enjeux entomologiques spécialisés
Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes (2012)	Typologie des habitats naturels

### VI. 1. a. Prospections naturalistes

Afin de qualifier les sensibilités écologiques du site d'étude, un diagnostic écologique a été réalisé via 2 passages sur le terrain. Ces passages ont été réalisés le 20 et 21 juillet 2022.

Les intervenants et les conditions météorologiques du passage sur le site sont présentés ci-dessous.

Tableau 5 : Date de l'inventaires et synthèse des conditions météorologiques associées

Date	Plage horaire	Groupes ciblés	Observateur	Conditions météorologiques
20/07/2022	9h00 – 18h00	Avifaune, mammifères (dont chiroptères), herpétofaune, entomofaune	Xavier HECKLY	Vent : Nul Couverture nuageuse : 95% à 30% Précipitations : Faibles à nulles Visibilité : Bonne Températures : 19 à 27 °C
		Flore	Valentin CORNET	
21/07/2022	9h00 – 11h00	Avifaune, mammifères, herpétofaune, entomofaune	Xavier HECKLY	Vent : Nul Couverture nuageuse : 85 % Précipitations : Nulles Visibilité : Bonne Températures : 18°C – 27 °C
		Flore	Valentin CORNET	

### VI. 1. b. Faune

Deux passages ont eu lieu les **mercredi 20 et jeudi 21 juillet**.

Compte tenu de la faible surface de la zone de projet (un peu moins de 1,4 ha), celle-ci a été parcourue intégralement à pied. Chaque individu entendu et/ou observé a été relevé. Les observations ont été réalisées tantôt aux **jumelles** (Kite Pétrel 8 x 42) pour l'avifaune, tantôt à vue pour les autres groupes comme les reptiles, les mammifères et l'entomofaune. Les reptiles ont été recherchés avec une attention particulière sur les lisières, et tout objet au sol pouvant servir de refuge sur site (morceau de bois, plaques, etc.). Concernant les mammifères, toutes traces de présence indirectes (fèces, empreintes, coulées de passage, etc.) ont également été recherchées. Afin d'avoir une idée de la diversité spécifique des chiroptères qui fréquentent la zone ainsi que de l'intérêt qu'ils lui portent, deux enregistreurs passifs ont été posés en deux points du site (voir Chapitre 1 :VII. 2. b Chiroptères page 42).

### VI. 1. c. Flore

Deux passages ont eu lieu les **mercredi 20 et jeudi 21 juillet**.

Le site d'étude a été parcouru dans son intégralité afin de qualifier et de cartographier les **habitats**, à travers les différents **cortèges floristiques**, et vérifier la présence éventuelle d'**espèces patrimoniales**. Ces étapes permettent *in fine* d'apprécier la **fonctionnalité écologique** de la zone d'étude.

## VI. 2. Définition des enjeux

Les enjeux relatifs aux différents groupes taxonomiques ont été hiérarchisés en considérant :

- Leur patrimonialité et représentativité sur la zone d'implantation potentielle ;
- La présence d'habitats favorables au maintien des populations au sein de l'aire d'étude éloignée ;
- L'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces sur la zone d'implantation potentielle.

La patrimonialité des espèces connues et observées sur les sites d'étude a été déterminée essentiellement à l'aide des documents suivants :

### Outils de protection et/ou conservation réglementaire :

- Liste des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE dite "Directive Oiseaux" ;
- Liste des espèces animales inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43 dite Directive "Habitats-Faune-Flore" ;
- Liste des espèces animales inscrites à l'Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" ;
- Listes des espèces animales protégées au niveau national en France par les arrêtés correspondants :
  - Oiseaux protégés : Arrêté du 29 octobre 2009 ;
  - Insectes protégés : Arrêté du 23 avril 2007 ;
  - Amphibiens et reptiles protégés : Arrêté du 8 janvier 2021 ;
  - Mammifères terrestres protégés : Arrêté du 15 septembre 2012.

### Outils de conservation non réglementaire :

- Liste des espèces et habitats déterminants de l'inventaire ZNIEFF Poitou-Charentes (2018) ;
- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016) ;
- Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes (2018) ;
- Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017) ;
- Liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (2018) ;
- Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015) ;
- Liste rouge des amphibiens et reptiles de Poitou-Charentes (2016) ;
- Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (2014) ;
- Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères de Poitou-Charentes (2019) ;
- Liste rouge des libellules de France métropolitaine (UICN et al., 2016) ;
- Liste rouge des Odonates de Poitou-Charentes (2018) ;
- Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes (2019).

Les enjeux fonctionnels des habitats d'espèces ont été hiérarchisés en 5 classes pour la faune et les habitats (très faible, faible, modéré, fort et très fort). Les conditions de définition de ces enjeux sont précisées ci-dessous.

### VI. 2. a. Flore et habitats

Cette méthodologie est appliquée pour les enjeux habitats définis sur le terrain selon la typologie habitat **Corine Biotope / EUNIS** ; La physionomie des haies ; Le statut patrimonial des espèces inscrites sur **Liste Rouge Régionale (LRR)** et/ou **Liste Rouge Nationale (LRN)**, **protégées** ou **déterminantes ZNIEFF** ; Ainsi que l'abondance et/ou diversité d'espèces invasives (EEE) présentes sur un milieu.

#### VI. 2. a. i. Catégories

Les enjeux sont définis selon 5 catégories principales (ou classes) :

Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------	--------	------	-----------

Une 6ème catégorie « favorable » peut être appliquée dans la mesure où le milieu présent n'est pas un support à la biodiversité végétale (décapage des sols, remaniement récent, absences d'espèces « pionnières »), ne présente pas de haies, d'espèces patrimoniales ou invasives.

Favorable

#### VI. 2. a. ii. Définitions des critères

##### HABITATS

L'enjeu « habitat » est défini selon :

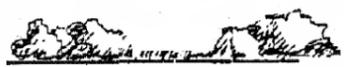
- La valeur patrimoniale qui lui est attribuée = Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive habitats.
- La « rareté » à l'échelle régionale (Poitou-Charentes / Aquitaine / Limousin) issus des référentiels régionaux.
- La conservation et représentativité de l'habitat observée : surface, typicité (dégradation des cortèges présents), menaces existantes (à l'échelle régionale ou nationale).
- La richesse spécifique floristique qu'ils hébergent = support à la biodiversité.
- Le couvert végétal.

Très faible	Aucune valeur patrimoniale / <b>Sol peu couvert en végétation avec peu de richesse spécifique.</b> Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) potentiellement abondantes. <b>Très anthropisé.</b>
Faible	Aucune valeur patrimoniale / <b>Sol à couvert végétal mais peu diversifié. Souvent anthropique ou géré intensivement</b> / Support de biodiversité limité.
Modéré	Aucune valeur patrimoniale / Habitat naturel à <b>diversité spécifique moyenne</b> / Support de biodiversité.
Fort	<b>Habitat d'intérêt communautaire</b> – Typicité moyenne / <b>Diversité spécifique moyenne à élevée</b> / Surface peu étendue / Support de biodiversité important.
Très fort	<b>Habitat d'intérêt communautaire</b> – Typicité élevée / <b>Diversité spécifique élevée</b> / Surface élevée à locale pouvant être ponctuelle au sein d'autres milieux. Support de biodiversité important.

##### HAIES

L'enjeu « haie » est défini selon :

- La physionomie / structure observée dont « l'optimal » est une formation linéaire structurée selon une strate basse (2m <), une strate arbustive (2 à 7m) et une strate haute (> 7m). On considère que l'absence d'une ou plusieurs strates altère la fonction et le rôle écologique des haies (fixation des sols, refuge pour la faune, source de nourriture, intérêt paysager etc.).
- La composition des haies : indigénat des espèces (espèces naturalisées) et diversité (monospécifique) susceptible de dégrader le critère appliqué ci-dessous.

Très faible	Haie récente	Jeune plantation
Faible	<p><b>Relictuelle basse</b></p> 	<p>➤ La <b>haie relictuelle basse</b> est très morcelée, composée de reliquats d'arbustes et en mauvais état de conservation.</p> <p>➤ La <b>haie relictuelle arborée</b>, est constituée d'arbres de haut jet, généralement des feuillus (chênes, châtaigniers et frênes par exemples). Elle est dépourvue de strate arbustive. C'est le type de haie qui est retrouvé souvent au sein des prairies pâturées, le passage régulier des animaux sous la haie induit une disparition des petits arbustes.</p>
	<p>ou <b>Relictuelle arborée</b>.</p> 	
Modéré	<p><b>Rectangulaire basse</b></p> 	<p>La haie rectangulaire basse est constituée d'une strate arbustive, taillée tous les ans en basse hauteur. C'est le genre de haies qui est rencontré en bordure de chemins et de routes pour faciliter l'entretien.</p>
Fort	<p><b>Rectangulaire basse arborée</b></p> 	<p>➤ Il s'agit d'une ancienne haie rectangulaire basse, qui en raison d'un entretien moins fréquent, évolue avec l'apparition d'une strate arbustive plus haute et d'arbres de haut jet.</p> <p>➤ Cette haie est constituée d'une strate arbustive relativement homogène. Elle peut être constituée d'épineux de grande taille (exemple : aubépine) ou de petits feuillus (exemple : noisetier).</p>
	<p>ou <b>arbustive</b></p> 	
Très fort	<p><b>Multistrate</b></p> 	<p>Cette haie est la plus complète et la plus diversifiée. Elle est composée d'une strate herbacée, d'une strate arbustive et d'une strate arborée. Elle offre à la faune sauvage des ressources alimentaires (baies, insectes, etc.) et des zones de refuges. Elle a un effet brise-vent important si elle est bien orientée.</p>

#### FLORE PATRIMONIALE

L'enjeu « flore patrimoniale » est défini selon :

- La protection existante (nationale ou régionale).
- Le statut connu sur la Liste Rouge Nationale (LRN) ou Liste Rouge Régionale (LRN).
- Le critère déterminant ZNIEFF (départemental ou régional).
- L'abondance des populations d'espèces ZNIEFF observées.

Une distinction est appliquée entre la zone d'implantation potentielle (ZIP) et l'aire d'étude intégrée (AEI). La ZIP présentant un enjeu plus fort en termes d'impacts du projet d'étude, un avis d'expert est susceptible d'être entrepris selon les populations localement présentes, à proximité du projet, afin de mieux définir les enjeux de conservation.

Très faible	ZNIEFF LC à population dense sur site > 100 pieds / Peu ou non fragmentée / Recouvrante
Faible	ZNIEFF LC à population élevée sur site > 10 stations / Peu fragmentée
Modéré	ZNIEFF LC à population faible sur site <10 stations / Fragmentée ou isolée NT (quasi-menacé)
Fort	VU (vulnérable) EN (en danger)
Très fort	CR (critique) RE (éteinte) Protection régionale Protection nationale

À adapter en ZIP en fonction du contexte local (fortes populations en AEI, habitats, état de conservation, impact du chantier etc.)

Statuts issus de la Liste Rouge Régionale (LRR ; pour le site d'étude concerné) complétés par la Liste Rouge Nationale (LRN).

#### FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

L'enjeu « flore exotique envahissante » est défini selon :

- Le(s) critère(s) d'invasibilité pour l'espèce ou les espèces concernées : EEE avérée / EEE potentielle / EEE à surveiller / EEE émergente.
- La densité (ou abondance) observée sur site.
- L'Écologie de ces espèces dont les populations sont susceptibles « d'exploser » avec les travaux.
- Le contexte paysager, à considérer, par la présence d'autres populations à proximité susceptible « d'alimenter » les effectifs observés.

Très faible	EEE émergente / EEE potentielle
Faible	EEE à surveiller / EEE avérée à faibles populations
Modéré	EEE à surveiller / EEE avérée abondante ou à stations nombreuses
Fort	Au moins 3 espèces EEE avérées / > 10 stations

<b>Très fort</b>	Au moins 5 espèces EEE avérées
------------------	--------------------------------

## VI. 2. b. Enjeux de l'avifaune

### VI. 2. b. i. Établissement de la patrimonialité

La patrimonialité des espèces observées sur le site d'étude a été déterminée en fonction de leur présence sur l'une des listes suivantes :

- La liste des espèces d'oiseaux protégés en France (Arrêté du 29 octobre 2009) ;
- La liste des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- La liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- La liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Poitou-Charentes (Poitou Charentes Nature, 2018).

Les observations permettent d'interpréter un intérêt pour l'aire d'étude immédiate propre à chaque espèce. En effet, certaines espèces sont présentes pendant la majeure partie de l'hiver (période d'hivernage), d'autres en profitent pour s'alimenter ou se reposer pendant la période de migration (halte migratoire), ou encore survolent la zone pendant la même période (transit migratoire). Il y a enfin les espèces qui se reproduisent ou sont vues en recherche alimentaire sur la zone en période de nidification.

Afin d'apprécier les enjeux une « classe de patrimonialité » a été établie. Le statut liste rouge a ainsi été croisé avec le statut réglementaire (Directive Oiseaux) et le statut de déterminance ZNIEFF. Le statut de protection nationale n'a pas été retenu, du fait qu'il ne reflète pas véritablement le caractère patrimonial d'une espèce. Le statut liste rouge nous renseigne mieux sur la vulnérabilité qui pèse sur une espèce : pour exemple, l'Alouette des champs, non protégée et donc chassable, possède une patrimonialité plus forte que la Mésange charbonnière, protégée.

La manière d'établir la classe de patrimonialité d'une espèce est présentée ci-après. Il faut toutefois rajouter que cette patrimonialité varie suivant qu'on se situe dans la période de nidification, d'hivernage ou de migration. La liste rouge distingue bien les espèces nicheuses, hivernantes, et de passage.

Tableau 6 : Classe de patrimonialité - Espèces nicheuses

	Statuts Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs					
	LC / DD / NA	NT	VU	EN	CR	RE
Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »	3	2	1	1	1	1
Espèce déterminante en Poitou-Charentes et protégée en France	4	3	2	2	2	2
Espèce déterminante en Poitou-Charentes, mais non protégée	5	4	3	2	2	2
Autres espèces	6	5	4	3	3	3

**Statuts Liste Rouge :** RE = Eteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 6, a ensuite été convertie en « enjeu espèce » de la manière suivante :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;

- classe de patrimonialité 4 = enjeu faible ;
- classe de patrimonialité 5 = enjeu très faible ;
- classe de patrimonialité 6 = espèce non patrimoniale.

### VI. 2. b. ii. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

La simple caractérisation d'un enjeu « espèces » est insuffisante pour apprécier correctement les futures sensibilités de l'aire d'étude, par conséquent un enjeu « habitat d'espèces » a été défini à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Cette hiérarchisation considère :

- la présence d'espèces patrimoniales au sein des habitats naturels de l'aire d'étude ;
- la diversité et la densité de ces espèces au sein de ces habitats ;
- l'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

L'enjeu retenu est un croisement de la patrimonialité de l'espèce (classes de patrimonialité expliquées précédemment) avec la fonctionnalité de l'habitat pour cette dernière (utilisation de l'habitat). On obtient ainsi les croisements suivants

Tableau 7 : Enjeu « Habitat d'espèces » - Espèces nicheuses

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Habitat survolé uniquement	Faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible
	Habitat fonctionnel uniquement pour le transit et la recherche alimentaire	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Très faible
	Habitat fonctionnel pour le transit, la recherche alimentaire et la reproduction (habitat soumis à la rotation des cultures)	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible
	Habitat fonctionnel pour le transit, la recherche alimentaire et la reproduction (habitat pérenne)	Très fort	Très fort	Fort	Modéré	Modéré

## VI. 2. c. Enjeux des chiroptères

### VI. 2. c. i. Établissement de la patrimonialité

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur le territoire français au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 et sont au moins inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. La patrimonialité des espèces observées sur le site d'étude a été déterminée en fonction du statut des espèces sur les deux listes suivantes :

- La liste rouge des mammifères en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- Le statut régional donné par le Plan Régional d'Actions Chiroptères 2013-2017 (PRA).

Une même espèce peut avoir un statut liste rouge différent de son statut régional PRA. Par exemple, le Grand rhinolophe est classé « Vulnérable » sur la liste rouge, mais considéré comme « Commun » dans la région. Le statut régional est extrait du Plan Régional d'Actions « Poitou-Charentes », l'actualisation « Nouvelle-Aquitaine » étant toujours en cours de travail. La liste rouge régionale a été validée (27 août 2018). Il a été choisi de croiser ces deux statuts pour obtenir la classe de patrimonialité.

La classe de patrimonialité obtenue entre 1 et 5 correspond à plusieurs classes d'enjeu :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;
- classe de patrimonialité 4 = enjeu faible ;
- classe de patrimonialité 5 = enjeu très faible.

Tableau 8 : Classe de patrimonialité des chiroptères avec PRA

		Statut Liste Rouge Régionale des chiroptères					
		LC / DD / NA	NT	VU	EN	CR	RE
Statut régional (PRA 2013-2017)	Très rare	2	1	1	1	1	1
	Rare	2	2	1	1	1	1
	Assez rare	2	2	2	1	1	1
	Peu commun	3	2	2	2	1	1
	Assez commun	3	3	2	2	2	1
	Commun	4	3	3	2	2	2
	Très commun	5	4	3	3	2	2

Statuts Liste Rouge : RE = Eteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

Les enjeux relatifs aux chiroptères ont été hiérarchisés en considérant :

- ✓ Leur patrimonialité et représentativité sur la zone d'implantation potentielle ;
- ✓ La présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- ✓ L'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces sur la zone d'implantation potentielle.

**Enjeu faible** : zone à faible potentiel pour les espèces, habitat dégradé ou corridor de faible intérêt.

**Enjeu modéré** : Potentiel d'activité des chiroptères relativement modérée. Habitats présentant quelques potentialités pour le gîte. Corridors d'intérêt modéré.

**Enjeu fort** : Potentiel d'activité des chiroptères pour la chasse et le transit avec un habitat globalement favorable pour le gîte. Corridor de déplacement indéniable au regard des habitats et autres corridors limitrophes.

**Enjeu très fort** : Potentiel d'activité des chiroptères important pour la chasse et le transit. Boisements présentant des forts potentiels de gîtes.

## VI. 2. d. Amphibiens et reptiles

### VI. 2. d. i. Établissement de la patrimonialité

La **patrimonialité** des espèces observées sur le site d'étude a été déterminée en fonction de :

- leur inscription sur la Liste des espèces d'Amphibiens et de Reptiles protégées en France (Arrêté du 8 janvier 2021) ;
- leur inscription à l'Annexe II, IV et/ou V de la Directive 92/43 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » ;
- leur statut sur la Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de la région du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature 201) ;
- leur déterminance ZNIEFF en Poitou-Charentes (décembre 2018).

Afin d'apprécier correctement les enjeux en termes d'habitats d'espèces, il convient, au préalable, d'établir une classe de patrimonialité, qui est fonction du statut des espèces patrimoniales. Dans le cas de l'herpétofaune, le statut de la Liste Rouge Régionale (de « Disparu » à « Non applicable ») a ainsi été croisé avec l'inscription des espèces à la directive « Habitats-Faune-Flore », la protection nationale et/ou la déterminance ZNIEFF.

D'après la méthodologie détaillée précédemment, on obtient, pour l'herpétofaune, le tableau suivant :

Tableau 9 : Classes de patrimonialité - Amphibiens et Reptiles

	Statuts Liste Rouge Régionale des Amphibiens et Reptiles (2016)					
	RE	CR	EN	VU	NT	LC/DD/NA
Espèce inscrite à l'Annexe II et/ou IV	1	1	1	2	2	3
Espèce protégée et déterminante ZNIEFF	1	1	1	2	2	3
Espèce protégée	2	2	2	2	3	4

Statuts Liste Rouge : RE = Eteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 4, a ensuite été convertie en enjeu « espèce » de la manière suivante :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;
- classe de patrimonialité 4 = enjeu faible.

Ainsi, une espèce comme le Sonneur à ventre jaune, considérée comme rare dans le département de la Vienne et classée « en danger » sur la Liste Rouge Régionale, sera une espèce de patrimonialité de « 1 » et obtiendra donc un enjeu « espèce » très fort.

**Remarques** : Pour certaines espèces ayant un statut « DD » ou « NA » sur la Liste Rouge Régionale du fait d'un manque trop important de données, leur statut a été considéré comme égal à « RE » ou « CR ». Cette exception concerne les espèces de grenouilles subissant un parasitisme par la Grenouille commune (Grenouille de Graf, Grenouille de Perez), le Triton de Blasius qui est issu d'une hybridation, et le Triton alpestre qui est présent très localement en Vienne, à la marge de son aire de répartition principale.

Les espèces exotiques / envahissantes sont considérées comme non patrimoniales.

### VI. 2. d. ii. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

La simple caractérisation d'un enjeu « espèce » est insuffisante pour apprécier correctement la sensibilité de l'aire d'étude. Par conséquent, un **enjeu « habitat d'espèces »** (= « enjeu fonctionnel » du site) est défini à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, en considérant :

- le potentiel de l'habitat pour la reproduction et l'hivernage des espèces ;
- les éventuelles connexions entre habitats favorables à l'espèce.

L'enjeu retenu est un croisement entre la patrimonialité de l'espèce (classes de patrimonialité expliquées précédemment) avec la fonctionnalité de l'habitat sur l'AEI aux différentes périodes du cycle de vie des espèces. On obtient ainsi les tableaux suivants, qui diffèrent selon les taxons et leurs spécificités écologiques :

Tableau 10 : Enjeu "habitat d'espèces" - Amphibiens

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Habitat d'hivernage	Habitat favorable à l'hivernage dans un rayon proche (200 m d'une zone de reproduction potentielle ou avérée)	Très fort	Très fort	Très fort	Fort
	Habitat favorable à l'hivernage dans un rayon éloigné de toute zone de reproduction potentielle ou avérée	Modéré	Modéré	Faible	Faible
Habitat de reproduction	Reproduction avérée ou potentielle dans un habitat pérenne (accomplissement complet du cycle biologique)	Très fort	Très fort	Très fort	Fort
	Reproduction avérée dans un habitat non pérenne (accomplissement complet du cycle biologique)	Très fort	Très fort	Fort	Modéré
	Reproduction potentielle dans un habitat non pérenne	Modéré	Modéré	Faible	Faible

Tableau 11 : Enjeu "habitat d'espèces" - Reptiles

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Utilisation de l'habitat	Habitat fonctionnel pour la thermorégulation, potentiel diffus pour la reproduction	Modéré	Modéré	Faible	Faible
	Habitat fonctionnel pour la reproduction (localisée)	Très fort	Très fort	Fort	Modéré

Dans le cas des **Amphibiens**, ceux-ci peuvent être amenés à déposer leurs pontes dans des points d'eau pérennes ou temporaires. Si ces milieux temporaires sont présents en quantité limitée sur l'AEI, ils seront pointés et un enjeu leur sera attribué individuellement. *A contrario*, s'ils sont présents en nombre sur un même site, un enjeu global pour cet habitat sera privilégié.

Pour les **Reptiles**, les capacités de dispersion, généralement limitées, varient toutefois d'une espèce à une autre. Cependant, les habitats utilisés aux cours de la dispersion et de l'hivernation sont souvent les mêmes que ceux utilisés pour la reproduction ; les enjeux seront donc identiques.

Les **Amphibiens** ont la particularité d'effectuer des **déplacements migratoires** semestriels sur des distances plus ou moins importantes entre leurs sites de reproduction et leurs sites d'hivernation. Ces derniers peuvent être situés dans des fourrés, des haies, des boisements ou encore des tas de pierre, non loin de la mare où la ponte a lieu. Pour les Tritons, la distance de dispersion est généralement comprise entre 0 et 200 m du point d'eau. Les Grenouilles et Crapauds peuvent quant à eux se déplacer à plus d'un kilomètre du site de ponte. Ainsi, tous les habitats propices aux déplacements et à l'hivernation dans un rayon de dispersion de 200 m des points d'eau se voient attribuer un enjeu fort à très fort en fonction de la patrimonialité des espèces présentes. Au-delà de cette limite, les corridors favorables obtiennent un enjeu modéré à faible, toujours en fonction des espèces concernées.

Les espèces considérées comme non connues dans un département obtiennent également un enjeu modéré, par défaut. En effet, la méconnaissance de leur répartition peut provenir d'un manque de prospection à l'échelle locale, ou d'une absence d'habitat favorable (Reptiles). Pour les Amphibiens, il s'agit d'espèces hybrides (Triton de

Blasius), introduites (Spélerpès de Strinati), ou ayant une aire de répartition extrêmement limitée à l'échelle régionale (Triton alpestre).

**La valeur d'enjeu la plus forte sera retenue pour qualifier chaque habitat (espèce discriminante).** Par exemple, une Coronelle lisse observée dans un fourré permettra d'attribuer un enjeu « très fort » à ce milieu. Si ce même secteur présente un enjeu « modéré » ou « faible » pour l'ensemble des autres espèces patrimoniales, l'enjeu global retenu sera donc « très fort ».

## VI. 2. e. Mammifères terrestres

### VI. 2. e. i. Établissement de la patrimonialité

La **patrimonialité** des espèces connues (issues des données bibliographiques et considérées comme présentes, au regard de nos connaissances sur leur écologie et de la présence de leurs habitats au sein de l'AEI) et observées sur le site d'étude a été déterminée en fonction de :

- leur statut réglementaire au niveau national (Liste des Mammifères terrestres - Arrêté du 15 septembre 2012, article 2) et européen (Annexes II et/ou IV de la Directive « Habitats Faune Flore » - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992) ;
- leur statut de conservation au niveau régional (Liste Rouge des mammifères du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- leur déterminance ZNIEFF en Poitou-Charentes (décembre 2018).

Afin d'apprécier correctement les enjeux en termes d'habitats d'espèces, il convient, au préalable, d'établir une **classe de patrimonialité**, qui est fonction du statut des espèces patrimoniales. Les **statuts réglementaires (au niveau national et européen)** sont pris en compte dans ce croisement. En effet, l'annexe II de la directive « Habitats » liste les espèces les plus menacées (en danger d'extinction, vulnérables, rares ou encore endémiques), tandis que l'annexe IV indique que les espèces listées bénéficient d'une protection stricte, valable aussi pour leurs habitats. À l'échelle de la France, ces mesures sont notamment déclinées par l'Arrêté du 23 avril 2007 (articles 2 et 3).

D'après la méthodologie détaillée juste avant, on obtient, pour le groupe des mammifères terrestres, le tableau suivant :

Tableau 12 : Classes de patrimonialité - Mammifères terrestres

	Statuts Liste Rouge Régionale des mammifères terrestres (2018)					
	RE	CR	EN	VU	NT	LC/DD/NA
Espèce protégée au niveau national et inscrite à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats	1	1	1	1	2	2
Espèce protégée et déterminante ZNIEFF	2	2	2	2	3	3
Espèce protégée	2	2	2	3	3	3
Espèce déterminante ZNIEFF	2	2	2	3	4	4
Autre	2	2	3	3	4	5

**Statuts Liste Rouge :** RE = Éteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 5, a ensuite été transformée en enjeu « espèce » de la manière suivante :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;
- classe de patrimonialité 4 = enjeu faible ;
- classe de patrimonialité 5 = espèce non patrimoniale.

**Remarque** : Les espèces exotiques / envahissantes ne sont pas considérées comme patrimoniales.

### VI. 2. e. ii. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

L'évaluation de la patrimonialité d'une espèce au niveau local ne suffit pas à appréhender les sensibilités de l'aire d'étude immédiate. Par conséquent, un enjeu « habitat d'espèces » (« enjeu fonctionnel » du site) est défini en considérant :

- la représentativité de l'habitat fréquenté au sein de l'AEI ;
- ses capacités à répondre aux exigences écologiques des espèces (reproduction, alimentation, repos, dispersion).

Un enjeu fonctionnel est donc établi suite au croisement entre la patrimonialité de l'espèce et la fonctionnalité de son **habitat de reproduction** au sein de l'AEI.

Pour certaines espèces, sédentaires, peu mobiles et dont la taille du territoire reste relativement peu étendue, les zones d'alimentation ou encore de repos se trouvent généralement à proximité du site de reproduction et sont donc comprises dans celui-ci. L'enjeu fonctionnel attribué à leur habitat de reproduction inclura donc l'ensemble de leur « territoire », ou domaine vital.

En revanche, d'autres espèces ont un « territoire » plus vaste, comme le Putois d'Europe, qui peut parcourir 4 à 6 km par nuit, ou encore le Muscardin, dont certains individus peuvent se disperser jusqu'à environ 5 km. Les zones d'alimentation ou bien de repos pourront donc être distinctes des sites de reproduction. Dans ce cas, un enjeu fonctionnel modéré sera attribué à ces secteurs (tampon réalisé au regard de nos connaissances et des habitats favorables présents sur l'AEI), pour les espèces protégées (Arrêté du 23 avril 2007, modifié le 15 septembre 2012, visant l'ensemble des habitats occupés par une espèce protégée), et faible pour les autres (espèces non protégées). Considérant l'ensemble de ces variables, on obtient ainsi les croisements suivants :

Tableau 13 : Enjeu "habitat d'espèces" - Mammifères terrestres

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Habitat de reproduction	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)	Très fort	Très fort	Très fort	Fort
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)	Fort	Fort	Fort	Modéré
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans le rayon de dispersion de l'espèce	Fort	Fort	Modéré	Faible

La valeur d'enjeu la plus forte sera retenue pour qualifier chaque habitat (espèce discriminante). Par exemple, un Vison d'Europe observé dans un habitat humide adéquat, mais fragmenté (population isolée) permettra d'attribuer un enjeu « très fort » à ce milieu. Si ce même secteur présente un enjeu « modéré » à « faible » pour l'ensemble des autres espèces patrimoniales, l'enjeu global retenu sera donc « très fort ».

## VI. 2. f. Entomofaune

### VI. 2. f. i. Établissement de la patrimonialité

#### Généralités méthodologiques

La **patrimonialité** des espèces connues (issues des données bibliographiques et considérées comme présentes, au regard de nos connaissances sur leur écologie et de la présence de leurs habitats au sein de l'AEI) et observées sur le site d'étude a été déterminée essentiellement à l'aide des documents de référence suivants :

#### Outils de protection et/ou de conservation réglementaire :

- liste des espèces animales et végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » ;
- liste des espèces animales et végétales inscrites à l'Annexe IV de la Directive 92/43 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » ;
- listes des insectes protégés en France par l'Arrêté du 23 avril 2007.

#### Outils de conservation non réglementaire :

- liste des espèces animales déterminantes en Poitou-Charentes (2018) ;
- liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères du Poitou-Charentes (2019) ;
- liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes (2018) ;
- liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes (2019).

Afin d'apprécier de façon cohérente les fonctionnalités des habitats de l'aire d'étude immédiate, il convient, au préalable, d'établir une **classe de patrimonialité** propre à chaque taxon. Cette dernière, issue d'un croisement entre le **statut de la Liste Rouge Régionale** (de « Disparu » à « Non applicable ») avec les **statuts réglementaires (au niveau national et européen)** et les déterminance ZNIEFF au niveau régional. En effet, l'annexe II de la directive « Habitats » liste les espèces les plus menacées (en danger d'extinction, vulnérables, rares ou encore endémiques), tandis que l'annexe IV indique que les espèces listées bénéficient d'une protection stricte, valable aussi pour leurs habitats. A l'échelle de la France, ces mesures sont notamment déclinées par l'Arrêté du 23 avril 2007 (articles 2 et 3).

Les **espèces non protégées au niveau national et européen**, définies comme communes à l'échelle locale et présentant une tendance de conservation favorable en Poitou-Charentes, ne sont pas considérées comme patrimoniales.

#### Lépidoptères

Les observations de Rhopalocères permettent d'interpréter un intérêt pour l'aire d'étude immédiate propre à chaque espèce. En effet, ces derniers sont, d'une part, plus ou moins **exigeants d'un point de vue écologique** : au stade larvaire (chenille), chaque espèce de papillon diurne dépendra de la présence d'une ou de plusieurs plante(s)-hôte(s), source indispensable de nourriture. Au stade imaginal (papillon adulte), l'insecte s'alimentera principalement du nectar des fleurs, et plus marginalement, de sève, de fruits et de sels minéraux. En plus des plantes-hôtes, quelques rares taxons du genre *Maculinea* manifestent un commensalisme vis-à-vis de fourmis, sans lesquelles elles ne pourraient vivre.

D'autre part, les Rhopalocères visibles sous nos latitudes n'ont pas toutes les mêmes **capacités de dispersion**, qui leur permettraient théoriquement de conquérir de nouveaux habitats favorables : on distingue notamment les espèces peu mobiles, qui se déplaceront sur quelques centaines de mètres au maximum, à d'autres nettement plus erratiques (se dispersant sur plusieurs kilomètres), voire carrément migratrices (capables, donc, de rallier un pays ou un continent à un autre).

D'après la méthodologie détaillée juste avant, on obtient, pour les Rhopalocères, le tableau suivant :

Tableau 14 : Classes de patrimonialité - Lépidoptères

	Statuts Liste Rouge Régionale des Rhopalocères (2019)					
	RE	CR	EN	VU	NT	LC/DD/NA
Espèce protégée au niveau national et/ou inscrite à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats	-	1	1	1	2	-
Espèce non protégée et déterminante ZNIEFF	2	2	2	2	3	4
Autre	-	-	-	2	3	-

**Statuts Liste Rouge :** RE = Éteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 5, a ensuite été transformée en enjeu « espèce » de la manière suivante :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;
- classe de patrimonialité 4 = enjeu faible ;
- classe de patrimonialité 5 = espèce non patrimoniale.

#### Odonates

Contrairement aux Rhopalocères, les libellules ne sont pas dépendantes de la présence de plantes-hôtes sur leurs habitats de reproduction. Néanmoins, les **exigences écologiques** diffèrent également entre les larves, qui évoluent en milieu strictement aquatique, et les imagos, qui chassent en milieu aérien. De même, à l'image des papillons diurnes, certaines **espèces très sédentaires** ne s'éloignent guère des sites de reproduction, tandis que d'autres peuvent parcourir plusieurs kilomètres par jour, voire effectuer de véritables **déplacements migratoires**.

La classe de patrimonialité a été définie de manière analogue à celle relative aux Rhopalocères<sup>1</sup>. Seuls les statuts d'abondance départementale diffèrent quelque peu.

Tableau 15 : Classes de patrimonialité - Odonates

	Statuts Liste Rouge Régionale des Odonates (2018)					
	RE	CR	EN	VU	NT	LC/DD/NA
Espèce protégée au niveau national et/ou inscrite à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats	-	1	1	1	2	-
Espèce non protégée et déterminante ZNIEFF	2	2	2	3	3	4
Autre	-	-	-	-	3	-

**Statuts Liste Rouge :** RE = Éteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La conversion de la classe de patrimonialité en enjeu « espèce » est identique à celle entreprise pour les Rhopalocères : de « très fort » (classe 1) à « espèce non patrimoniale » (classe 5).

#### Orthoptères

<sup>1</sup> L'indice d'abondance départementale est issu de l'ouvrage de référence suivant : Grand D., Boudot J-P., Doucet G., 2014 - *Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection cahier d'identification). 136 pages.

Ces insectes, généralement très peu mobiles, sont souvent inféodés à des habitats singuliers, eux-mêmes fragiles. Par conséquent, le **statut de protection nationale** prévaut pour définir la classe de patrimonialité, toujours croisée avec la tendance de conservation définie par la **Liste Rouge Régionale**. On obtient ainsi le tableau suivant :

Tableau 16 : Classes de patrimonialité - Orthoptères

	Statuts Liste Rouge Régionale des Orthoptères (2019)					
	RE	CR	EN	VU	NT	LC/DD/NA
Espèce protégée	1	1	1	2	3	4
Espèce non protégée et déterminante ZNIEFF	1	1	1	2	3	4
Autre	3	3	4	4	4	-

**Statuts Liste Rouge :** RE = Éteinte au niveau régional ; CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable.

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 4, a ensuite été transformée en enjeu « espèce » de la manière suivante :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré ;
- classe de patrimonialité 4 = *espèce non patrimoniale*.

#### Coléoptères saproxylophages

Enfin, concernant ce dernier groupe de l'entomofaune, l'ensemble des espèces ciblées par les inventaires dans cette étude bénéficie à *minima* d'un **statut de conservation européenne** (Directive « habitats »), couplé d'une **protection nationale** pour la plupart d'entre elles. En revanche, aucun indice d'abondance ni de statut de liste rouge n'est disponible, en l'état actuel des connaissances. Par défaut dans le cas présent, le **statut de détermination ZNIEFF** a été pris en compte dans le croisement permettant de définir la classe de patrimonialité, que l'on retrouve dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Classes de patrimonialité - Coléoptères saproxylophages

	Espèce protégée au niveau national et inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats	Espèce non protégée au niveau national et inscrite à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats
Espèce déterminante ZNIEFF	1	1
Espèce non déterminante ZNIEFF	2	3

La classe de patrimonialité, obtenue entre 1 et 3, a ensuite été transformée en enjeu « espèce », toujours selon le même raisonnement :

- classe de patrimonialité 1 = enjeu très fort ;
- classe de patrimonialité 2 = enjeu fort ;
- classe de patrimonialité 3 = enjeu modéré.

**Remarques :** Le statut « DD » des listes rouges fait référence à un manque de données acquises sur le terrain, ne permettant pas d'estimer l'état de conservation des espèces concernées. Dans le cas de l'entomofaune, ce statut est appliqué à des espèces relativement peu connues et dont l'identification demeure problématique. Par conséquent, pour ces dernières, la définition de la classe de patrimonialité s'appuiera avant tout sur l'indice d'abondance départementale, dans l'attente de connaissances plus poussées sur leur identification.

Certaines espèces n'ont pas été observées depuis plusieurs décennies (statut « NR »). Leur (re)découverte peut donc être considérée comme exceptionnelle, au regard de leur rareté au niveau départemental. Ainsi, un enjeu « modéré » leur sera donc attribué par défaut, en cas d'observation *in situ*.

#### VI. 2. f. ii. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

L'évaluation de la patrimonialité d'une espèce au niveau local ne suffit pas à appréhender les sensibilités de l'aire d'étude immédiate. Par conséquent, un enjeu « habitat d'espèces » (= « enjeu fonctionnel » du site) est défini en considérant :

- la représentativité de l'habitat fréquenté au sein de l'AEI ;
- les éventuelles connexions entre habitats favorables à l'espèce.

L'enjeu retenu est un croisement entre la patrimonialité de l'espèce (classes de patrimonialité expliquées précédemment) avec la représentativité de l'habitat pour cette dernière. On obtient ainsi les tableaux suivants :

Tableau 18 : Enjeu "habitat d'espèces" - Rhopalocères et Odonates

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Représentativité de l' habitat	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)	Très fort	Très fort	Très fort	Fort
	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans un rayon de dispersion de l'espèce (= maintien de la population à l'échelle locale)	Fort	Fort	Modéré	Faible
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)	Fort	Fort	Fort	Modéré
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans le rayon de dispersion de l'espèce	Fort	Fort	Modéré	Faible

Tableau 19 : Enjeu "habitat d'espèces" - Orthoptères et Coléoptères saproxylophages

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Représentativité de l' habitat	Habitat faiblement représenté sur l'AEI	Très fort	Fort	Modéré	Modéré
	Habitat bien représenté sur l'AEI	Fort	Modéré	Faible	Faible

La valeur d'enjeu la plus forte sera retenue pour qualifier chaque habitat (espèce discriminante). Par exemple, une Bacchante observée dans un boisement en contexte de paysages fragmentés (population isolée) permettra d'attribuer un enjeu « très fort » à ce milieu. Si ce même secteur présente un enjeu « modéré » ou « faible » pour l'ensemble des autres espèces patrimoniales, l'enjeu global retenu sera donc « très fort ».

## VII. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

### VII. 1. Flore & Habitats naturels

La zone d'étude, incluse en centre-bourg de la commune de la Ferrière-en-Parthenay (79), se situe à 15km à l'Est de Parthenay, adjacente à la route nationale 149. Il s'agit d'un site dont l'activité principale a été régie par la présence d'une société de transport routier des années 70 et jusqu'à la fin d'activité, en 2001. Le site n'a depuis, pas connu d'évolution d'usage, étant à l'abandon. Ainsi, dans le cadre d'un projet de revitalisation du centre-bourg et de la nécessité de déconstruction des ensembles immobiliers composant le site, il a été entrepris un diagnostic écologique visant à détecter les enjeux flore et habitats présents sur le secteur et ceux en amont de toute intervention susceptible d'impacter la biodiversité et les habitats qui le compose, qui entre temps, se sont développés sur site.

#### VII. 1. a. Habitats naturels

La zone d'étude, d'une surface de 1,31 hectare, se caractérise par une vaste friche, établie sur un ancien parking, zone de stationnement des camions et remorques, d'un secteur prairial, auparavant, pré à chevaux, géré actuellement par fauche, de zones à ronciers/fourrés récemment ouvertes et d'un ensemble de bâtiments, non occupé.

Quelques haies existent en limite de site, majoritairement composées d'espèces ornementales.

##### VII. 1. a. i. Les Habitats naturels

6 typologies sont recensées sur site.

Le tableau suivant synthétise la typologie des habitats présents sur la zone d'étude ainsi que le degré de « rareté » à l'échelle départementale et l'enjeu associé.

Tableau 20 : Typologie des habitats naturels recensés sur la zone d'étude

Typologie d'habitat	Code EUNIS	CORINE Biotopes	DH (Code Natura2000 EUR15)	Rareté 79	Surface (ha)	Enjeu
Prairies de fauche mésophiles	E2.2	38.2	NC	Commun	0,359	Modéré
Pelouses entretenues	E2.64	85.12	NC	Commun	0,018	Faible
Chemins et zones sans végétations	H5.6	86.0	NC	Commun	0,18	Favorable
Friches rudérales mésophiles	I1.53xE5.12	87.1x87.2	NC	Commun	0,495	Faible
Pelouses piétinées sèches	I1.53xE5.12	87.1x87.2	NC	Commun	0,04	Faible
Bâtiments	J1	86.0	NC	Commun	0,217	Favorable
<b>Total</b>					1,31	
<b>Légende :</b>						
Rareté 79 : critère basé sur la répartition des habitats de l'ouvrage Guide des Habitats Naturels du Poitou-Charentes.						

Poitou-Charentes Nature ; Terrisse J. (Corrd.ed) (2012)

Les différents habitats naturels identifiés, en dehors des bâtiments et zones sans végétations, vont être caractérisés, illustrés ci-dessous, ainsi qu'expliqués au travers d'une liste flore des espèces observées sur site. Les espèces accompagnées de « \* » indiquent le statut de patrimonialité de ces dernières.

#### • 1 - Habitats naturels associés à un enjeu modéré :

Cette catégorie correspond à 1 habitat observé sur le site d'étude. Il correspond à une ancienne prairie de pâturage équin qui est gérée, actuellement, par fauche.

#### Prairies de fauche mésophiles (EUNIS : E2.2 ; CORINE B. : 38.2 ; EUR15 : NC)



Figure 10 : Prairies de fauche mésophiles, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022

Les prairies de fauche sont des formations herbacées hautes (supérieure à 1 mètre), à biomasse élevée, dominées par des graminées sociales dont les plus fréquentes sont le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) ou le brome mou (*Bromus hordeaceus*). Cette strate haute est complétée en strate basse par un cortège de diverses dicotylédones, notamment des espèces de la famille des Apiacées comme les Oenanthes, des Astéracées comme la Marguerite ou les Centaurées. On y retrouve également, en condition mésotrophe, de nombreuses espèces à port semi-érigé dont la floraison abondante attire un riche cortège de pollinisateurs : Trèfle, Vesce, Lotier, enrichies par des petites graminées des genres *Agrostis*, *Bromus*, *Vulpia*.

Le passage tardif en saison, associé à un milieu fauché, n'a pu refléter la composition du cortège présent sur le site. Cependant, les espèces caractéristiques du milieu sont présentes : le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) accompagnés de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*),

le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Mauve musquée (*Malva moschata*) ou encore le Sénéçon de Jacob (*Jacobaea vulgaris*).

La typicité de l'habitat reste, néanmoins, faible et ne permet pas de pouvoir le considérer comme d'intérêt communautaire.

**Un enjeu modéré est attribué à l'habitat, car il s'agit d'une formation qui présente un intérêt pour l'entomofaune (nourriture, reproduction). Il occupe une surface de 0,359 hectare.**

Liste d'espèces végétales associées : *Daucus carota*, *Picris hieracioides*, *Plantago coronopus*, *Dactylis glomerata*, *Crepis capillaris*, *Rumex crispus*, *Cirsium vulgare*, *Agrostis stolonifera*, *Vulpia myuros*, *Sonchus asper*, *Medicago lupulina*, *Lolium perenne*, *Malva sylvestris*, *Malva neglecta*, *Geranium dissectum*, *Erigeron canadensis*, *Crepis setosa*, *Polygonum aviculare* etc.

- **2 - Habitats naturels associés à un enjeu faible :**

Cette catégorie correspond à 2 habitats observés sur le site de la-Ferrière-en-Parthenay. Ces habitats sont caractérisés par des végétations de friches, peu diversifiées, entretenues par fauche ou broyage régulier.

**Friches rudérales mésophiles (EUNIS : I1.53xE5.12 ; CORINE B. : 87.1x87.2 ; EUR15 : NC)**



Figure 11 : Friches rudérales mésophiles, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022

Les friches rudérales mésophiles sont des milieux caractérisés par des espèces vivaces et bisannuelles (hémicryptophytes). La strate herbacée y est généralement dense, pouvant atteindre 1 mètre de hauteur, dominant un tapis herbacé bas.

Ce milieu est commun en région où il occupe des surfaces délaissées ou à gestion inadaptée : talus de bords de routes, vieilles jachères ou friches ouvertes périurbaines. Le régime de fauche est l'élément influençant la dynamique de l'habitat : l'exportation de la matière qui en résulte créera un appauvrissement du sol et l'évolution vers le faciès prairial.

Lors des passages, la composition floristique de l'habitat n'a pu être pleinement appréciée, en lien avec une situation de sécheresse avancée et un site régulièrement gyrobroyé. Néanmoins, la végétation semble dominée par des graminées : Ray-grass (*Lolium perenne*), Vulpies (*Vulpia myuros*, *Vulpia bromoides*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) accompagnée par de multiples dicotylédones : Carotte (*Daucus carota*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), Plantain coronopus (*Plantago coronopus*) ou encore Rumex crépu (*Rumex crispus*). Une partie de l'habitat est issue d'une ouverture récente de milieu (ronciers / fourrés). La gestion par fauche/ gyrobroyage permet un maintien de ses zones en friche. En l'absence, la strate évoluera vers un faciès de fermeture et l'installation, à terme, de fourrés mésophiles.

**Un enjeu faible est attribué à l'habitat, car il s'agit d'une formation régulièrement perturbée (gyrobroyage) et peu diversifiée, qui occupe une surface de 0,495 hectare.**

Liste d'espèces végétales associées : *Daucus carota*, *Picris hieracioides*, *Plantago coronopus*, *Dactylis glomerata*, *Crepis capillaris*, *Rumex crispus*, *Cirsium vulgare*, *Agrostis stolonifera*, *Vulpia myuros*, *Sonchus asper*, *Medicago lupulina*, *Lolium perenne*, *Malva sylvestris*, *Malva neglecta*, *Geranium dissectum*, *Erigeron canadensis*, *Crepis setosa*, *Polygonum aviculare* etc.

**Pelouses piétinées sèches (EUNIS : I1.53xE5.12 ; CORINE B. : 87.1x87.2 ; EUR15 : NC)**



Figure 12 : Pelouses piétinées sèches, photo prise sur site, © NCA Environnement 2022

Les pelouses piétinées sont des habitats qui se rencontrent au sein de pelouses urbaines des parcs et jardins régulièrement tondus et fréquentés, mais aussi en bords de chemin, sur les parkings et autres sols stabilisés toujours soumis à des contraintes de piétinements. L'habitat, à l'aspect écorché, laisse entrevoir le sol nu aux endroits les plus tassés et est en général pauvre en espèces, composé d'espèces capable de supporter le tassement du sol et de résister au surpiétinement des organes végétatifs.

L'habitat présente, ainsi, une formation de tapis ras, plaqué au sol, composé d'un mélange d'espèces végétales de faible taille, annuelles et vivaces, à racines pivotantes, en rosette : Plantains (*Plantago major*, *Plantago coronopus*), en touffe : Pâturin annuel (*Poa annua*), traçante : Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) ou couvrante : Mauve commune (*Malva neglecta*).

Sur le site d'étude, cette végétation est présente sur un ancien parking non goudronné et, en moindre mesure, à l'interface entre les pelouses enrichies et les chemins. Caractéristique d'un sol tassé et d'une perturbation par « écrasement », le cortège végétal est dominé par le Plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*) accompagné de la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), du Pourpier (*Portulaca oleracea*), du Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), de la Mauve à feuilles rondes (*Malva neglecta*) ou du Pâturin annuel (*Poa annua*).

Il s'agit d'une végétation, qui en l'arrêt du piétinement, évolue vers les formations de friches rudérales comme est issu le secteur précédemment décrit.

**Un enjeu faible est attribué à l'habitat qui occupe une surface de 0,04 hectare.**

Liste d'espèces végétales associées : *Plantago coronopus*, *Lolium perenne*, *Polygonum aviculare*, *Vulpia bromoides*, *Plantago lanceolata*, *Portulaca oleracea*, *Malva neglecta* etc.  
*Cirsium arvense*, *Rumex crispus*, *Epilobium tetragonum*, *Holcus lanatus*, *Urtica dioica*, *Rumex obtusifolius*, *Picris echinoides*, *Hypochaeris radicata*, *Urtica dioica*, *Articum lappa*, *Erigeron canadensis* etc.

• **3 - Habitats naturels associés à un enjeu très faible :**

Cette catégorie correspond à 1 seul habitat de pelouse entretenue observé sur le site de la-Ferrière-en-Parthenay.

**Pelouses entretenues (EUNIS : E2.64 ; CORINE B. : 85.12 ; EUR15 : NC)**

Les pelouses entretenues se décrivent par une formation herbacée, basse, composée d'espèces graminées vivaces, généralement dominée par du Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) ou de la Fétuque rouge (*Festuca rubra*) issu de semis à « gazons ». La gestion, par tontes fréquentes, ne permet pas alors, l'expression d'un cortège végétal diversifié.

Sur la zone d'étude, l'habitat n'a pas fait l'objet d'un inventaire, car se situe sur une propriété privée. De surface assez restreinte et à la physionomie caractéristique, le potentiel enjeu « espèce patrimoniale » reste, cependant, limité.

**Un enjeu faible est attribué à cette formation. L'habitat occupe une surface de 0,018 hectare.**

Liste d'espèces végétales potentielles : *Lolium perenne*, *Festuca rubra*, *Bellis perennis*, *Convolvulus arvensis*, *Trifolium repens*, *Medicago lupulina*, *Plantago major* etc.

**Analyse des enjeux associés aux habitats**

L'enjeu habitat sur le site d'étude est considéré selon un enjeu de « favorable » à « modéré ». L'enjeu principal se porte sur le secteur prairial, ancien pré à chevaux, qui est susceptible de présenter des cortèges entomologiques diversifiés et spécialisés, notamment avec les complexes de « plantes hôtes ». Cet enjeu est avant tout localisé dans un secteur qui est, dans l'immédiat, non soumis à un potentiel projet bâti. L'impact reste nul à faible. Néanmoins, dans l'évolution du site, la présence de cette « espace vert » est à prendre en considération.

Favorable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	--------	------	-----------

**VII. 1. a. ii. Haies**

Ces structures paysagères peuvent être associées à des habitats naturels d'origine anthropique. Ces habitats prennent la forme de haies champêtres, d'alignements d'arbres, voire même de petits bosquets difficilement cartographiables dont la composition spécifique, lorsque ces derniers sont spontanés, est similaire à celles des forêts proches. Les haies, quant à elles, diffèrent beaucoup en fonction de la gestion courante réalisée par les agriculteurs ou par les agents techniques des communes en charge de leur entretien. Ainsi, c'est le nombre de strates qui va déterminer leur physionomie. La composition spécifique des alignements d'arbres, des haies et des bosquets ne dépend pas uniquement de la nature du sol, du climat et de l'aire biogéographique dans laquelle se trouvent, mais aussi du choix de l'Homme qui est ici prépondérant. Ainsi, il est tout à fait possible de trouver des espèces non locales et horticoles.

Les haies jouent un rôle écologique important dans les agrosystèmes : brise-vents, tampon thermique, lutte contre l'érosion des sols, réservoirs d'auxiliaires des cultures, corridors biologiques, etc. Les haies forestières anciennes relictuelles ont la particularité de présenter une diversité biologique importante contrairement aux haies récentes, généralement plantées, qui sont pauvres en espèces. Historiquement, les haies servaient de clôtures naturelles séparant entre elles les pâtures de petite taille.

Les haies peuvent constituer des structures stables et permanentes dans le cadre d'une gestion régulière, mais elles auront sans doute tendance à s'élargir et gagner sur les surfaces voisines si elles ne sont pas régulièrement entretenues, soit par la fauche, soit par le pâturage. Les haies ont été victime de la mécanisation et de l'industrialisation de notre agriculture traditionnelle paysanne. Le maillage des petites pâtures du bocage séparées de haies a peu à peu laissé la place aux très grandes parcelles de l'agriculture céréalière intensive. Cette mutation a nécessité, et nécessite encore au gré des remembrements, l'arrachage massif des haies champêtres. Les haies composées d'espèces locales des plaines agricoles et du bocage jouent de nombreux rôles écologiques importants, au contraire des haies entourant les maisons qui sont souvent constituées d'espèces sempervirentes telles que le Thuya ou le Laurier. Elles structurent le paysage et relient les boisements et les milieux naturels entre eux. Ce sont de véritables corridors biologiques parfois indispensables pour la faune.

Chaque haie a été rattachée à une typologie de haie (ci-après) qui est défini en fonction du nombre de strates qui la composent, de son âge, de sa diversité floristique, de sa hauteur, de sa continuité (ou non continuité) et de sa morphologie générale :

- Haies multistrates = enjeux très forts ;
- Haies arbustives = enjeux modérés ;
- Haies relictuelles arborées = enjeux de modérés à forts
- Haies rectangulaires basses = enjeux modérés ;
- Haies rectangulaires basses avec des arbres = enjeux de modérés à forts ;
- Haies relictuelles = enjeux faibles ;
- Haies récentes = enjeux très faibles.

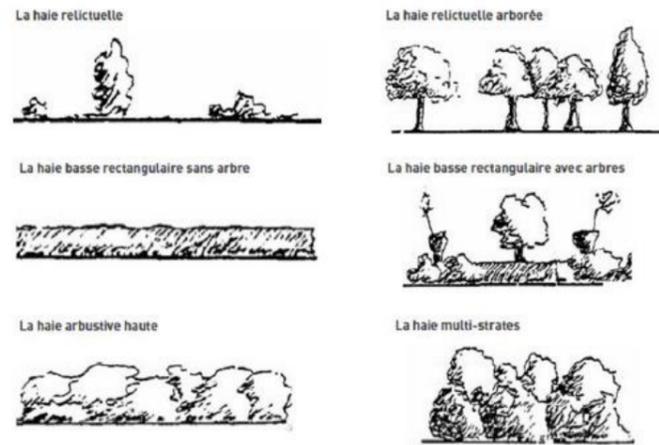


Figure 13 : Typologie des haies



Fig. 8



Fig. 9



Fig. 10

Figure 14 : Haie multi-strates peu dense, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en haut à gauche)

Figure 15 : Haie arbustive, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en haut à droite)

Figure 16 : Haie relictuelle arbustive, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2022 (en bas à gauche)

Tableau 21 : Haies recensées sur le site d'Avy (17)

Haie	Effectif	Longueur cumulée (mètre linéaire)	Enjeu
Multi-strate	3	48,51	Modéré à Fort
Arbustive	3	62,31	Modéré
Relictuelle arbustive	1	18,35	Faible
<b>Total</b>		<b>129,17</b>	

Le site, de la Ferrière-en-Parthenay, présente 3 typologies de haies différentes, réparties en limite de zone. On y distingue des haies dites « multi-strates » caractérisées par une stratification végétale, dont l'enjeu est considéré de « modéré » à « fort » car il s'agit de haies dont la stratification n'est pas « complète » avec de jeunes arbres, à fortes composantes d'espèces fruitières ou d'espèces ornementales : Epicéa commun (*Picea abies*), Lilas commun (*Syringia vulgaris*), certaines invasives : Laurier sauce (*Laurus nobilis*). Des haies « arbustives », inférieure à 7 m de hauteur, considérées comme d'enjeu « modéré », qui, tout comme les haies multi-strates, présentes une part d'espèces ornementales élevée (Thuya), ainsi qu'une haie « relictuelle arbustive », qui sur la zone d'étude prend la forme d'une plantation fruitière (Poiriers).

La longueur cumulée de cet ensemble est estimée à 130 mètres, ce qui, à l'échelle du site, reste relativement faible (Tableau 21).

#### Analyse des enjeux associés aux haies

Le site d'étude présente trois typologies de haies. Les haies « multi-strates » et « arbustives » sont prédominantes. Leur composition, constituées d'espèces indigènes et ornementales, n'entrevoit pas d'attribuer un enjeu élevé à certaines haies (cf. multi-strates). Il est donc attribué un enjeu de « faible » à « fort ».

Favorable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	--------	------	-----------

#### VII. 1. b. Flore

Les passages floristiques ont permis de recenser **104 espèces** sur le site de la Ferrière-en-Parthenay, d'une surface de 1,31 hectare.

##### VII. 1. b. i. La flore patrimoniale

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur le site d'étude.

#### Analyse des enjeux associés à la flore patrimoniale

Les espèces patrimoniales étant absentes lors des prospections naturalistes, il n'existe pas d'enjeux liés à ces dernières sur le site.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

VII. 1. b. ii. Flore patrimoniale issue de la bibliographie

Afin de compléter les données terrain et dans l'objectif de dresser un état des lieux quant à la présence potentielle d'espèces patrimoniales sur la zone d'étude et/ou sa proximité immédiate, il est recensé l'ensemble des taxons patrimoniaux susceptibles d'être concernés par le projet. Cette bibliographie s'articule autour de bases de données floristiques, à l'échelle régionale ou territoriale, mises à disposition, notamment, par les Conservatoires botaniques régionaux (CBN). Ces bases de données, dont la consultation publique est soumise à restrictions, sont alimentées par un réseau d'acteurs local et font l'objet de vérifications et validations scientifiques. Néanmoins, les données référencées se veulent informatives et ne sauraient impliquer une présence certaine sur le site d'étude du fait de l'écologie de certaines espèces ou de stations non revues.

L'inventaire bibliographique des espèces patrimoniales est issu de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (obv-na.fr), dispositif public et collaboratif dédié à l'Inventaire du patrimoine naturel (IPN) de la Nouvelle-Aquitaine. Les données sont filtrées par mailles de 1km recouvrant toute ou une partie de la zone d'étude selon dates d'observations récentes (>2000).

Le tableau ci-après, liste les espèces patrimoniales recensées sur et/ou à proximité de la zone d'étude selon critères préétablis. Une compatibilité est annotée pour chaque espèce en fonction de leur phytosociologie et des habitats présents sur la ZIP (Présente = Espèce recensée sur la ZIP ; Potentielle = Habitat favorable à l'espèce présent sur la ZIP ; Peu probable = Habitat favorable à l'espèce non présent sur la ZIP).

**L'étude bibliographique menée sur le périmètre du projet et sa proximité, ne permet d'établir à la présence d'espèces patrimoniales dont il serait fait mention à travers les données consultées via le portail de l'observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr/>).**

Afin d'appréhender au mieux les enjeux botaniques du secteur, une analyse complémentaire est réalisée considérant un tampon de 10 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle. Ce tampon à grande échelle vise à recenser l'ensemble des espèces patrimoniales connues à travers les différents zonages naturels de connaissances ou réglementaires et tout autres sites ou station d'intérêt hébergeant des espèces menacées et/ou protégées et dont la potentialité de présence sur le site d'étude est appréciée au regard des habitats et conditions stationnelles caractérisant ce dernier.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Présence potentielle sur la ZIP
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Adonis annua</i>	Adonis annuel	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Adoxa moschatellina</i>	Moscatelline	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Asplenium obovatum subsp. billotii</i>	Asplenium de Billot	PR	VU	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Asplenium septentrionale</i>	Doradille du Nord	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Astragalus monspessulanus</i>	Astragale de Montpellier	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Bupleurum subovatum</i>	Buplèvre ovale	-	EN	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Carex vesicaria</i>	Laïche vésiculeuse	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Présence potentielle sur la ZIP
<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Comarum palustre</i>	Comaret des marais	PR	EN	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Corydalis solida</i>	Corydale solide	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet des moissons	-	NT	-	Peu probable
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	PR	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Epilobium obscurum</i>	Épilobe à feuilles sombres	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Euphorbia hyberna</i>	Euphorbe d'Irlande	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Exaculum pusillum</i>	Cicendie naine	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Galium debile</i>	Gaillet chétif	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Galium glaucum</i>	Aspérule glauque	PR	EN	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Helleborus viridis</i>	Ellébore vert	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis des marais	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Iberis amara</i>	Ibérie amère	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Isolepis fluitans</i>	Scirpe flottant	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux pigamon	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des vasières	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	PN	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Ludwigia palustris</i>	Ludwigie des marais	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des forêts	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	PR	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Moenchia erecta</i>	Moenchie dressée	-	VU	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Myosotis secunda</i>	Myosotis rampant	-	DD	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Langue de serpent	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Présence potentielle sur la ZIP
<i>Orobanche rapum-genistae</i>	Orobanche du genêt	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des forêts	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Pilularia globulifera</i>	Pilulaire à globules	PN	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot filiforme	PR	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Primula elatior</i>	Coucou des bois	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	PN	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Pyrus cordata</i>	Poirier cordé	-	VU	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs	-	VU	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule tête-d'or	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule lierre	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Ranunculus omiophyllus</i>	Renoncule de Lenormand	-	VU	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule des marais	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Rumex maritimus</i>	Oseille maritime	PR	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Spergula morisonii</i>	Spargoute de Morison	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Stachys alpina</i>	Épiaire des Alpes	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Stachys germanica</i>	Épiaire d'Allemagne	-	VU	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire alsine	-	NT	-	Peu probable
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	-	NT	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Trocdaris verticillatum</i>	Carum verticillé	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes	-	LC	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	-	NT	ZNIEFF 79	Peu probable
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	-	LC	ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Peu probable
<i>Xeranthemum cylindraceum</i>	Xéranthème cylindracé	-	VU	ZNIEFF 79	Peu probable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Présence potentielle sur la ZIP
<p><b>Légende :</b>  <b>PN = Protection nationale</b> - Espèce sous statut réglementaire selon l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.  <b>PR = Protection Régionale</b> - Espèce sous statut réglementaire selon l'Arrêté du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale.  <b>LRR</b> : Liste Rouge de la flore vasculaire de la région Poitou-Charentes (2018) : <b>LC</b> = Données insuffisantes ; <b>LC</b> = espèce de préoccupation mineure ; <b>NT</b> = espèce quasi-menacée ; <b>VU</b> = espèce vulnérable ; <b>EN</b> = espèce en danger  <b>ZNIEFF</b> = Espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Nouvelle-Aquitaine - département des Deux-Sèvres (2019) ; <b>ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine</b> = au niveau régional ; <b>ZNIEFF 79</b> = au niveau départemental.</p> <p><b>Commune(s)</b> : Aubigny, Ayron, Chalandray, Cherves, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Latillé, Lhoumois, Oroux, Parthenay, Pressigny, Saurais, Thézenay, Vasles, Vausseroux, Saint-Martin-du-Fouilloux.  <b>Observateur(s)</b> : BARBIER Stéphane, PROVOST Sylvain, BARON Yves, BONNESSÉE Michel, CHASTENET Antoine, CLOCHARD Alain, ROUSSELOT François-Jean, COIRIER Bernard, COLLOBER Olivier, CORNET Valentin, COUSIN Paul, DAUMAS Marc, FY Frédéric, GATIGNOL Patrick, JEANNEAU M.H., GUÉNIN Estèle, LEPAGE Elen, RICHEZ Eva, ROUSSELOT François-Jean, SABOUREAU Flavien, TERRISSE André, VERTÈS-ZAMBETTAKIS Sophie, VIAL Timothée.  <b>Organismes(s)</b> : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Deux-Sèvres Nature Environnement, EMBERIZA, GEREPI - Réserve Naturelle Nationale du Pinail, NCA Environnement, Sans organisme, Société Botanique du Centre Ouest, Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes-Vendée, Vienne Nature.  <b>Période d'observation</b> : 25/03/2000 – 20/06/2023  <b>Taxons</b> : 68 espèces</p>					

L'étude bibliographique menée dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude a permis de recenser la présence de 68 taxons patrimoniaux dont il est fait mention par 23 observateurs entre 2000 et 2023. Cette présence, forte, d'espèces patrimoniales est à mettre en parallèle avec un secteur riche en habitats, notamment par l'existence de 5 sites d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui concernent, en partie ou en leur totalité le zonage bibliographique, à savoir : « l'Étang de Coigne » (540015615) ; la « Forêt du Roux » (540014433) ; la « Forêt d'Autun » (540006868) ; la « Plaine de Vouzailles » (540120066) et les « Pelouses sèches de la Vallée du Gateau » (540014416). Ces sites se caractérisent par la présence de milieux d'intérêt, rares et/ou menacés : gazons vivaces amphibies, jonchaies acidoclines atlantiques, chênaies calcifuges atlantiques, chênaies acidiphiles, pelouses xéro-thermophiles calcicoles et lisières thermophiles qui ne sont pas représentés sur la zone d'implantation potentielle de la Ferrière-en-Parthenay. De ce fait, bien que l'étude bibliographique puisse refléter un secteur à forts enjeux (en termes d'habitats et d'espèces végétales), il est considéré que les espèces mentionnées ont une faible probabilité de présence sur le site d'étude en l'absence d'habitats favorables considérant les milieux recensés, leur physionomie et état de conservation.

A noter que l'Odontite de Jaubert (*Odontites jaubertianus*) n'est pas répertoriée dans le rayon bibliographique étudié de 10km autour de la zone de projet et qu'au vu de la gestion et de la physionomie du site il est très peu probable que l'espèce y soit présente.

### VII. 1. b. iii. La Flore invasive

La flore relevée lors des inventaires englobe non seulement les espèces végétales patrimoniales, mais également les plantes considérées comme envahissantes. Il est important de prendre en compte la présence de ces espèces afin d'éviter leur expansion (existence de protocoles de régulation). On distingue les espèces exotiques envahissantes (EEE) selon 3 statuts :

- **Espèce exotique envahissante avérée** : Espèce exotique montrant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide du fait d'une reproduction sexuée ou d'une multiplication végétative intense, et formant localement, notamment dans les milieux naturels ou semi-naturels, des populations denses et bien installées. Ces populations ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.
- **Espèce exotique envahissante potentielle** : Plante exotique présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles, c'est-à-dire formant dans quelques sites des populations denses (mais non encore stabilisées). La dynamique de l'espèce à l'intérieur du territoire considéré, et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.
- **Espèce exotique à surveiller** : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré, mais dont la possibilité qu'elle le devienne n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment de son caractère envahissant dans d'autres régions.

**6 espèces invasives ont été recensées sur le site d'étude (Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes du Poitou-Charentes, CBNSA 2015).**

Le tableau ci-dessous (22), recense les espèces invasives rencontrées et le caractère invasif associé. Les espèces sont par la suite détaillées en des fiches à vocation de gestion de lutte.

Tableau 22 : Liste et caractère invasif des plantes envahissantes recensées sur le site d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut EEE	Statut LRR	Nombre de station
Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	<i>Acer pseudoplatanus</i>	À surveiller	NAa	6
Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	<i>Buddleja davidii</i>	À surveiller	NAa	4
Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i>	Potentielle	NAa	1
Érigeron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	À surveiller	NAa	2
Laurier noble, Laurier-sauce	<i>Laurus nobilis</i>	Potentielle	NAa	1
Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	<i>Parthenocissus inserta</i>	Avérée	NAa	3

**Légende :**

NAa = Naturalisé

[Définition : Se dit d'une plante non indigène poussant spontanément, auparavant accidentelle ou subspontanée, qui persiste (au moins dans certaines stations) après une durée minimale de 10 ans d'observation dans une même station.]

**Statut EEE** : D'après la liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes (CBNSA, 2015).

- **Érable sycomore, *Acer pseudoplatanus* [PEE à surveiller]**

Arbre de la famille des Acéracées, originaire d'Europe de l'Est, il a été importé en Europe de l'Ouest courant 16ème pour la qualité de son bois : le sycomore est un arbre forestier de valeur, son bois clair et dur est recherché pour la fabrication d'instruments de musique, pour la confection de meubles et de parquets. C'est aussi un arbre d'ornement pour les parcs/jardins et un arbre d'alignement urbain. Il peut s'avérer être envahissant dans les boisements naturels profitant d'une capacité de dissémination de ses graines efficaces, pouvant supplanter les espèces locales. De plus, il s'agit d'un arbre dont le tronc rejette facilement s'il est coupé. La gestion de cette espèce vise à l'arrachage des jeunes individus en s'assurant d'éliminer le système racinaire. Le cerclage des plus vieux sera privilégié afin d'affaiblir les pieds tout en réduisant le risque de rejets.

- **Arbre-à-papillon, *Buddleja davidii* [PEE à surveiller]**

Espèce de la famille des Buddlejacées, originaire d'Asie et introduit en France, courant 19ème siècle, pour l'ornement. Le buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. L'arrachage manuel des jeunes pousses ou arbustes est considéré comme la méthode de gestion la plus efficace. L'utilisation d'un treuil ou la réalisation d'un tronçonnage suivi d'un dessouchage permet de compléter la méthode manuelle sur des sujets dont le tronc et le système racinaire sont plus développés.

La coupe mécanique des inflorescences, réalisée immédiatement après la floraison et avant la formation de graines (entre juin et octobre) peut également être réalisée sur des petites surfaces. Elle permet d'empêcher la formation de graines et par conséquent de limiter la dissémination de l'espèce. Il s'agit d'une technique préventive, à coupler avec une technique curative (arrachage, coupe).

- **Brome purgatif, *Ceratochloa cathartica* [PEE potentielle]**

Le Brome purgatif est une plante vivace de la famille des Poacées. Originaire d'Amérique du Sud, cette graminée est issue des prairies artificielles où elle a été semée jadis comme plante fourragère dans certaines régions, contribuant à son introduction involontaire dans l'environnement et sa naturalisation sur le territoire français. Ce Brome, en progression, colonise les milieux rudéraux, berges des cours d'eau et bords de routes. Son impact sur les milieux naturels n'est pour l'instant pas documenté et la méthode de gestion non connue, bien qu'une fauche avant épiaison puisse limiter son expansion.

- **Érigeron du Canada, *Erigeron canadensis* [PEE à surveiller]**

La Vergerette du Canada est une espèce annuelle de la famille des Astéracées introduite fin du 17ème siècle qui colonise essentiellement les habitats en friches ou les cultures par son fort pouvoir reproducteur et de dissémination où elle peut former de vastes et denses populations ; Un pied peut produire 1000 à 100 000 graines selon la taille. Son impact sur l'environnement reste limité. La fauche avant la floraison combinée à de l'arrachage sont les deux méthodes de gestion les plus pratiquées.

En culture, le labour permet de détruire les plants et d'enfouir les semences à des profondeurs supérieures à celles auxquelles elles ont la capacité de germer, et ceux suivi d'un travail du sol, notamment au printemps et à l'automne.

À noter qu'en culture, de nombreuses populations résistantes à différents herbicides se sont développées ces dernières années.

- **Laurier sauce, *Laurus nobilis* [PEE potentielle]**

Arbuste de la famille des Lauracées, originaire du bassin méditerranéen, cette espèce peut se montrer envahissante dans les boisements où elle a tendance à supplanter les espèces indigènes par sa capacité de dispersion efficace pouvant modifier les communautés végétales locales. Un arrachage des pieds robustes en complément d'une surveillance des reprises/rejets permettent de lutter contre. Les plus jeunes pieds pourront être gérés par fauche ou arrachage.

- **Vigne-vierge commune, *Parthenocissus inserta* [PEE avérée]**

Plante grimpante de la famille des Vitacées, originaire d'Amérique du Nord, elle a été introduite en France au 20ème siècle comme plante d'ornement des murs et des façades. Elle s'est échappée aux abords des habitations et est parfois naturalisée dans le milieu naturel, notamment dans les grandes vallées alluviales. Sa physiologie de plante grimpante peut nuire aux espèces indigènes par compétition à la lumière et aux ressources. L'arrachage avec extraction du système racinaire peut être une solution de lutte.

### ***Analyse des enjeux associés à la flore invasive***

*Sur l'aire d'étude, les espèces invasives, bien qu'elles soient représentées par 6 taxons, ne présentent que de faibles populations ou des individus isolés. L'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et la Vigne-vierge (*Parthenocissus inserta*) sont les plus communes. Il ne faut, cependant, pas exclure une potentielle répartition plus vaste, ou l'existence d'autres espèces dont la gestion ou la phénologie n'aurait pu permettre le recensement.*

*L'enjeu qui, en fonction des espèces observées, de leur effectif et du critère d'invasibilité, est qualifié de « modéré ».*

*Toutefois, lors de la phase de chantier et de l'apport ou du remaniement des terres, la surveillance de l'apparition ou de l'évolution des espèces exotiques envahissantes sur site devra être menée, en prenant soin d'appliquer un contrôle et une gestion de lutte destinés à limiter la dispersion de ces espèces et leurs conséquences potentielles sur l'environnement et la santé.*

Favorable	Très faible	Faible	<b>Modéré</b>	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	---------------	------	-----------

Les cartes, en pages suivantes, présentent les typologies d'habitats naturels ainsi que les enjeux botaniques associés (espèces patrimoniales et invasives).

Toutes les espèces floristiques contactées sur la zone d'étude sont listées en annexe 1.

Les espèces invasives observées sont illustrées dans l'annexe 2.

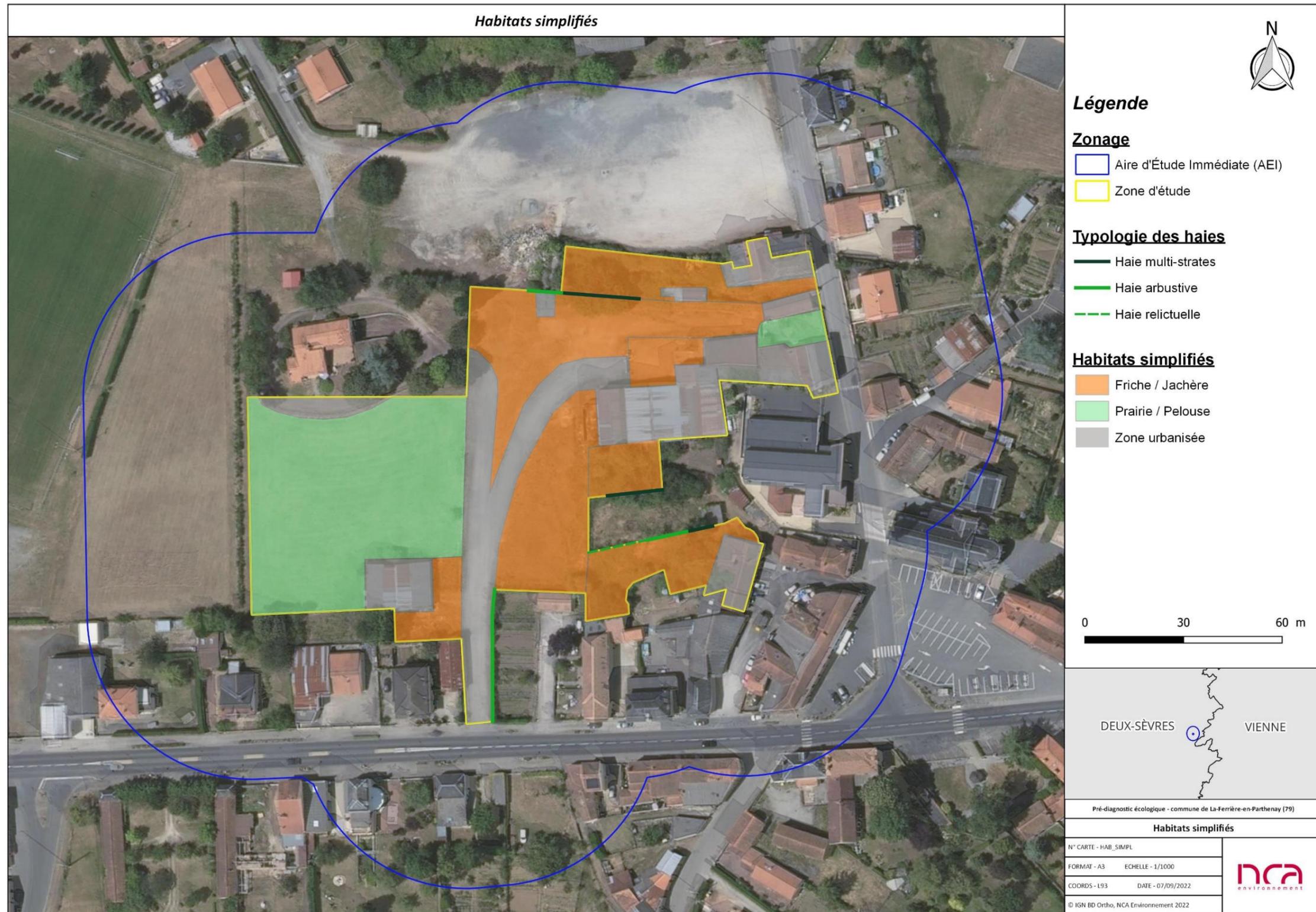


Figure 17 : Cartographie des habitats simplifiés



Figure 18 : Typologie des habitats naturels

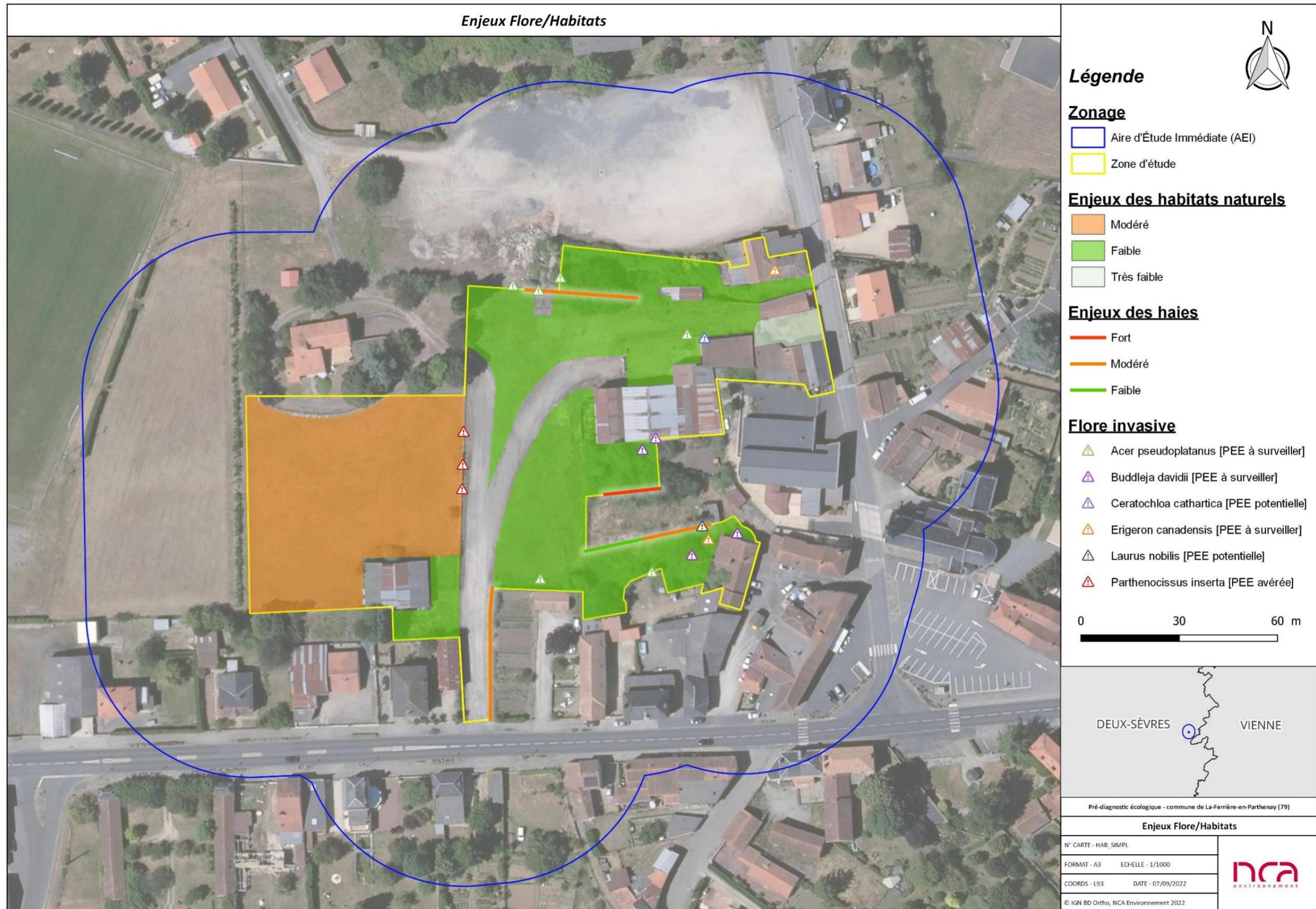


Figure 19 : Synthèse des enjeux floristiques et habitats sur la zone d'étude

## VII. 2. Faune

### VII. 2. a. Avifaune

L'inventaire réalisé lors des passages effectués le 20 et le 21/07/2022, a mis en évidence la fréquentation du site par 18 espèces d'oiseaux. L'étude bibliographique à l'échelle de l'Aire d'étude bibliographique, qui est bien plus étendue, permet de recenser pas moins de 187 espèces d'oiseaux (voir **annexe 3**). À noter que le contexte urbain et les habitats en présence permettent d'exclure une utilisation de la zone pour très grand nombre d'entre elles.

Au regard de son contexte urbain et de ses caractéristiques, le site de projet présente des enjeux écologiques pour l'avifaune uniquement en période de reproduction. Dans ce contexte, ce site n'est pas susceptible de présenter un enjeu particulier pour l'hivernage ou la migration de l'avifaune. Nous nous focaliserons donc sur la période de nidification et plus particulièrement sur le potentiel d'accueil du site pour les espèces.

Afin de pouvoir cibler les enjeux écologiques, l'utilisation potentielle du site pour chaque espèce a été étudiée.

Le tableau ci-dessous présente les espèces contactées lors de l'inventaire ainsi que les espèces bibliographiques, non contactées mais susceptibles d'utiliser le site que ce soit pour le transit, le repos, l'alimentation ou la reproduction.

Ainsi, 58 espèces sont retenues comme susceptibles de pouvoir fréquenter le site. Parmi celles-ci, 26 sont susceptibles de pouvoir se reproduire sur le site d'étude. Ce potentiel concerne aussi bien les espaces naturels présents que les bâtiments. Au sein de ces 26 espèces, uniquement 8 sont susceptibles de se reproduire sur le site et sont patrimoniales du fait de leur statut de conservation local. Il s'agit de l'Alouette des champs, du Chardonneret élégant, du Choucas des tours, de l'Effraie des clochers, de l'Hirondelle rustique, du Moineau domestique, du Serin cini et du Verdier d'Europe.

**Tableau 23 : Espèces d'oiseaux contactées sur le site ou bibliographiques susceptibles d'utiliser le site de projet**

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Accipitriformes	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T	PN	LC	-	-	
Apodiformes	Martinet noir	Apus apus	OpenObs - nature79 - LPO86	certaine				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Bucériformes	Huppe fasciée	Upupa epops	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Columbiformes	Pigeon biset domestique	Columba livia domestica	OpenObs - nature79	-				R / A / T / P	-	LC	-	-	
Columbiformes	Pigeon ramier	Columba palumbus	NCA	-	5	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Columbiformes	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Falconiformes	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Galliformes	Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	OpenObs - nature79 - LPO86	probable				A / T	-	DD	-	-	
Galliformes	Perdrix grise	Perdix perdix	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T	-	DD	-	-	
Galliformes	Perdrix rouge	Alectoris rufa	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				A / T	-	DD	-	-	
Passériformes	Accenteur mouchet	Prunella modularis	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Alouette des champs	Alauda arvensis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	-	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Bergeronnette grise	Motacilla alba	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Bruant proyer	Emberiza calandra	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Bruant zizi	Emberiza cirlus	OpenObs - nature79 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NCA	-	3	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Choucas des tours	Corvus monedula	NCA	-	15	AEI	A / T / P	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Corbeau freux	Corvus frugilegus	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Corneille noire	Corvus corone	OpenObs - nature79 - FAUNA	probable				R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	NCA	-	5	AEI	P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	NCA	-	3	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Geai des chênes	Garrulus glandarius	OpenObs - nature79 - FAUNA	probable				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Grive mauvis	Turdus iliacus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	-	-	-	-	
Passériformes	Grive musicienne	Turdus philomelos	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	NCA	-	9	ZP	A / T	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	NCA	-	4	ZP	A / T / (R)	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	NCA	certaine	3	ZP	T / P	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Merle noir	Turdus merula	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange charbonnière	Parus major	NCA	-	2	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange noire	Periparus ater	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Mésange nonnette	Poecile palustris	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Moineau domestique	Passer domesticus	NCA	-	21	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Pie bavarde	Pica pica	NCA	-	2	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Passériformes	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Pinson du nord	Fringilla montifringilla	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	PN	-	-	-	
Passériformes	Pipit des arbres	Anthus trivialis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Pipit farlouse	Anthus pratensis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Roitelet huppé	Regulus regulus	OpenObs - nature79 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	NCA	-	4	ZP	R / A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Serin cini	Serinus serinus	NCA	-	2	AEI	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Sittelle torchepot	Sitta europaea	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Tarin des aulnes	Spinus spinus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	-	-	-	
Passériformes	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	NCA	-	1	ZP	A / T / P / (R)	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Verdier d'Europe	Chloris chloris	NCA	probable	1	AEI	T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Piciformes	Pic épeiche	Dendrocopos major	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Piciformes	Pic vert	Picus viridis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Strigiformes	Effraie des clochers	Tyto alba	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible

**Légende :**

**En vert** : Les espèces observées sur le site lors de la prospection.

**Source** : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 = site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; LPO86 = données d'occurrence concernant les communes de l'Aire d'étude bibliographique (<http://viennelpo.fr>) ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.

Statut nicheur nature79 sur la commune : statut nicheur qui concerne la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

Zone d'observation : ZP = zone de projet ; AEI = Aire d'étude immédiate (observation en dehors de la ZP).

Utilisation : R = reproduction ; A = alimentation ; T = transit ; P = individu posé ou pouvant se poser sur site.

Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DO = espèce protégée au niveau européen.

LRR : Statut de l'espèce sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; CR = En danger critique ; RE = Eteinte au niveau régional

Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) = N : espèce déterminante nicheuse

**VII. 2. a. i. Concernant les espèces protégées observées sur site pouvant se reproduire au sein des bâtiments**

Le passage terrain a mis en avant une utilisation potentielle du site pour la reproduction de 25 espèces d'oiseaux. Parmi celles-ci, 17 sont protégées et 7 sont susceptibles d'utiliser le bâti présent.

À noter que le Choucas des tours a été contacté à plusieurs reprises au sein de l'AEI. L'espèce doit nicher à proximité de la zone de projet. Cependant, les ensembles bâtis présents ne montrent pas les caractéristiques nécessaires à sa nidification.

L'Hirondelle rustique a été contactée en chasse ou transit au-dessus des espaces ouverts de la zone de projet. Plusieurs bâtiments présents sur la zone comportent des anciens nids d'Hirondelle rustique. Cependant, aucun de ces nids n'a montré d'utilisation en juillet 2022. Le hangar A « Laigné », construit entre 1972 et 1979, possède un grand nombre d'anciens nids d'Hirondelle rustique dans des états très variables, allant du nid complet à de simples traces. Un total de 24 nids ou traces a été répertorié, réparti au sein de deux étables. Ces pièces ont été utilisées durant plusieurs années au regard de la présence de nids accolés et des chevauchements visibles de traces de nids. Il est connu que les couples d'Hirondelle rustique tolèrent le nid occupé de congénères rarement à moins d'un 1m du leur et qu'ils défendent un territoire au sein d'une colonie compris entre 4 à 8 m<sup>2</sup>. Ainsi, la taille effective de la colonie la plus grande ayant utilisée le hangar A est estimée à une dizaine d'individus maximum en simultané au regard des espaces disponibles et de la configuration des restes de nids constatés.



Figure 20 : Dénombrement d'anciens nids d'Hirondelle rustique sur environ 1,5 m de long. La très forte proximité des nids 1,2,3,4 et 5 implique un usage fortement étalé dans le temps du site par cette espèce qui est bien moins grégaire que sa cousine l'Hirondelle des fenêtres. Ainsi, le nombre de traces d'anciens nids, ne saurait refléter l'effectif maximal de la colonie.

Les hirondelles ont besoin de pièces d'eau pour pouvoir récolter la boue nécessaire à la confection de leur nid, or sur le secteur, aucune pièce d'eau proche n'est présente. L'inventaire de terrain a montré une utilisation par les hirondelles de fenêtres de quelques ornières présentes sur la partie « parking » au nord du site. Il est possible que l'utilisation du site par l'Hirondelle rustique fût conjointe à l'exploitation de la zone pour le stationnement de poids lourds. La présence de ces derniers devait entretenir de nombreuses ornières sur le site, permettant aux individus de se fournir en boue. Il est possible que cette utilisation ait été également conjointe à l'utilisation de la grange comme étable. L'Hirondelle rustique aurait alors bénéficié de la chaleur apportée par l'élevage ainsi que des proies indirectement attirées. Il ne s'agit là que d'hypothèses mais la fin de ces usages pourrait expliquer l'abandon visible par l'espèce de ce secteur qui fût favorable durant plusieurs années comme l'attestent les anciens nids et traces relevés.

À noter qu'un nid a été réutilisé par un petit passereau (vieux nid typique opportuniste de Troglodyte mignon) au sein du bâtiment A.



Figure 21 : A gauche, étable du bâtiment A utilisée anciennement par l'Hirondelle rustique. Au centre, anciens nids d'Hirondelle rustique au sein du même bâtiment. A droite, ancien nid d'hirondelle rustique qui fut réutilisé par un Troglodyte mignon.

Plusieurs autres bâtiments présentent des nids ou traces plus ou moins récentes (voir tableau ci-après). Des nids de Rougequeue noir ont été également notés au sein de certains bâtiments (B ; F).



Figure 22 : Deux nids attribuables au Rougequeue noir présents dans les combles du hangar « Laigné » 2 (réf B)

Deux bandes d'individus de Moineau domestique ont été contactées en limite de la zone de projet. Il semblerait que les individus nichent dans les bâtiments proches. Les bâtiments concernés par le projet n'ont pas montré d'utilisation par cette espèce mais il n'est pas possible de l'exclure pour autant. L'Effraie des clochers est susceptible de pouvoir utiliser les combles accessibles de certains bâtiments cependant aucune trace de l'espèce n'a été notée.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des nids observés dans les différents bâtiments. À noter que deux bâtiments complémentaires à ceux devant être démolis ont été visités car ces derniers font partie du projet global et devront être réhabilités. Il s'agit de l'Atelier de forge attenant au bâtiment F et de la maison d'habitation limitrophe.

Tableau 24 : Synthèse des nids d'oiseaux répertoriés au sein des bâtiments de la zone de projet

Réf	Ouvrage	Fonctionnalité / Description	Projet	Nids d'Hirondelle rustique
A	Hangar « Laigné » 1	Hangar agricole / Stabulation stockage de foin	Remplacement de la toiture amiantée	Pièce A : 18 anciens nids d'Hirondelle rustique Pièce B : 6 anciens nids d'Hirondelle rustique Un nid de Troglodyte mignon.
B	Hangar « Laigné » 2	Hangar industriel / Activité de transport	Démolition	Hangar principal : 4 nids de Pigeon ramier dont 1 occupé ; Combles des pièces : deux anciens nids attribuables au Rougequeue noir

Réf	Ouvrage	Fonctionnalité / Description	Projet	Nids d'Hirondelle rustique
C	Anciens bureaux « Laigné »	Bureaux associés à l'entreprise de transport	Démolition	RAS
D	Appentis	Arrière-cours habitation	Démolition	Non visité – Pas de potentiel visible.
E	Garage « Pigeau »	Garage individuel	Démolition	RAS
F	Ancienne forge « Pigeau »	Habitation / Stockage	Démolition	Un ancien nid d'Hirondelle rustique dans les combles Un second au rez-de-chaussée, réutilisé visiblement par du Rougequeue noir.
-	Atelier de forge attenant au bâtiment F	Ancienne forge		Un ancien nid d'Hirondelle rustique
-	Maison attenante à l'ancienne Forge	Habitation attenante à l'ancienne forge		3 anciens nids d'Hirondelle rustique à l'étage.
G	Maison « Fizailne »	Habitation en cours de réhabilitation	Démolition	Non visité – Potentiel inconnu, notamment au niveau des combles
H	Appentis « Fizailne »	Petite dépendance habitation / entièrement effondrée	Évacuation des encombrants	Écroulé, ne reste qu'un tas de pierres. RAS.
I	Garage « Fizailne »	Garage individuel préfabriqué	Démolition	RAS
J	Garage « Sénéchault »	Atelier / garage attenant à l'habitation	Démolition	RAS
K	Maison « Sénéchault »	Habitation abandonnée	Conservation	1 ancien nid d'Hirondelle rustique

En faisant exception du bâtiment G qui n'a pas pu être visité, un total de 31 anciens nids d'Hirondelle rustique a été relevé dont notamment 27 au sein du bâti qui doit être démolit dans le cadre du présent projet de déconstruction (26 tranche ferme, 1 tranche optionnelle non planifiée).

### VII. 2. a. ii. Concernant les espèces protégées, observées sur site, pouvant se reproduire au sein des « espaces naturels »

Sept espèces de passereaux contactés sont susceptibles de se reproduire au sein des espaces verts présents sur le site. Il s'agit d'espèces communes des parcs et jardins. Parmi celles-ci trois sont patrimoniales. Il s'agit du Chardonneret élégant, du Serin cini et du Verdier d'Europe. Les habitats favorables à ces espèces correspondent notamment aux linéaires de haies multistrates et arbustives présents sur le site. La surface d'habitat disponible apparait donc ici relativement limitée.

### VII. 2. a. i. Concernant les espèces de la bibliographie patrimoniales susceptibles d'utiliser le site pour la reproduction

La bibliographie renseigne sur la présence locale d'une espèce patrimoniale susceptible d'utiliser le site pour la reproduction. Il s'agit de l'Alouette des champs qui est susceptible de pouvoir utiliser la prairie de fauche mésophile pour la nidification. Ce potentiel est cependant très faible au regard de la forte pression de gestion exercée sur ce site. En effet, lors du passage réalisé en juillet, le milieu était intégralement fauché ras, ne laissant aucune chance à toute éventuelle nichée. Par ailleurs, le contexte fortement urbain réduit d'autant plus ce potentiel pour l'espèce (exemple : pression du chat domestique sur le milieu).

L'Effraie des clochers est susceptible d'utiliser certains combles et greniers de bâtiment, cependant, aucune trace relative à cette espèce n'a été trouvée. Par ailleurs, la commune a installé un nichoir, actuellement non occupé dans les combles de la maison attenante à l'ancienne Forge « Pigeau ».

### VII. 2. a. i. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

Tableau 25: Croisement des enjeux en période de nidification

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Habitat survolé uniquement					
	Habitat fonctionnel uniquement pour le transit et la recherche alimentaire				*Alouette des champs	Chardonneret élégant Hirondelle rustique Moineau domestique Serin cini Verdier d'Europe
	Habitat fonctionnel pour le transit, la recherche alimentaire et la reproduction (habitat soumis à la rotation des cultures)					
	Habitat fonctionnel pour le transit, la recherche alimentaire et la reproduction (habitat pérenne)				*Effraie des clochers	Chardonneret élégant Hirondelle rustique Moineau domestique Serin cini Verdier d'Europe

\*Enjeu habitat d'espèce décoté car l'espèce n'a pas été contactée, il ne s'agit ici que d'un enjeu potentiel.

Tableau 26: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'avifaune nicheuse sur la zone d'étude

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles		*Alouette des champs			
Pelouses entretenues					
Chemins et zones sans végétations					
Friches rudérales mésophiles					
Pelouses piétinées sèches					
Bâtiments		*Effraie des clochers	Hirondelle rustique Moineau domestique		
Haies multistrates			Chardonneret élégant Serin cini Verdier d'Europe		
Haies arbustives			Chardonneret élégant Verdier d'Europe		

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Code couleur : <b>Bordeaux</b> = Enjeu très fort ; <b>Rouge</b> = Enjeu fort ; <b>Orange</b> = Enjeu modéré ; <b>Jaune</b> = Enjeu faible, <b>Vert</b> = Enjeu très faible.					
En italique : Espèces issues de la bibliographie.					

\*Enjeu habitat d'espèce décoté car l'espèce n'a pas été contactée, il ne s'agit ici que d'un enjeu potentiel.

### VII. 2. a. i. Bilan

L'enjeu « habitat d'espèces » pour l'avifaune au sein du site de projet apparaît faible à modéré pour l'avifaune anthropophile de milieux bâtis. Le principal enjeu est relatif à la nidification passée de l'Hirondelle rustique sur le site. Le bâtiment A présente le plus gros potentiel habitat avec un total de 24 anciens nids dénombrés (nids et trace de nids). Cependant, ce chiffre est à modérer car il n'y pas eu autant d'individus nicheurs en simultané (succession de plusieurs nichées sur le même site). Il semble qu'une dizaine d'individus ait utilisé le site en simultané mais durant plusieurs années. Les autres bâtiments montrent un potentiel bien plus faible et diffus, lié notamment à des opportunités pour l'espèce (portes, vitres ou fenêtres cassées.). Bien que non patrimoniales, les nidifications du Rougequeue noir et du Troglodyte mignon restent tout de même à considérer s'agissant également d'espèces protégées. Les haies multistrates et arbustives présentes sur site montrent un enjeu modéré pour quelques passereaux de milieux ruraux.

Les combles accessibles pour l'avifaune font état d'un enjeu global faible mais si une utilisation était avérée par l'Effraie des clocher, cet enjeu passerait à modéré.

Au regard des enjeux avérés et des espèces concernées, il apparaît nécessaire de réaliser un dossier de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.

#### *Analyse des enjeux associés aux oiseaux*

*Les enjeux concernant l'avifaune vont de très faible à moyen à l'échelle de l'ensemble du site.*

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

La cartographie de synthèse des observations des espèces patrimoniales et des habitats potentiels est présentée en page suivante.

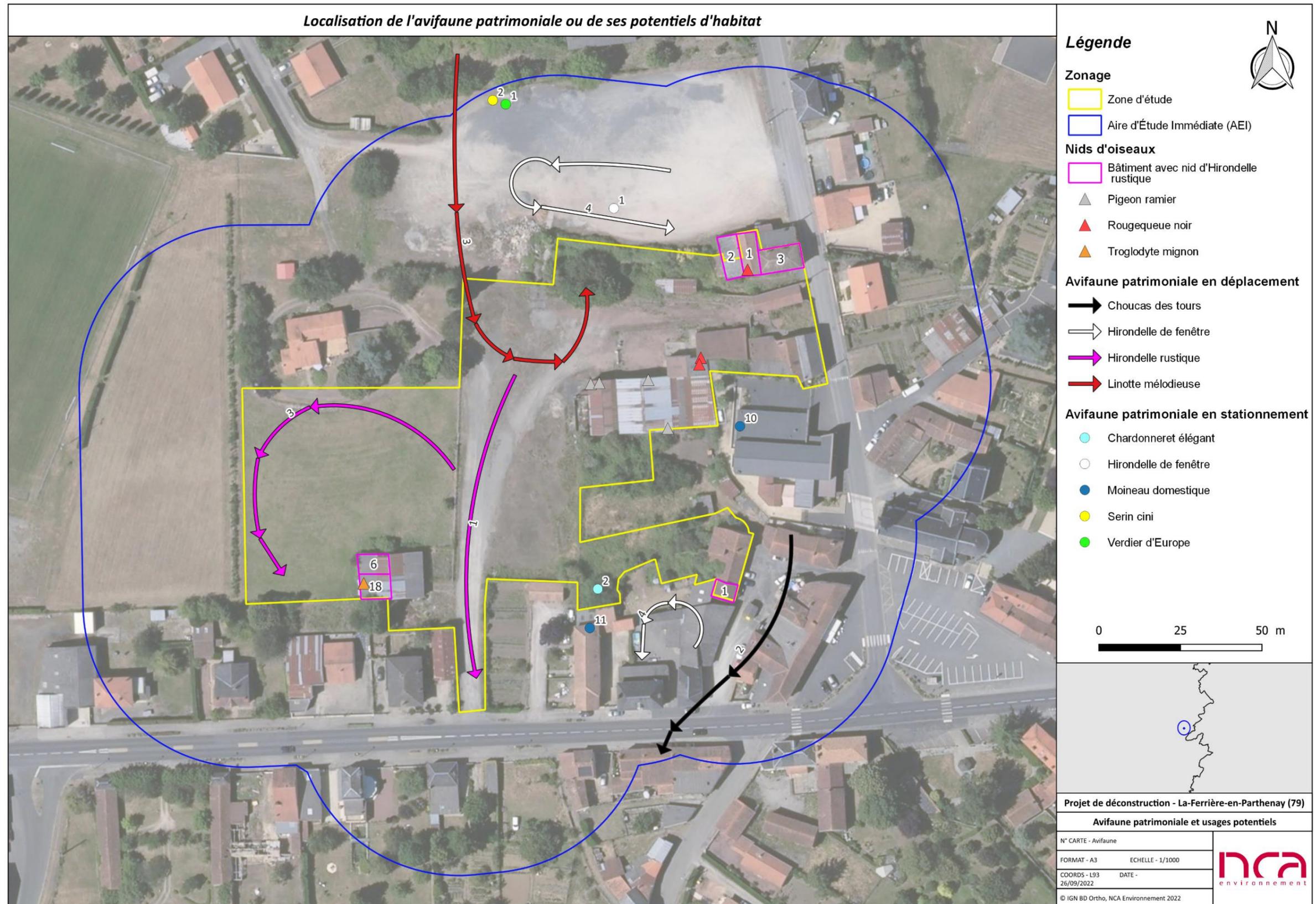


Figure 23 : Avifaune patrimoniale et habitats potentiels

## VII. 2. b. Chiroptères

Lors de ce diagnostic, les chiroptères ont été recherchés au sein de l'ensemble des combles ainsi que dans les caves ou les pièces accessibles favorables. Seuls les combles d'un unique bâtiment n'ont pas pu être inventoriés, il s'agit du bâtiment G ou maison « Fizailne ». Aucun individu vivant n'a été observé. Seul un squelette attribué à un Grand Rhinolophe a été trouvé au sein de la cave de la Maison présente à l'est de l'ancien atelier de la forge « Pigeau ». Afin d'avoir une vision plus large de la diversité spécifique qui fréquente le site, deux SM4 bat ont été posés sur deux points d'écoute distincts durant une nuit complète. Le potentiel pour le gîte des chiroptères des arbres présents sur le site a également été évalué. Aucun arbre ne possède de potentiel pour l'accueil des chiroptères sur le site.

La bibliographie apparaît relativement pauvre en données de chiroptères sur le secteur bibliographique. Elle a permis de recenser seulement 5 espèces et un groupe (Oreillard sp.) dont 4 espèces ont été inventoriés durant la nocturne réalisée (Barbastelle d'Europe ; Murin de Natterer ; Noctule commune et Pipistrelle commune). Parmi l'ensemble des espèces relevées, deux ne sont pas susceptibles d'utiliser les gîtes en milieu bâti : Il s'agit du Murin d'Alcathoe et du Murin de Bechstein.

Tableau 27: Chiroptères relevés sur le site de projet ou connus sur le territoire

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Utilisations connues des bâtiments pour le gîte	Utilisation potentielle des bâtiments pour le gîte	Statut réglementaire	LRN	LRR	Statut régional	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	NCA : SM4 8	Arrières de volets, bardage des murs, linteaux et fissures, le long de poutre faitière dans grange très sombre.	Très faible	PN / DH A2, A4	LC	LC	AC	DG	Patrimoniale	Modéré
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	FAUNA	Vastes combles ou cave, rarement caché dans des fissures, dans des hourdis.	Très faible	PN / DH A2, A4	LC	LC	AC	DG	Patrimoniale	Modéré
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NCA : SM4 8 ; Cadavre dans la cave de la maison à l'est de l'ancienne forge « Pigeau »	Vastes combles (greniers, granges et combles d'églises), cave.	Avéré	PN / DH A2, A4	LC	VU	C	DG	Patrimoniale	Modéré
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10 - Certain		Fort	PN / DH A2, A4	LC	NT	C	DG	Patrimoniale	Modéré
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10 - Possible	Réseaux karstiques, parfois combles, clochers et cheminées mais souvent proches de réseaux karstique.	Très faible	PN / DH A2, A4	LC	EN	R	DG	Patrimoniale	Très fort
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	NCA : SM4 8	Bardage des murs, volets, linteaux, fissures, entre les éléments de charpente	Faible	PN / DH A4	LC	LC	AC	-	Patrimoniale	Modéré
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	NCA : SM4 8	Vastes combles et greniers à foin, rarement caché dans les mortaises, entre les chevrons extérieurs d'auvent.	Faible	PN / DH A2, A4	LC	LC	AC	DG	Patrimoniale	Modéré
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 1 - Possible0	-	-	PN / DH A4	LC	LC	AR	-	Patrimoniale	Fort
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NCA : SM4 8	-	-	PN / DH A2, A4	NT	NT	AR	DG	Patrimoniale	Fort
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10	Entre les éléments de charpente, fissures, arrière de volets, parpaings.	Faible	PN / DH A4	LC	EN	C	DG	Patrimoniale	Fort
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	NCA : SM4 8	Fissures, entre les éléments de charpente, dans des hourdis, parpaings.	Faible	PN / DH A4	VU	LC	AC	-	Patrimoniale	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10	Combles en hauteur, bardage bois avec accès haut, disjointements d'immeubles.	Très faible	PN / DH A4	VU	VU	AC	DG	Patrimoniale	Fort
Noctule de Leisler		NCA : SM4 8 ; SM4 10	Rampants ; vides d'air ; Chien-assis, entre tuiles et écran de toiture	Faible	PN / DH A4	NT	NT	AR	DG	Patrimoniale	Fort
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	NCA : SM4 8	Vastes combles (granges et églises), souvent caché entre les éléments de charpente, parfois à découvert.	Faible	PN / DH A4	LC	LC	AR	-	Patrimoniale	Fort
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>	GARB		Faible	PN / DH A4	LC	LC	AR	-	Patrimoniale	Fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10	Arrière des volets, sous les toitures entre les éléments de la couverture, derrière le placoplâtre,	Faible	PN / DH A4	NT	NT	C	-	Patrimoniale	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Utilisations connues des bâtiments pour le gîte	Utilisation potentielle des bâtiments pour le gîte	Statut réglementaire	LRN	LRR	Statut régional	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10	bardage des murs, faux plafonds, parpaings non crépis, linteaux et fissures des murs, caissons de volets roulants, décollement de crépi, interstices dans la menuiserie, contre parpaing sous combles très bien isolés.	Faible	PN / DH A4	LC	NT	AC	-	Patrimoniale	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	NCA : SM4 8 ; SM4 10	Combles (surtout les combles réduits de moins de 2 m, mais aussi les églises), souvent cachée dans les fissures, entre les éléments de charpente ou de couverture (ex entre écran de sous-toiture et tuiles), parements de murs, derrière le placoplâtre ou le bardage, caissons de volets roulants.	Faible	PN / DH A4	NT	NT	C	-	Patrimoniale	Modéré

**Légende :**

**En vert :** Les espèces observées ou contactée sur le site lors de la prospection.

**Source :** FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; GARB : maille du Géoportail de l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

Utilisation connus des bâtiments pour le gîte : sources diverses dont notamment les recueils d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation chiroptères – homme en milieu bâti T1 & T2 (Muséum de Bourges & SFEPM, 2015 & 2019)

Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DH A2 / A4 = espèce protégée inscrite à l'annexe 2 / 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

LRN : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017). LRR : Statut de l'espèce sur la Liste Rouge des Mammifères du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger.

Statut régional : statut issu de la déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des Chiroptères 2013-2017 – Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2013).

Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018). DG = espèce déterminante en gîte.

Le site a été exploré dans presque son intégralité. Comme expliqué, seule la maison G « Fizaille » n'a pas pu l'être. Le potentiel d'accueil de la majorité des toitures s'est avéré fortement restreint notamment par une importante luminosité induite par la présence de fenêtre de toit ou de nombreuses dégradations de la couverture.



Figure 24 : A gauche, comble à la couverture très dégradée du bâtiment F ; à droite pièce sous comble avec fenêtre de toit du bâtiment K

Les combles les plus sombres sont ceux du bâtiments C, en dehors d'une toiture en fibrociment, ce sont les combles visités qui présentaient le plus de potentiel pour les chiroptères. Néanmoins, en dépit d'une visite intégrale, aucune trace d'utilisation n'a été trouvée.



Figure 25 : Combles bien sombres des anciens bureaux "Laigné" (réf C).

Le tableau ci-dessous fait état des potentiels d'accueil des bâtiments ou pièces pour les chiroptères.

Tableau 28 : Bâtiments et potentiel d'utilisation par les chiroptères

Réf	Ouvrage	Fonctionnalité / Description	Projet	Espace concerné	Potentiel d'accueil pour les chiroptères
A	Hangar « Laigné » 1	Hangar agricole / Stabulation stockage de foin	Démolition	Combles - Toiture en tôle ondulée et fibrociment	RAS
B	Hangar « Laigné » 2	Hangar industriel / Activité de transport	Démolition	Combles- Toiture en tôle ondulée et fibrociment	RAS – Très lumineux et exposé
				Pièces rez-de-chaussée	Ateliers bien sombres – Potentiel très faible

Réf	Ouvrage	Fonctionnalité / Description	Projet	Espace concerné	Potentiel d'accueil pour les chiroptères
C	Anciens bureaux « Laigné »	Bureaux associés à l'entreprise de transport	Démolition	Combles– Toiture en fibrociment	RAS mais potentiel très faible – combles bien sombres
D	Appentis	Arrière-cours habitation	Démolition	Appentis – Tôle fibrociment	RAS
E	Garage « Pigeau »	Garage individuel	Démolition	Garage – Tôle ondulée	RAS
F	Ancienne forge « Pigeau »	Habitation / Stockage	Démolition	Combles – Tuile et ardoise	RAS – Très exposé et lumineux
-	Atelier de forge attenante au bâtiment F	Ancienne forge		Combles – Tuile et voligeage	RAS – Potentiel très faible sous tuile / voligeage
-	Maison attenante à l'ancienne Forge	Habitation attenante à l'ancienne forge		Combles – Tuile	RAS
-				Cave	Gîte estival / hivernal – Grand Rhinolophe (1 cadavre)
G	Maison « Fizailne »	Habitation en cours de réhabilitation	Démolition	<b>Inconnu - Tuile</b>	<b>Inconnu</b>
H	Appentis « Fizailne »	Petite dépendance habitation / entièrement effondrée	Evacuation des encombrants	Aucun	RAS
I	Garage « Fizailne »	Garage individuel préfabriqué	Démolition	Garage – Tôle fibrociment	RAS
J	Garage « Sénéchault »	Atelier / garage attenante à l'habitation	Démolition	Garage – Tuile	RAS – Toiture partiellement effondrée
K	Maison « Sénéchault »	Habitation abandonnée	Conservé	Combles	RAS – Trop lumineux

Les analyse des SM4 montrent une diversité spécifique plus importante que celle attendue en tel contexte urbain, avec notamment des contacts de Murin d'Alcathoe, une espèce arboricole de boisement peu présente en milieu anthropisé. Un total de 15 voire 16 espèces (Rhinolophe euryale) a été contacté ce qui montre une très bonne diversité spécifique pour un tel site.

Le SM4 8 a enregistré une diversité spécifique de 14 voire de 16 espèces, et le SM4 10 quant à lui 8 à 9 espèces. Cette forte différence peut s'expliquer notamment par l'homogénéité et la forte ouverture de l'environnement présent à l'emplacement du SM4 10 (prairie fauchée), alors que le SM4 8 était placé dans un contexte de friche, semi-fermé en lisière d'une haie arbustive.

Le jour de la nocturne, le coucher du soleil a eu lieu à 21h46. Le SM4 – 8 a enregistré son premier contact à 22h08 avec une première phase d'activité occupée par de la Pipistrelle commune, de la Pipistrelle de Kuhl et quelques contacts de Rhinolophes (Petit Rhinolophe ou Rhinolophe euryale). L'activité sur site apparaît assez rapidement laissant supposer des gîtes proches (au moins à l'échelle de la commune) et une disponibilité trophique plus importante que sur le site du SM4 10. Ce dernier constat peut expliquer la forte diversité spécifique contactée sur ce point. Par ailleurs, la zone ne doit pas être très éclairée la nuit et doit donc faire partie d'une trame noir parallèle à la trame éclairée de la N149.

Le SM4 - 10 a enregistré son premier contact à 22h24. Il s'agissait d'une Pipistrelle de Kuhl. Ce delta temporel laisse supposer un intérêt plus faible de ce secteur en première phase de nuit en comparaison du point 8. Deux contacts avec des individus en simple transit de Sérotine commune et de Noctule de Leisler ont été notés ensuite.

Tableau 29 : Bilan des enregistrements

Enregistreur	Diversité spécifique	1ère espèce contactée	2ème espèce contactée	3ème espèce contactée
SM4 - 8	14 espèces + 2 possibles	22h08 - Pipistrelle commune	22h 23 – Pipistrelle de Kuhl	22h35 – Noctule de Leisler + Petit Rhinolophe / euryale
SM4 - 10	8 espèces + 1 possible	21h24 – 2 Pipistrelle de Kuhl	22h31 – Sérotine commune (transit)	22h36 – Noctule de Leisler (transit)

### VII. 2. b. i. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

Les zones à enjeu pour les chiroptères au sein de l'aire d'étude immédiate ont été classées suivant 5 catégories :  
**Enjeu très faible** : zone au potentiel très faible pour les espèces, habitat très dégradé ou à très faible potentiel. Corridor de très faible intérêt.

**Enjeu faible** : zone au potentiel faible pour les espèces, habitat dégradé ou à faible potentiel. Corridor de faible intérêt.

**Enjeu moyen** : potentiel de chasse ou de transit modérée. Habitats naturels présentant quelques potentialités pour le gîte. Corridors d'intérêt modéré.

**Enjeu fort** : potentiel fort pour la chasse et le transit avec un habitat globalement favorable pour le gîte. Corridor de déplacement indéniable au regard des habitats et autres corridors limitrophes.

**Enjeu très fort** : potentiel très fort pour la chasse et le transit. Corridors pleinement fonctionnels pour la chasse. Compartiment présentant des forts potentiels de gîtes.

La cartographie présentée en page suivante localise les zones à enjeux pour les chiroptères.

Tableau 30: Enjeux "habitat d'espèces" pour les chiroptères au sein de la zone d'étude

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles		Chiroptères			
Pelouses entretenues	Chiroptères				
Chemins et zones sans végétations	Chiroptères				
Friches rudérales mésophiles	Chiroptères	Chiroptères			
Pelouses piétinées sèches	Chiroptères				
Bâtiments	Chiroptères			Cave de la Maison attenante à l'ancienne Forge	
Haies multistrates		Chiroptères			

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Haies arbustives	Chiroptères				

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

VII. 2. b. ii. Bilan

Les prospections réalisées ont permis d'apprécier le potentiel de gîte du bâti et des arbres pour les chiroptères. Il ressort que globalement le potentiel du bâti est nul à très faible du fait d'une luminosité assez forte des principaux espaces sous les combles. L'unique ensemble de pièces qui montre une utilisation par les chiroptères avérée, au moins passée, n'est pas concerné par le projet de démolition. Il s'agit de l'espace de cave de l'habitation attenante à l'ancienne forge « Pigeau ». Actuellement, les chiroptères peuvent y accéder en empruntant l'accès présent dans l'ancienne forge, une vitre de celle-ci étant cassée. Cette cave présente un potentiel d'utilisation aussi bien pour l'estivage que pour l'hivernage. L'inventaire réalisé à cependant ses limites, notamment concernant les espaces sous-tuiles, il est donc important de réaliser les travaux de déconstruction en période favorable pour les espèces (pendant la période d'activité des individus). Par ailleurs, il apparaît important également de réaliser une expertise au sein du bâtiment G, dit Maison « Fizailne », si celui-ci devait être également concerné par les travaux de démolition. Les arbres présents dans l'emprise de la zone d'étude ne possèdent quant à eux aucun potentiel pour le gîte des chiroptères.

**Analyse des enjeux associés aux chiroptères**

*Les chiroptères peuvent être relativement cryptiques dans leur gîte, il est donc parfois impossible d'exclure toute utilisation. Néanmoins, le passage réalisé permet d'apprécier le potentiel d'accueil de la majorité des bâtiments concernés par le projet. Les enjeux habitats pour ces espèces sont ici très faibles et Forts.*



La cartographie présentée en page suivante expose les gîtes avérés et potentiels pour les chiroptères.



Figure 26 : Habitats avérés et potentiels pour le gîte des chiroptères

## VII. 2. c. Amphibiens et reptiles

Les reptiles ont été recherchés sur l'ensemble du site. Seulement deux individus de Lézard des murailles ont été contactés sur la zone de projet.

Aucune masse d'eau n'est présente sur le site d'étude ou à proximité. Le site de projet ne présente aucun potentiel pour l'accueil des amphibiens en reproduction. Ce contexte urbanisé constitue un frein complémentaire à l'usage du site par ces espèces.

Seules quelques espèces anthropophiles de reptiles peuvent ainsi être attendues sur site.

La bibliographie a permis de recenser 12 espèces d'amphibiens et 7 espèces de reptiles sur l'aire d'étude bibliographique.

Tableau 31 : Amphibiens et reptiles connues au sein de l'aire d'étude bibliographique

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	LC	NT	-	Patrimoniale	Fort
	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	FAUNA - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	LC	NT	X	Patrimoniale	Fort
	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79 – LPO86	-	-	-	PN	-	-	-	Patrimoniale	Faible
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	OpenObs - Nature79	-	-	-	PN	LC	NA	-	Patrimoniale	Faible
	Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	OpenObs - Nature79	-	-	-	PN	NT	DD	-	Patrimoniale	Faible
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	NT	NT	X	Patrimoniale	Fort
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79 – LPO86	-	-	-	PN	LC	LC	-	Patrimoniale	Faible
	Triton de Blasius	<i>Triturus cristatus x T. marmoratus</i>	OpenObs - Nature79	-	-	-	PN	-	NA	X	Patrimoniale	Modéré
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	FAUNA - OpenObs - Nature79	-	-	-	PN / DH A2, A4	NT	NT	X	Patrimoniale	Fort
	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	LC	NT	X	Patrimoniale	Fort
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	FAUNA – OpenObs - GARB - Nature79	-	-	-	PN	LC	LC	-	Patrimoniale	Faible
Reptiles	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	FAUNA – OpenObs – GARB - Nature79	-	-	-	PN	LC	LC	-	Patrimoniale	Faible
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	FAUNA – OpenObs – GARB - Nature79	-	-	A / R / T / H	PN / DH A4	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	OpenObs - Nature79	-	-	-	PN	NT	VU	-	Patrimoniale	Fort
	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	FAUNA – OpenObs – GARB - Nature79	-	-	-	PN / DH A4	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	NCA	ZP	A / R / T	A / R / T / H	PN / DH A4	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	FAUNA – OpenObs - GARB	-	-	-	PN	LC	EN	X	Patrimoniale	Très fort
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	FAUNA – OpenObs - GARB	-	-	-	PN	LC	VU	X	Patrimoniale	Fort

**Légende :**

**En vert :** Les espèces observées sur le site lors de la prospection.

**Source :** OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; LPO86 = données d'occurrence concernant les communes de l'Aire d'étude bibliographique (<http://viennelpo.fr>) ; GARB = Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.

**Utilisation :** R = reproduction ; A = alimentation ; T = transit ; H = hivernage

**Statut réglementaire :** PN = espèce protégée au niveau national ; DH A4 = espèce protégée inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

**LRN :** Statut de l'espèce sur la Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015). **LRR :** Statut de l'espèce sur la Liste rouge des amphibiens et reptiles de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2016) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; NA = espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente.

**Déterminance ZNIEFF :** Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF.

Le site de projet n'est pas susceptible de présenter des enjeux pour les amphibiens au regard de l'absence d'habitat favorable à la reproduction à proximité du site. C'est pourquoi, aucun enjeu n'est retenu concernant ce groupe.

### VII. 2. c. i. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

Aucun potentiel et enjeu habitat ne ressort pour les amphibiens au regard du contexte de site de projet.

Tableau 32 : Croisement des enjeux - Reptiles

Utilisation de l'habitat	Classes de patrimonialité	Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Habitat fonctionnel pour la thermorégulation, potentiel diffus pour la reproduction				Lézard des murailles	*Couleuvre verte et jaune
Habitat fonctionnel pour la reproduction (localisée)				Lézard des murailles	*Couleuvre verte et jaune

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car elles n'ont pas été observées lors des inventaires.  
Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.  
En italique : Espèces issues de la bibliographie.

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car il s'agit de données bibliographiques.

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs à l'herpétofaune, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitat présent au sein de la zone de projet. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 33: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'herpétofaune au sein de la zone d'étude

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles	*Couleuvre verte et jaune	Lézard des murailles (lisières)			
Pelouses entretenues					
Chemins et zones sans végétations					
Friches rudérales mésophiles	*Couleuvre verte et jaune	Lézard des murailles (lisières)			
Pelouses piétinées sèches		Lézard des murailles (lisières)			
Bâtiments		Lézard des murailles (lisières)			
Haies multistrates		Lézard des murailles (lisières)			
Haies arbustives		Lézard des murailles (lisières)			

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Tas de pierres et zone de dépôt		*Couleuvre verte et jaune	Lézard des murailles		

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car il s'agit de données bibliographiques.

### VII. 2. c. ii. Bilan

**Le site d'étude ne présente pas de potentiel pour l'accueil des amphibiens. Aucune masse d'eau favorable n'est présente dans un rayon raisonnable au regard du contexte urbain. Seul des individus en grande dispersion seront susceptibles d'y transiter avec pour grande limite le contexte urbanisé. Il n'est ainsi pas possible d'attribuer le moindre enjeu à ce site pour ce groupe d'espèces.**

**Concernant les reptiles, le Lézard des murailles est la principale espèce susceptible de fréquenter le site. Sa présence a d'ailleurs été avérée. Cela concerne l'ensemble des lisières exposées est, sud-est et sud du site. La dernière espèce bibliographique pouvant potentiellement utiliser le site est la Couleuvre verte et jaune qui apprécie notamment les zones de friches. Le contexte urbain et la forte gestion exercée sur site sont cependant des freins pour cette espèce. En effet, les voiries et le cloisonnement des propriétés sont autant d'obstacles à franchir pour elle.**

#### Analyse des enjeux associés aux amphibiens et reptiles

**La principale espèce susceptible d'utiliser le site de projet est le lézard des murailles. Les zones bâties et les lisières constituent des habitats favorables et fonctionnels pour cette espèce. Quelques secteurs localisés constituent des habitats favorables pour la reproduction des reptiles (tas de pierres, zone de dépôts divers). La démolition du bâti et le retrait de ces tas auront un effet direct de perte d'habitat, notamment pour le lézard des murailles mais cela reste à relativiser concernant cette dernière espèce anthropophile. Les enjeux habitat concernant les amphibiens et reptiles s'échelonnent de très faible à modéré.**



La cartographie présentée en page suivante expose les zones d'observation et les zones favorables à la reproduction des reptiles sur le site.

**A noter que la zone de dépôt figurée à l'est sur cette carte correspond au bâtiment écroulé H, dit Appentis « Fizailne ».**



Figure 27 : Localisation du potentiel habitat pour les reptiles

## VII. 2. d. Mammifères terrestres

Le diagnostic de terrain n'a pas permis de mettre en avant la présence sur site de mammifères terrestres. La bibliographie renseigne sur la présence sur un secteur étendu de 26 espèces. Néanmoins, très peu parmi les patrimoniales sont susceptibles de fréquenter le site de projet au regard de son contexte urbain et de ses habitats. Ainsi, un total de 11 espèces est retenu comme pouvant utiliser le site. Parmi celles-ci seules 4 sont patrimoniales, dont deux protégées au niveau national.

Tableau 34 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique

Nom Commun	Nom Scientifique	Source	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86 - GARB	-	-	LC	VU	-	Patrimoniale	-
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	FAUNA - nature79 - LPO86 - GARB	-	-	LC	LC	-	-	-
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	R / A / T	-	LC	LC	-	-	-
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	nature79	-	-	LC	LC	-	-	-
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	nature79	-	PN / DH A2, A4	LC	EN	X	Patrimoniale	-
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	-	LC	LC	-	-	-
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86 - GARB	-	-	LC	LC	-	-	-
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	R / A / T	-	LC	LC	-	-	-
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	OpenObs - nature79 - GARB	A / T	PN	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
Fouine	<i>Martes foina</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	R / A / T	-	LC	LC	-	-	-
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86	-	PN / DH A5	LC	LC	-	Patrimoniale	-
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86 - GARB	R / A / T	PN	LC	LC	-	Patrimoniale	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	R / A / T	-	NT	NT	-	Patrimoniale	Faible
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	R / A / T	-	LC	NT	-	Patrimoniale	Faible
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86 - GARB	-	-	LC	LC	-	-	-
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	FAUNA - nature79	-	PN / DH A2, A4	LC	LC	X	Patrimoniale	-
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - LPO86	-	DH A5	LC	LC	X	Patrimoniale	-
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	FAUNA - nature79	-	DH A5	NT	VU	-	Patrimoniale	-
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	-	NA	NA(a)	-	-	-
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	-	LC	LC	-	-	-
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	-	NA	NA(a)	-	-	-
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	nature79 - GARB	R / A / T	-	NA	NA	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	OpenObs - nature79 - LPO86 - GARB	A / T	-	LC	LC	-	-	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	-	LC	LC	-	-	-
Souris grise	<i>Mus musculus</i>	nature79	R / A / T	-	LC	LC	-	-	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	OpenObs - nature79	R / A / T	-	LC	LC	-	-	-

### Légende :

**Source** : : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; LPO86 = données d'occurrence concernant les communes de l'Aire d'étude bibliographique (<http://vienne.lpo.fr>) ; GARB = Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine .

Statut nicheur nature79 sur la commune : statut nicheur qui concerne la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

Utilisation : R = reproduction ; A = alimentation ; T = transit.

Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DH A2 / A4 = espèce protégée inscrite à l'annexe 2 / 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

LRN : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017). LRR : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; NA = espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente.

Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF en Vienne.

Au regard des habitats présents et du contexte du site, seules 11 espèces de mammifères terrestres sont susceptibles de fréquenter la zone de projet. À noter que le Chat domestique doit être également présent sur le site.

Parmi, ces 11 espèces sauvages, 4 sont patrimoniales. Il s'agit de l'Écureuil roux, du Hérisson d'Europe du Lapin de Garenne et du Lérot.

Les habitats présents sur site favorables à l'Écureuil roux se cantonnent à la haies multistrates et aux arbres au moins arbustifs. Le site montre un intérêt pour l'espèce uniquement porté sur l'alimentation et le transit. Des secteurs proches présentent un potentiel bien plus important (zones plus boisées, arbres de haut-jet).

Les lisières de haies et les milieux herbacés ouverts sont favorables aux Hérisson d'Europe qui y trouvera refuge et nourriture. Le Lapin de Garenne profitera quant à lui essentiellement des espaces de prairie, cependant sa fréquentation du site apparaît très limitée au regard du contexte urbain marqué et de la présence fortement probable de chats. Par ailleurs, aucune trace de présence de l'espèce n'a été relevée, faisant état d'une population nulle ou faible sur site.

Ainsi, même si certains habitats sont favorables, leur potentiel d'utilisation par ces espèces apparaît parfois faible. Le Lérot est susceptible d'utiliser les anciens bâtiments. L'espèce apprécie particulièrement les anciens jardins fruitiers proches de vieux bâtis. L'espèce étant particulièrement discrète, d'autant plus quand les bâtiments ne sont plus occupés, il n'est pas possible de l'écarter. La présence probable de chats réduit cependant le potentiel mais n'exclue pas tout usage.

#### VII. 2. d. i. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

Tableau 35 : Enjeu "habitat d'espèces" - Mammifères terrestres

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Habitat de reproduction	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans le rayon de dispersion de l'espèce			*Hérisson d'Europe	*Lapin de Garenne *Lérot

Tableau 36: Enjeux "habitat d'espèces" pour les mammifères au sein de la zone d'étude

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles	*Lapin de Garenne *Hérisson d'Europe (alimentation)				
Pelouses entretenues					
Chemins et zones sans végétations					
Friches rudérales mésophiles	*Hérisson d'Europe (alimentation)				

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Pelouses piétinées sèches	*Hérisson d'Europe (alimentation)				
Bâtiments	*Lérot				
Haies multistrates	*Écureuil roux (transit / alimentation) *Lérot	*Hérisson d'Europe			
Haies arbustives	*Hérisson d'Europe (alimentation) *Lérot	*Hérisson d'Europe			

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

En italique : Espèces issues de la bibliographie.

\* L'ensemble des espèces bibliographiques a subi une décote dans leur enjeu car leur présence est soumise à de nombreuses conditions qui, misent bout à bout, semblent parfois peu probables. Ainsi, afin de ne pas surcoter leurs habitats, ces derniers ont donc été décotés.

#### VII. 2. d. ii. Bilan

Les espèces de mammifères patrimoniales qui peuvent fréquenter le site sont relativement communes mais deux d'entre elles présentent un statut de conservation quasi-menacé. Les principaux enjeux sont relatifs à la préservation ou du moins au maintien sur le site de haies, de lisières arborées et de strates herbacées gérées favorablement pour les espèces. L'autre enjeu est relatif à la préservation de continuités écologiques favorables à la petite faune. On veillera donc à permettre les passages de celle-ci au sein de toute éventuelle clôture ou mur d'enceinte. En dehors des bâtiments, le maintien de l'habitat du Lérot est dépendant des haies, des arbres à cavité ainsi que des zones de caches. L'espèce est heureusement assez plastique quant à l'emplacement de ses nids mais il faut que les espaces verts lui soient favorables en lui apportant notamment des ressources alimentaires.

#### Analyse des enjeux associés aux mammifères

Les principaux enjeux relatifs aux mammifères terrestres sont relatifs au bon maintien d'espaces verts, notamment de haies, et de lisières avec une perméabilité des milieux pour les espèces. La gestion extensive des espaces verts est également un gros plus pour ces espèces. Les deux enjeux attribués ici vont de très faible à faible.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

La carte en page suivante figure les habitats potentiels pour les espèces patrimoniales susceptibles d'utiliser le site.



Figure 28 : Localisation du potentiel habitat pour les mammifères terrestres patrimoniaux

## VII. 2. e. Entomofaune

### VII. 2. e. i. Lépidoptères

L'inventaire réalisé sur le site a permis de mettre en avant sa fréquentation par 6 espèces communes. La bibliographie renseigne sur la présence de 130 espèces de Lépidoptères (Rhopalocère et Hétérocères confondus).

Parmi l'ensemble de ces espèces, 6 sont patrimoniales. Cependant, une seule est réellement susceptible de fréquenter et d'utiliser le site de projet. Il s'agit de la Petite Tortue.

Tableau 37 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Acidalie campagnarde	<i>Idaea rusticata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Acidalie dégénérée	<i>Idaea degeneraria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Acidalie familière	<i>Idaea fuscovenosa</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Acidalie fausse-Timandre	<i>Scopula imitaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Acidalie ocreuse	<i>Idaea ochrata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Acidalie tesselée	<i>Scopula tessellaria</i>	OpenObs - FAUNA	-	-	-	-	-		
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Assara terebrella	<i>Assara terebrella</i>	OpenObs - FAUNA	-	-	-	-	-		
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	OpenObs	-	LC	LC	-	-		
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	R / A / T	-
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>	nature79	PN / DH A4	LC	NT	X	Patrimoniale	-	
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Biston marbré	<i>Biston strataria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Boarmie pointillée	<i>Hypomecis punctinalis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Boarmie rhomboïdale	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Bois-veiné	<i>Notodonta ziczac</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Brocatelle d'or	<i>Camptogramma bilineata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Bucéphale	<i>Phalera bucephala</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	-	-	-		
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Clepsidre	<i>Clepsidre rogana</i>	OpenObs - FAUNA	-	-	-	-	-		
Cochylis epilina	<i>Cochylis epilina</i>	OpenObs - FAUNA	-	-	-	-	-		
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Crochet	<i>Laspeyria flexula</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	FAUNA - nature79	PN / DH A2, A4	LC	VU	X	Patrimoniale	-	
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Demi-lune blanche	<i>Drymonia querna</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Demi-lune noire	<i>Drymonia ruficornis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Doubleur jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Ecaille fermière	<i>Arctia villica</i>	nature79	-	-	-	-	-		

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Ecaille martre	<i>Arctia caja</i>	OpenObs	-	-	-	-	-		
Ecaille tigrée	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Ephyre ponctuée	<i>Cyclophora punctaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Eupithécie rectangulaire	<i>Pasiphila rectangulata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Euzophera pinguis	<i>Euzophera pinguis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	NCA	-	LC	-	-	-	R / A / T	-
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Flamme	<i>Endotricha flammealis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Grand collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	FAUNA - nature79	-	LC	EN	X	Patrimoniale	-	
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>	OpenObs - nature79	-	NT	NT	X	Patrimoniale	-	
Grand Sphinx de la vigne	<i>Deilephila elpenor</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Halias du hêtre	<i>Pseudoips prasinanus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hameçon	<i>Watsonalla binaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i>	nature79	-	-	DD	-	-		
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	OpenObs - nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	-	
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Hibernie défeuillante	<i>Erannis defoliaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hibou	<i>Noctua pronuba</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hulotte	<i>Noctua comes</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hydrocampe de la Stratiote	<i>Parapoynx stratiotata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Impolie	<i>Idaea aversata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
L blanc	<i>Mythimna l-album</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Leucanie blafarde	<i>Mythimna pallens</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Manteau jaune	<i>Eilema sororcula</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Manteau pâle	<i>Eilema caniola</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	nature79	-	-	LC	-	-		
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	R / A / T	-
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Noctuelle à museau	<i>Hypena proboscidalis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Noctuelle cythérée	<i>Thalpophila matura</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Noctuelle de la patience	<i>Acronicta rumicis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Noctuelle des potagers	<i>Lacanobia oleracea</i>	nature79	-	-	-	-	-		

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Noctuelle des renouées	<i>Agrotis puta</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Noctuelle du Camérisier	<i>Polyphaenis sericata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Noctuelle trapue	<i>Agrotis bigramma</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Octogésime	<i>Tethea ocellaris</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Orrhodie de l'airelle	<i>Conistra vaccinii</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Orthosie farineuse	<i>Orthosia cruda</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Orthosie picotée	<i>Anorthoa munda</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Orthosie rougeoyante	<i>Orthosia miniosa</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Passagère	<i>Dysgonia algira</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	nature79 - GARB	-	LC	NT	-	Patrimoniale	R / A / T	Modéré
Petite violette	<i>Boloria dia</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Phalène du bouleau	<i>Biston betularia</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Phalène du fusain	<i>Ligdia adustata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Phalène sillonnée	<i>Hemithea aestivaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Philobie alternée	<i>Macaria alternata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Philobie du tamaris	<i>Chiasmia aestimaria</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	T	-
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Point blanc	<i>Mythimna albipuncta</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Point d'exclamation	<i>Agrotis exclamatoris</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Processionnaire du Pin	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Promise	<i>Catocala promissa</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Pyrale du Buis	<i>Cydalima perspectalis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Pyrale du Maïs	<i>Ostrinia nubilalis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Pyramide	<i>Amphipyra pyramidea</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Silène	<i>Brintesia circe</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Souci	<i>Colias crocea</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	R / A / T	-
Sphinx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Sylvine	<i>Triodia sylvina</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>	nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		
Timandre aimée	<i>Timandra comae</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Timide	<i>Peridea anceps</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	R / A / T	-
Trimaculée	<i>Xestia xanthographa</i>	nature79	-	-	-	-	-		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Vieillie	<i>Idaea seriata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	OpenObs - FAUNA - nature79 - GARB	-	LC	LC	-	-		

**Légende :**

**En vert** : Les espèces observées sur le site lors de la prospection.

**Source :** **Source** : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; GARB = Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.

Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DH A2 / A4 = espèce protégée inscrite à l'annexe 2 / 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

LRN : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des Lépidoptères de France métropolitaine (2012). LRR : Statut de l'espèce sur la Lépidoptères Rhopalocères de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2019) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; DD = données insuffisantes ; - = espèces ne bénéficiant pas de liste rouge.

Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF en Vienne.

Utilisation possible du site : R = reproduction ; A = alimentation ; T = transit.

Parmi les 6 espèces patrimoniales répertoriées au sein de l'aire d'étude bibliographique, seule une espèce est retenue comme pouvant possiblement utiliser le site de projet, au regard de ses habitats et des espèces floristiques présentes sur le site (plantes hôtes notamment). Il s'agit de la Petite Tortue.

### Petite Tortue – *Aglais urticae*

La Petite tortue a fortement régressé ces dix dernières années en Poitou-Charentes alors qu'elle y était commune jusque dans les années 2000. Elle est plus fréquente sur le littoral, où les migrants sont observés régulièrement. Cette espèce hiberne lors des périodes de grand froid. On peut l'observer dès les premières journées ensoleillées de février, lorsqu'elle sort de sa torpeur. Elle fréquente des milieux ouverts naturels variés comme les prairies, clairières, versants montagneux, lisières ou encore les parcs et jardins. Sa plante-hôte, l'Ortie dioïque, accueille les œufs de la Petite Tortue. Les chenilles seront ensuite visibles d'avril à septembre. « Quasi-menacée » en Poitou-Charentes, la Petite Tortue ne semble pas subir les mêmes menaces que d'autres espèces de papillons. Au contraire, sa plante hôte bénéficie des apports azotés agricoles et se porte bien. Il semblerait que ce soit un parasite de sa chenille qui induirait une chute parfois drastique de ses effectifs. Le réchauffement climatique serait aussi en cause, l'espèce semblant privilégier les régions aux climats tempérés.

- ⇒ Le site a montré quelques pieds épars d'Ortie, notamment présents au sud du hangar B . Aucune station de taille particulière n'a été notée. Au regard de ce constat, il apparaît peu probable que les quelques pieds observés puissent constituer à eux seuls une station viable pour la Petite Tortue. Ainsi, si la Petite Tortue utilise ce secteur, c'est à une échelle plus globale que ce simple site.

VII. 2. e. i. Odonates

L'inventaire réalisé sur le terrain a permis de relever une seule espèce commune d'Odonate sur le site. Le site de projet ne possède aucune masse d'eau susceptible de constituer une zone de reproduction pour les espèces. Seuls des individus en dispersion sont susceptibles d'utiliser le site, ce qui était le cas de l'individu de Leste brun contacté.

Tableau 38 : Espèces observées et connues au sein de l'aire d'étude bibliographique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>	nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	nature79	-	LC	NT	X	Patrimoniale	T	
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>	nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	PN / DH A2	LC	NT	X	Patrimoniale	T	
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	FAUNA - nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	FAUNA - nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	FAUNA - nature79	-	LC	NT	X	Patrimoniale	T	
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	NCA	-	LC	LC	-	-	T	-
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	nature79	-	LC	EN	X	Patrimoniale	T	
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>	FAUNA - nature79	-	LC	NT	-	Patrimoniale	T	
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	nature79	-	LC	EN	X	Patrimoniale	T	
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrhosoma nymphula</i>	FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	nature79	-	LC	LC	-	-		
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	OpenObs - FAUNA - nature79	-	LC	LC	-	-		

Légende :

**En vert** : Les espèces observées sur le site lors de la prospection.

**Source** : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; GARB = Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.

Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DH A2 / A4 = espèce protégée inscrite à l'annexe 2 / 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

LRN : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des Odonates de France métropolitaine (2016). LRR : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des Odonates de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; EN = En danger.

Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF en Vienne.

Utilisation possible du site : T = transit.

Au total, 38 espèces d'Odonates sont connues sur l'ensemble de l'aire d'étude bibliographique. Le site de projet ne possède aucune pièce d'eau. Ainsi, aucun habitat de reproduction pour les espèces n'est présent.

**Le site ne peut être utilisé que pour le transit des individus. Ainsi, aucun enjeu habitat d'espèce relatif à ce groupe taxonomique n'est retenu.**

VII. 2. e. ii. Orthoptères

L'inventaire réalisé a permis d'identifier 3 espèces d'Orthoptères sur le site. La bibliographie, sur l'ensemble de l'aire dédiée, renseigne sur la présence de 52 espèces. Néanmoins les habitats en présence ne sont favorables qu'à une très faible partie d'entre elles. Aucune de ces espèces ne possède de protection à l'échelle européenne, nationale ou régionale. Dix espèces sont cependant patrimoniales.

Tableau 39 : Espèces connues au sein de l'aire d'étude bibliographique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Aïolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	GARB	-	/	LC	-	-		
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	nature79	-	/	EN	X	Patrimoniale	-	
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>		-	/	NT	X	Patrimoniale	-	
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	nature79	-	/	EN	X	Patrimoniale	-	
Criquet des ajoncs	<i>Gomphocerippus armoricanus</i>						-		
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	nature79 - GARB	-	/	NT	-	Patrimoniale	-	
Criquet des friches	<i>Omocestus petraeus</i>	nature79	-	/	EN	X	Patrimoniale	-	
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	NCA	-	/	LC	-	-		
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	OpenObs - nature79	-	/	LC	-	-		
Criquet des pins	<i>Gomphocerippus vagans</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	nature79 - GARB	-	/	NT	X	Patrimoniale	-	
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	NCA	-	/	LC	-	-		
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	NCA	-	/	LC	-	-		
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Criquet tricolore	<i>Paracinema tricolor</i>		-	/	NT	X	Patrimoniale	-	
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	GARB	-	/	LC	-	-		
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata albopunctata</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	0	-		
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>	nature79	-	/	LC	16,79,86	-		
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>		-	/	LC	-	-		
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Grillon des torrents	<i>Pteronemobius lineolatus</i>		-	/	LC	-	-		
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleans</i>	nature79	-	/	LC	X	Patrimoniale	-	
Oedipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	OpenObs - nature79	-	/	-	-	-		
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	nature79	-	/	NT	X	Patrimoniale	-	
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Sténobothre nain	<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	VU	X	Patrimoniale	-	
Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	nature79 - GARB	-	/	DD	-	-		
Tétrix des plages	<i>Paratettix meridionalis</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	nature79	-	/	LC	-	-		
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	OpenObs - nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	nature79 - GARB	-	/	LC	-	-		

**Légende :**  
**En vert** : Les espèces observées sur le site lors de la prospection.  
**Source** : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; GARB = Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.  
**LRR** : Statut de l'espèce sur la Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2019) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger.  
**Déterminance ZNIEFF** : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF en Vienne.  
**Utilisation possible du site** : R = reproduction.

Au sein de l'ensemble des espèces d'Orthoptères connues sur la zone d'étude, 10 sont patrimoniales. Parmi celles-ci, aucune n'est vraiment susceptible d'utiliser la zone de projet. Les habitats favorables à ces espèces sont absents ou sont trop peu représentés sur la zone, pour pouvoir prétendre être utilisés par ces espèces.

VII. 2. e. i. Coléoptères

Aucun habitat ou potentiel pour des espèces de coléoptères à enjeu (saproxylophage notamment) n'a été relevé sur l'emprise du site (ZIP). Cependant, des arbres qui constituent des habitats avérés pour le Grand Capricorne sont limitrophes à la zone de projet.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Aphidecta oblitérata	<i>Aphidecta oblitérata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Caliron des abeilles solitaires	<i>Trichodes alvearius</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Carabe à problème	<i>Carabus problematicus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Cardinal imposteur	<i>Pyrrhidium sanguineum</i>	OpenObs	-	-	-	-	-		
Chilocorus renipustulatus	<i>Chilocorus renipustulatus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Clitostethus arcuatus	<i>Clitostethus arcuatus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Clyte d'Eastwood	<i>Clytus arietis</i>	OpenObs - nature79	-	-	-	-	-		
Clyte poilu	<i>Chlorophorus glabromaculatus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à 16 points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à 22 points	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à 24 points	<i>Subcoccinella vigintiquatuor punctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à deux points	<i>Adalia bipunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à dix points	<i>Adalia decempunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle à quatre points	<i>Harmonia quadripunctata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	nature79	-	EEE	EEE	-	-		
Coccinelle des friches	<i>Hippodamia variegata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle des landes	<i>Chilocorus bipustulatus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Coccinelle joker	<i>Oenopia conglobata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Copris	<i>Copris lunaris</i>	nature79	-	-	-	-	-		
<i>Exochomus quadripustulatus</i>	<i>Exochomus quadripustulatus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
<b>Grand capricorne</b>	<b><i>Cerambyx cerdo</i></b>	<b>NCA</b>	<b>PN / DH A2, A4</b>	-	-	<b>X</b>	<b>Patrimoniale</b>	<b>Habitats limitrophes (A / R)</b>	<b>Très fort</b>
Grand Clairon	<i>Clerus mutillarius</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Grande coccinelle orange	<i>Halyzia sedecimguttata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Hyperaspis campestris	<i>Hyperaspis campestris</i>	nature79	-	-	-	-	-		
<i>Ips acuminatus</i>	<i>Ips acuminatus</i>	OpenObs	-	-	-	-	-		
Lepture de coeur	<i>Stictoleptura cordigera</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Lepture gitane	<i>Alosterna tabacicolor</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Lepture tachetée	<i>Rutpela maculata</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Lepture trapue	<i>Pachytodes cerambyciformis</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	OpenObs	DH2	-	-	-	-		
Oenopia lyncea	<i>Oenopia lyncea</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Petit Capricorne	<i>Cerambyx scopolii</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Petite biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Platynaspis luteorubra	<i>Platynaspis luteorubra</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Rhagie délatrice	<i>Rhagium sycophanta</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Rhyzobius chrysomeloides	<i>Rhyzobius chrysomeloides</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Rhyzobius forestieri	<i>Rhyzobius forestieri</i>	nature79	-	-	-	-	-		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut réglementaire	LRN	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Utilisation possible du site	Enjeu espèce
Rhyzobius litura	<i>Rhyzobius litura</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Rhyzobius lophanthae	<i>Rhyzobius lophanthae</i>	nature79	-	-	-	-	-		
Richard des Médicis	<i>Coraeus fasciatus</i>	OpenObs	-	-	-	-	-		
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	nature79	PN / DH A2, A4	-	-	X	Patrimoniale	-	
Stethorus pusillus	<i>Stethorus pusillus</i>	nature79	-	-	-	-	-		

**Légende :**  
**En vert :** Les espèces observées sur le site lors de la prospection.  
**Source :** OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.  
 Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) : X = espèce déterminante ZNIEFF en Vienne.  
 Utilisation possible du site : A = alimentation ; R = reproduction.

Parmi l'ensemble des espèces de coléoptères répertorié dans la bibliographie consultée, 2 sont patrimoniales. Parmi celles-ci, une seule est répertoriée au sein de l'Aire d'étude immédiate. Il s'agit du Grand capricorne qui a colonisé plusieurs vieux chênes. L'habitat de la Rosalie des Alpes n'est pas représenté sur le site.



Figure 29 : A gauche, vieux chênes à cavités. A droite, un arbre avec présence de trous d'émergence typiques du Grand Capricorne

Aucun arbre présent au sein de la zone de projet ne montre de potentiel pour les coléoptères protégés et/ou patrimoniaux.

VII. 2. e. ii. Établissement de l'enjeu « habitat d'espèces »

Tableau 40 : Enjeu "habitat d'espèces" – Lépidoptères

Représentativité de l' habitat	Description	Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans un rayon de dispersion de l'espèce (= maintien de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans le rayon de dispersion de l'espèce			*Petite Tortue	

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car il s'agit de données bibliographiques.

Tableau 41 : Enjeu "habitat d'espèces" - Coléoptères saproxylophages

Représentativité de l' habitat	Description	Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
	Habitat faiblement représenté sur l'AEI	Grand Capricorne			
	Habitat bien représenté sur l'AEI				

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs à entomofaune, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein des aires d'étude. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces et des données disponibles.

Tableau 42: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'entomofaune au sein de la zone d'étude

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles					
Pelouses entretenues					
Chemins et zones sans végétations					
Friches rudérales mésophiles		*Petite Tortue (station avec Ortie)			
Pelouses piétinées sèches					
Bâtiments					
Haies multistrates					
Haies arbustives					
Vieux chênes					Grand Capricorne

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

En italique : Espèces issues de la bibliographie.

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car il s'agit de données bibliographiques.

VII. 2. e. i. Bilan

Le site de projet présente très peu d'enjeu pour l'entomofaune. Au regard de la bibliographie et des espèces contactées sur site, seule une espèce patrimoniale non inventoriée apparaît susceptible de pouvoir le fréquenter. Il s'agit de la Petite Tortue. L'enjeu habitat de cette espèce est cependant faible. Le site de projet est limitrophe à quelques arbres colonisés par le Grand Capricorne qui constituent des enjeux très forts de conservation.

Analyse des enjeux associés à l'entomofaune

Seul un enjeu potentiel faible est envisageable sur le site de projet au regard des espèces répertoriées. Une vigilance est à porter sur les enjeux limitrophes très forts représentés par les vieux chênes colonisés par le Grand Capricorne.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

La carte en page suivante figure les habitats potentiels pour l'entomofaune patrimoniale susceptible d'utiliser l'AEI.



Figure 30 : Localisation du potentiel habitat pour l'entomofaune patrimoniale

### VII. 3. Synthèse des enjeux par habitats et cartographie

Tableau 43: Synthèse globale des enjeux par habitat

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Prairies de fauche mésophiles	<i>*Couleuvre verte et jaune</i> <i>*Lapin de Garenne</i> <i>*Hérisson d'Europe</i>	<i>*Alouette des champs</i> Chiroptères Lézard des murailles (lisières)	Habitat floristique		
Pelouses entretenues	Chiroptères, Habitat floristique				
Chemins et zones sans végétations	Chiroptères Habitat floristique				
Friches rudérales mésophiles	Chiroptères <i>*Couleuvre verte et jaune</i> <i>*Hérisson d'Europe</i>	Chiroptères Lézard des murailles (lisières) <i>*Petite Tortue (station ortie)</i> Habitat floristique			
Pelouses piétinées sèches	Chiroptères <i>*Hérisson d'Europe</i>	Lézard des murailles (lisières) Habitat floristique			
Bâtiments	Chiroptères (potentiel gîte très faible) <i>*Lérot</i>	<i>*Effraie des clochers</i> Chiroptères (potentiel gîte faible) Lézard des murailles (lisières)	Hirondelle rustique Moineau domestique	Chiroptères	
Haies multistrates	<i>*Ecureuil roux</i> <i>*Lérot</i>	Chiroptères (transit) Lézard des murailles (lisières) <i>*Hérisson d'Europe</i> Habitat floristique	Chardonneret élégant Serin cini Verdier d'Europe Habitat floristique		
Haies arbustives	Chiroptères <i>*Lérot</i>	Lézard des murailles (lisières) <i>*Hérisson d'Europe</i>	Chardonneret élégant Verdier d'Europe Flore		
Haie relictuelle arbustive		Habitat floristique			
Tas de pierres et zone de dépôt	<i>*Couleuvre verte et jaune</i>		Lézard des murailles		
Vieux chênes					Grand Capricorne

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

En italique : Espèces issues de la bibliographie.

Les espèces qui figurent avec un \* ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car il s'agit de données bibliographiques.

La cartographie présentée en page suivante, fait la synthèse des enjeux relatifs à la faune et à la flore.



Figure 31 : Synthèse des enjeux

## VIII. BILAN CONCERNANT LA DECONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le site de projet, et notamment certains bâtiments concernés par la déconstruction, montrent un usage avéré ou possible par plusieurs espèces protégées et/ou menacées de la faune. La destruction des bâtiments va donc soustraire des habitats pour ces espèces. Il apparaît ainsi nécessaire et obligatoire de prendre en compte leur présence en réalisant un dossier de dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées. Cela concerne de façon avérée l'Hirondelle rustique (2 nids dans le bâtiment F qui doit être déconstruit dans le cadre des présents travaux portés par l'EPFNA.) ; le Rougequeue noir (3 nids dont un dans un ancien nid d'Hirondelle rustique). Bien qu'aucun nid n'ait été répertorié, il apparaît pertinent de citer également le Moineau domestique dont les nids peuvent être particulièrement cryptiques. Le bâti ancien représente aussi un habitat pour le Lézard des murailles, cependant cette espèce bien que protégée, n'apparaît pas menacée par le présent projet. La création de zone favorable à l'espèce doit lui suffire. Le risque concernant la couleuvre verte et jaune apparaît extrêmement minime au regard des habitats concernés. Concernant l'Effraie des clochers, le potentiel d'utilisation du bâti n'est pas avéré et un nichoir, non occupé, lui est déjà dédié sur site. Pour le Hérisson d'Europe, la zone est susceptible d'être utilisée pour la recherche alimentaire et ses habitats ne sont pas directement concernés par le projet de démolition des bâtiments. Un risque minime d'impact est donc retenu le concernant.

Tableau 44 : Synthèse des espèces / groupes d'espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères concernées par la destruction du bâti (habitat)

Espèces à compenser	Nombre de nids / colonies répertoriés	Nombres de nids/gîte à compenser	Commentaire
Hirondelle rustiques	Total : 2 nids présents dans le bâtiment F à démolir.  Afin d'être cohérent avec les aménagements prévus par la commune, en dehors de l'éventuelle destruction du bâtiment A, qui est escomptée à long terme et qui n'est actuellement pas planifiée, il a été décidé de compenser également le nid dans l'atelier de forge présent à l'est du bâtiment F de la forge « Pigeau », ainsi que les trois nids présents dans la maison attenante à l'ancien atelier de forge. Le nid relevé dans la maison k, dite « Sénéchault » sera conservé si possible en l'état en fonction des travaux nécessaires à la conservation de ce bâtiment. Le total de nids à compenser est donc arrondi à 7.	14	Les nids des deux pièces du bâtiment A (6 et 18 nids d'Hirondelle rustique et 1 nid de Troglodyte mignon) ne seront pas touchés par les travaux. Ainsi, ils n'ont pas été portés au quantitatif de compensation.  Il a été décidé de compenser à hauteur de 2 fois le potentiel de nidification de l'Hirondelle rustique au sein du bâtiment K.
Rougequeue noir	3	4	Deux anciens nids étaient dans la même pièce et étaient particulièrement rapproché (2m). Au regard du comportement territorial de l'espèce, il apparaît très peu probable une utilisation simultanée. L'espèce n'est pas patrimoniale et n'est pas menacée, ainsi, il est proposé une compensation par la pose de 4 nichoirs.
Moineau domestique	0	4	21 individus ont été contactés sur la zone sur des ensembles bâtis à proximité directe. L'espèce peut être assez cryptique dans ses choix de site de nidification et le vieux bâti lui est favorable. Ainsi, il est proposé une compensation préventive par la pose de 4 nichoirs spécifiques à l'espèce.
Effraie des clochers	0	0	1 nichoir non occupé dédié à l'espèce est présent sur le site au sein de la maison attenante à la forge « Pigeau »
Chiroptères	0	1	Il n'est pas possible d'exclure toute utilisation ponctuelle de certains bâtiments par des chiroptères anthropophiles. Il est ainsi proposé l'aménagement d'un gîte favorable pour les espèces anthropophiles.

## IX. ESPÈCES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION

---

### IX. 1. Sélection des espèces

Dans le cadre du présent projet différents types d'habitats urbains vont être détruits. Un tri des espèces est réalisé pour ne garder que celles utilisant les habitats détruits. Les espèces concernées par la dérogation ont été sélectionnées selon les critères ci-dessous.

- Pour l'avifaune :

Sélection des espèces protégées nicheuses certaines ou potentielles sur les habitats impactés par le projet. Les espèces des milieux semi-ouverts telles que le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini ne sont pas intégrées dans la dérogation car leur habitat n'est pas impacté par le projet de déconstruction d'un ensemble immobilier, porté par l'EPFNA.

- Pour les reptiles :

Sélection des espèces protégées dont la reproduction et/ou le repos sont avérés ou possible sur les habitats impactés par le projet.

- Pour les chiroptères :

Bien que l'unique ensemble de pièces qui montre une utilisation par les chiroptères avérée, au moins passée, n'est pas concerné par le projet de démolition, et que les travaux seront réalisés en journée, les chiroptères susceptibles d'utiliser le bâti comme gîte d'estivage ou de transit occasionnel sont intégrés à la demande de dérogation.

## IX. 2. Espèces

Selon ces critères, les espèces figurant dans les tableaux aux pages suivantes sont concernées.

Tableau 45 : Espèces de l'avifaune nicheuse concernées par la demande de dérogation

Espèces	Enjeux			Impact(s) brut(s)			Mesures E, R	Impact(s) résiduel(s)	Mesures C	Impact final
	Niveau de protection	Statut de conservation LRR	Enjeux espèce	Nature des impacts	Surface ou quantité affectée	Intensité				
 <b>Avifaune nicheuse</b>										
Effraie des clochers	PN	VU	Faible	Perte d'habitat de reproduction avéré ou potentiel	3 combles utilisables, mais dont l'utilisation n'a pas été avérée	Faible	R1 ; R2 ; R3	Non significatif	C1	Neutre à positif pour la mesure C1
Hirondelle rustique	PN	NT	Très faible		7 anciens nids : - bâtiment F : 2 anciens nids (tranche ferme) ; - bâtiment K : 1 anciens nid ; - atelier de forge à l'est du bâtiment F dit forge «Pigeau », 1 nid ; - maison attenante à l'atelier de forge, 3 nids.	Modéré		Faible		
Moineau domestique	PN	NT	Très faible		Au moins 1 bâtiment (potentiel)	Faible*		Très faible		
Rougequeue noir	PN	LC	-		3 nids : - 2 anciens nids dans le bâtiment B ; - 1 nids dans le bâtiment F.	Faible		Très faible		

\*une décote a été appliquée au regard de l'enjeu habitat de cette espèce car la tranche conditionnelle, qui présente les bâtiments avec le plus d'enjeu pour celle-ci n'est pas concernée actuellement par les travaux.

Tableau 46 : Espèces de reptiles concernées par la demande de dérogation

Espèces	Enjeux			Impact(s) brut(s)			Mesures E, R	Impact(s) résiduel(s)	Mesures C	Impact final
	Niveau de protection	Statut de conservation LRR	Enjeux espèce	Nature des impacts	Surface ou quantité affectée	Intensité				
 <b>Reptiles</b>										
Couleuvre verte et jaune	DH4/PN	LC	Modéré	Dérangement / Destruction d'individu de manière très ponctuelle	Quelques individus (2=<)	Très faible pour le projet de démolition	R1 ; R2 ; R3	Non significatif pour le projet de démolition, très faible pour le retrait des dépôts	C2	Non significatif Positif à terme pour la mesure C2
Lézard des murailles	DH4/PN	LC	Modéré		Quelques individus (5=<)	Faible (habitat bâti)		Non significatif pour le projet de démolition, très faible pour le retrait des dépôts		

Tableau 47 : Espèces de mammifères concernées par la demande de dérogation

Espèces	Enjeux			Impact(s) brut(s)			Mesures E, R	Impact(s) résiduel(s)	Mesures C	Impact final
	Niveau de protection	Statut de conservation LRR	Enjeux espèce	Nature des impacts	Surface ou quantité affectée	Intensité				
 <b>Mammifères</b>										
Hérisson d'Europe	PN	LC	Modéré	Dérangement / Destruction d'individu de manière très peu probable et ponctuelle	Quelques individus concernés (2=<)	Très faible pour le projet de démolition	R1 ; R2 ; R3	Non significatif pour le projet de démolition	-	-

Tableau 48 : Espèces de chiroptères concernées par la demande de dérogation

Espèces	Enjeux			Impact(s) brut(s)			Mesures E, R	Impact(s) résiduel(s)	Mesures C	Impact final
	Niveau de protection	Statut de conservation LRR	Enjeux espèce	Nature des impacts	Surface ou quantité affectée	Intensité				
 <b>Chiroptères</b>										
Barbastelle d'Europe	DH2, DH4/PN	LC	Modéré	Destruction d'habitat de repos Dérangement d'individus	Potentiel pour quelques individus ponctuels. Pas de trace d'utilisation avérée constatée. Au regard des populations et des habitats présents, les pipistrelles sont les plus susceptibles d'utiliser le bâti.	Très faible	R1 ; R3	Non significatif	C1	Non significatif Positif à terme pour la mesure C1
Grand Murin	DH2, DH4/PN	LC	Modéré			-		Non significatif		
Grand rhinolophe	DH2, DH4/PN	VU	Modéré			Très faible		Non significatif		
Petit rhinolophe	DH2, DH4/PN	NT	Modéré			Très faible		Non significatif		
Rhinolophe euryale	DH2, DH4/PN	EN	Très fort			-		Non significatif		
Murin à moustaches	DH4/PN	LC	Modéré			Très faible		Non significatif		
Murin à oreilles échanquées	DH2, DH4/PN	LC	Modéré			Très faible		Non significatif		
Murin de Daubenton	DH4/PN	EN	Fort			Très faible		Non significatif		
Murin de Natterer	DH4/PN	LC	Modéré			Très faible		Non significatif		
Noctule commune	DH4/PN	VU	Fort			Très faible		Non significatif		
Noctule de Leisler	DH4/PN	NT	Fort			Très faible		Non significatif		
Oreillard gris	DH4/PN	LC	Fort			-		Non significatif		
Pipistrelle commune	DH4/PN	NT	Modéré			Faible		Non significatif à très faible (perte d'habitat)		
Pipistrelle de Kuhl	DH4/PN	LC	Modéré			Faible		Non significatif à très faible (perte d'habitat)		
Sérotine commune	DH4/PN	NT	Modéré	Très faible	Non significatif					

À noter que les impacts ont été adaptés ici aux seuls bâtiments concernés par le projet de démolition (Tranche ferme) contrairement au diagnostic réalisé qui concernait l'intégralité du bâti visité.

## X. FORMULAIRE CERFA

### X. 1. Généralités

Dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de demande de dérogation à la protection d'espèces, un formulaire CERFA doit être rempli : celui-ci est un document administratif officiel et réglementé, régi par arrêté ministériel, qui synthétise les impacts engendrés par le projet sur les espèces protégées. Ce formulaire doit être joint au dossier de demande de dérogation.

Ainsi, au regard des enjeux identifiés dans le cas présent, les formulaires CERFA n°13 614\*01 : « Destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées » et 13 616\*01 : « La capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées », concernant 36 espèces sont à intégrer au dossier.

### X. 2. Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (Formulaire 13 614\*01)



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : <b>Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)</b>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : <b>107 Boulevard du Grand Cerf – CS 70432</b>	
Commune : <b>POITIERS CEDEX</b>	
Code postal : <b>86 011</b>	
Nature des activités :	
Qualification : <b>Maître d'ouvrage</b>	

QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÈRES OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom commun Nom scientifique Hirondelle rustique - <i>Hirundo rustica</i>	Perte d'habitat de reproduction, impact résiduel non significatif
Moineau domestique - <i>Passer domesticus</i>	Perte d'habitat potentiel reproduction, impact résiduel non significatif
Rougequeue noir - <i>Phoenicurus ochruros</i>	Perte d'habitat de reproduction, impact résiduel non significatif
Effraie des clochers - <i>Tyto alba</i>	Perte d'habitat potentiel de reproduction, impact résiduel non significatif
Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif

Grand rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Petit rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Murin de Natterer - <i>Myotis nattereri</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Noctule commune - <i>Nyctalus noctula</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel non significatif
Pipistrelle commune - <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel très faible à non significatif
Pipistrelle de Kuhl - <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel très faible à non significatif
Sérotine commune - <i>Eptesicus serotinus</i>	Perte d'habitat potentiel de repos, impact résiduel très faible à non significatif
Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	Perte d'habitat potentiel de repos et de reproduction, impact résiduel non significatif
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : <b>Démolition de bâtiments désaffectés et retrait de dépôts</b>	

QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : <b>Création d'une zone d'activités économiques.</b>			

QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION	
<b>Destruction</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 anciens nids d'hirondelle rustique ;</li> <li>Au moins 3 combles et bâtiment susceptibles d'accueillir l'Effraie des clochers (potentiel) ;</li> <li>Au moins 1 bâtiment susceptible de pouvoir accueillir du Moineau domestique (potentiel) ;</li> <li>3 nids de Rougequeue noir ;</li> <li>Potentiel d'habitat bâti diffus pour les chiroptères ;</li> <li>Habitat bâti diffus pour le Lézard des murailles</li> </ul>

Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

**QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS**

Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser : <b>Écologue expérimenté avec formation universitaire (Master en écologie)</b>

**QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : A partir de <b>mi-septembre 2024</b>
Ou la date :

**QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : <b>Nouvelle-Aquitaine</b>
Départements : <b>Deux-Sèvres (79)</b>
Cantons :
Communes : <b>La Ferrière-en-Parthenay (79390)</b>

**EN ACCOMPAGNEMENTS DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

<b>Reconstitution de sites de reproduction</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>
<b>Autres mesures (préciser)</b>	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. dossier ci-joint d'étude d'impact.

- Mesures de réduction envisagées
  - Mesure R1 : Adaptation calendaire des périodes d'intervention de démolition des bâtiments ;
  - Mesure R2 : Balisage des haies à enjeu au moins modéré pendant la démolition des bâtiments ;
  - Mesure R3 : Information du personnel exécutif.
- Mesures de compensation envisagées :
  - Mesure C1 : Compensation de la perte d'habitat significative liée à la démolition du bâti ;
  - Mesure C2 : Compensation de la perte d'habitat pour les reptiles.
- Mesure de suivi envisagée
  - Mesure S1 : Suivi environnemental du chantier ;
  - Mesure S2 : Contrôle de l'utilisation des mesures compensatoires

**COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser : Rapport de suivi de chantier dans le cadre de la Mesure S1.

Fait à :  
Votre signature :

Le :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

### X.3. Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées (Formulaire 13 616\*01)

**cerfa**  
N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*  
 LA DESTRUCTION \*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : <b>Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)</b>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : <b>107 Boulevard du Grand Cerf – CS 70432</b>
Commune : <b>POITIERS CEDEX</b>
Code postal : <b>86 011</b>
Nature des activités :
Qualification : <b>Maître d'ouvrage</b>

QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION	
Nom commun - Nom scientifique	Description (1)
Hérisson d'Europe - <i>Erinaceus europaeus</i>	Destruction / dérangement de quelques individus (2=<) de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Couleuvre verte et jaune - <i>Hierophis viridiflavus</i>	Destruction / dérangement de quelques individus (2=<) de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Lézard des murailles - <i>Podarcis muralis</i>	Destruction / dérangement de quelques individus (5=<) de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Grand rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Petit rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Murin de Natterer - <i>Myotis nattereri</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif

Noctule commune - <i>Nyctalus noctula</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Noctule de Leisler - <i>Nyctalus leslerii</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Pipistrelle commune - <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Pipistrelle de Kuhl - <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif
Sérotine commune - <i>Eptesicus serotinus</i>	Dérangement de quelques individus de manière très peu probable, impact résiduel non significatif

Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION	
Protection de la faune ou de la flore <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts <input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux <input type="checkbox"/>
Conservation des habitats <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété <input type="checkbox"/>
Étude écologique <input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique <input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre <input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique <input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage <input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b> <input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries <input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités <input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : <b>Démolition de bâtiments désaffectés et retrait de dépôts.</b>	

QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	Avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> Avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant de les relâcher	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher	
Capture manuelle <input type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec épuisette <input type="checkbox"/>	Pièges (préciser) <input type="checkbox"/> Constitution de barrière à amphibiens à partir de bâche.
Autres moyens de capture (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation de sources lumineuses (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation d'émissions sonores (préciser) <input type="checkbox"/>	
Modalités de marquage des animaux (description et justification)	
D2. DESTRUCTION	
Destruction des nids (préciser) <input type="checkbox"/>	
Destruction des œufs (préciser) <input type="checkbox"/>	

<b>Destruction des animaux</b> <input checked="" type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs (préciser) <input type="checkbox"/>
	Par pièges létaux (préciser) <input type="checkbox"/>
	Par capture et euthanasie (préciser) <input type="checkbox"/>
	Par arme de chasse (préciser) <input type="checkbox"/>
Autres moyens de destruction (préciser) : <b>Par passage des engins de chantier et travaux de démolition de bâti.</b>	
<b>D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE</b>	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation d'animaux domestiques (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation de sources lumineuses (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation d'émissions sonores (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation de moyens pyrotechniques (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation d'armes de tir (préciser) <input type="checkbox"/>	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle (préciser) <input type="checkbox"/>	

<b>QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS</b>	
Formation initiale en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Écologue expérimenté avec formation universitaire (Master naturaliste)</b>
Formation continue en biologie animale <input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation <input type="checkbox"/>	Préciser :

<b>QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION</b>
Préciser la période : A partir de <b>mi-Septembre 2024</b>
Ou la date :

<b>QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION</b>
Régions administratives : <b>Nouvelle-Aquitaine</b>
Départements : <b>Deux-Sèvres (79)</b>
Cantons :
Communes : <b>La Ferrière-en-Parthenay (79390)</b>

<b>EN ACOMPAGNEMENTS DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE</b>	
Relâcher des animaux capturés <input type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires <input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce <input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de réduction envisagées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure R1 : Adaptation calendaire des périodes d'intervention de démolition des bâtiments ;</li> <li>• Mesure R2 : Balisage des haies à enjeu au moins modéré pendant la démolition des bâtiments ;</li> <li>• Mesure R3 : Information du personnel exécutif.</li> </ul> </li> <li>• Mesures de compensation envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure C1 : Compensation de la perte d'habitat significative liée à la démolition du bâti ;</li> <li>• Mesure C2 : Compensation de la perte d'habitat pour les reptiles.</li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de suivi envisagée <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure S1 : Suivi environnemental du chantier ;</li> <li>• Mesure S2 : Contrôle de l'utilisation des mesures compensatoires.</li> </ul> </li> </ul>
---

<b>COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION</b>
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser : Rapport de suivi de chantier dans le cadre de la Mesure S1.

Fait à :	Le :
Votre signature :	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	

## XI. PROPOSITION DE MESURES

### XI. 1. Mesure d'évitement

#### XI. 1. a. i. Evitement des habitats d'enjeux fort.

Le seul enjeu fort relevé au sein de la zone de projet durant les inventaires effectués correspond à l'utilisation avérée pour le gîte du Grand Rhinolophe de la cave de la maison attenante à la forge « Pigeau ». Ce bâtiment ne sera pas concerné par les travaux. Par ailleurs, la commune de la Ferrière-en-Parthenay s'engage à conserver cet espace favorable pour l'utilisation du Grand Rhinolophe en préservant notamment les accès à ce gîte.

### XI. 2. Mesure de réduction

#### XI. 2. a. Concernant la déconstruction des bâtiments B, C, D, E, F et la modification du bâtiment A – EPFNA

##### XI. 2. a. i. Mesure R1 : Adaptation calendaire des périodes d'intervention de démolition des bâtiments et de modification du bâtiment A

**Objectif :** Réaliser les travaux durant les périodes de moindre impact pour la faune

**Phase concernée :** Chantier

**Taxons / entités spatiales concernés :** Avifaune, Chiroptères.

**Description de la mesure :**

Certains bâtiments présentent un potentiel pour l'accueil d'oiseaux et/ou de mammifères (chauves-souris). Afin de ne pas porter préjudice aux espèces, il est important de réaliser les travaux durant les périodes les moins sensibles, à savoir avant, ou après les périodes de reproduction mais aussi concernant les chauves-souris, avant ou juste après la période d'hivernage (cela concerne 1 bâtiment seulement – une visite de contrôle peut permettre de lever cette contrainte périodique).

Le tableau ci-après, présente pour chacun de ces groupes/espèces la période optimale afin de réaliser les travaux.

Tableau 49 : Les Périodes favorables aux travaux

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avifaune												
Chiroptères												
Chiroptères (atelier Hangar « Laigné » 2)												
Reptiles												

Rouge = période défavorable ; Orange = période non optimale ; Blanc = période favorable.

Comme le figure ce tableau, le cumul des périodes de sensibilités des espèces susceptibles d'utiliser certains bâtiments laisse peu de temps pour démarrer les travaux. La période favorable débutant en septembre. Afin de permettre une continuité des travaux de déconstruction, il apparait nécessaire de réaliser un démontage des couvertures des bâtiments présentant un enjeu pour la faune (très faible à faible) dès septembre. Une fois la couverture de ces bâtiments retirée, ainsi que les éventuels faux-plafonds et isolants, les travaux pourront continuer dans la foulée, car le potentiel d'utilisation hivernal du bâti sera alors réduit à zéro.

Les deux ateliers du bâtiment B (Hangar « Laigné » 2) montrent un potentiel pour les chiroptères aussi bien estival qu'hivernal. Ces pièces sont très sombres et doivent être très calmes. Bien que plus soumises aux fluctuations de températures, des cas d'utilisation de telles pièces par les chauves-souris sont documentés. Il convient donc soit de réaliser un démontage de la couverture de ces pièces en période favorable, dès septembre, soit de réaliser un contrôle d'utilisation avant d'éventuels travaux hivernaux (entre novembre et février).

Concernant la modification du bâtiment A, qui présente notamment les nids d'une ancienne colonie d'Hirondelle rustique, les travaux de découverture et de couverture sont à réaliser après toute éventuelle utilisation par l'avifaune, soit à partir de septembre. A noter que les zones de nidifications de l'Hirondelle rustique et du Troglodyte mignon relevées dans ce bâtiment ne sont pas concernées directement par les travaux. En effet, les nids sont présents dans deux pièces aux rez-de-chaussée qui sont isolées de la toiture qui concerne l'étage.

Les dépôts de matériaux de pierres (bâtiment H effondré, dit appentis « Fizailne) et de tout-venant qui constituent des habitats potentiels pour les reptiles devront être retirés entre septembre et début novembre afin d'éviter d'impacter des individus. Ces derniers seront encore mobiles sur la période.

##### XI. 2. a. ii. Mesure R2 : Balisage des haies à enjeux au moins modéré pendant la démolition des bâtiments

**Objectif :** Éviter d'impacter les zones présentant des enjeux écologiques ou leurs espèces sensibles

**Phase concernée :** Chantier

**Taxons / entités spatiales concernés :** Toute la faune.

**Description de la mesure :**

Un balisage des haies relevées, d'enjeu modéré à fort sera réalisé. Celles-ci ne sont pas concernées par les travaux.

Au regard du milieu et de son usage, on tolérera un passage d'engins pour le changement de la toiture du bâtiment A au niveau de la prairie de fauche mésophile durant la période qui s'étale de septembre à début mars. Cette parcelle étant agricole, des engins lourds de type tracteurs la parcourent déjà, ainsi, aucun impact complémentaire spécifique à ces travaux n'est retenu durant cette période favorable.

##### XI. 2. a. iii. Mesure R3 : Information du personnel exécutif

**Objectif :** Sensibilisation du personnel de chantier

**Phase concernée :** Chantier

**Taxons / entités spatiales concernés :** Toute la faune, espèces exotiques envahissantes

**Description de la mesure :**

Une information auprès du personnel de chantier devra être réalisée avant le début des travaux afin de présenter les sensibilités écologiques, les mesures, les précautions à prendre et les procédures (ex : en cas de découverte fortuite d'individus). Les espèces exotiques envahissantes seront également présentées afin d'éviter toute dissémination.

**Coût de la mesure :** sensibilisation du personnel de chantier aux enjeux écologiques présents : **coût** intégré à la mesure S1 : Suivi environnemental de chantier.

##### XI. 2. a. iv. Mesure R4 : Gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la démolition des bâtiments

**Objectif :** Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes durant la phase chantier

**Phase concernée :** Chantier

**Taxons / entités spatiales concernés :** Flore exotique potentiellement envahissante.

**Description de la mesure :**

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été relevées sur le site. Il est donc nécessaire de les prendre en compte afin d'éviter leur dissémination sur ou en dehors de la zone de chantier (exportation des déchets par exemple).

Ainsi, il est conseillé de réaliser avant le démarrage des travaux un état des lieux suivi d'action de gestion propre à chaque espèce dans le but d'éliminer au possible tout risque de dissémination durant la déconstruction du site.

Plusieurs recommandations et préconisations existent en la matière, et cette mesure s'inspire des dernières émises par l'Union professionnelle du Génie Écologique, en septembre 2020. La meilleure stratégie pour éviter la dissémination des espèces invasives dans le milieu reste l'évitement total des zones concernées. Dans le cas du présent projet, l'évitement total n'est pas possible au regard des données de localisation disponibles et des zones concernées par le projet. Cependant, des précautions sont à prendre.

Dans un premier temps, en amont du chantier, le porteur de projet devra se renseigner sur les réglementations en vigueur pour la manipulation et le transport des espèces invasives ciblées ainsi que sur les filières de traitement existantes.

Une fois le chantier démarré, le cahier des charges à appliquer est le suivant :

- Restreindre l'utilisation des terres végétales contaminées et interdire leur utilisation en dehors des limites du chantier ;
- Vérifier l'origine des matériaux extérieurs utilisés (exemple : remblaiement), afin de garantir de ne pas importer des terres contaminées dans les secteurs à risques ;
- Nettoyer tout matériel entrant en contact avec les espèces invasives (godets, griffes de pelleteuses, pneus, chenilles, filtres des véhicules, chenilles, outils manuels, bottes, chaussures, etc. - liste non exhaustive) ;
- Minimiser la production de fragments de racines et de tiges des espèces invasives et n'en laisser aucun dans la nature par un arrachage manuel et une extraction des produits de coupe ;
- Ramasser l'ensemble des résidus issus des mesures de gestion et les mettre dans des contenants adaptés ;
- Mettre en place des mesures (bâches) pour éviter des pertes lors du transport (mise en place de bâche sur les engins transportant les résidus d'espèces invasives issus des arrachages manuels ou des fauches) ;
- Si un stockage intermédiaire est nécessaire avant le traitement, appliquer une bâche sécurisée sur les tas de déchets (étanchéité, aucune fuite).

Une fois le chantier terminé, quelques préconisations s'imposent :

- Mettre en place une surveillance des secteurs sensibles sur plusieurs années pour identifier tout nouveau départ d'espèces invasive ;
- Intervenir le plus rapidement possible en cas de nouvelles populations, d'extensions ou de repousses. Il s'agit à ce jour de la méthode la plus efficace et la moins onéreuse.

Les méthodes de gestion indiquées ci-dessous sont issues du centre de ressources espèces exotiques envahissantes et du guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de travaux publics (MNHN, GRDF, FNTP, ENGIE Lab CRIGEN, 2014). Cette gestion est à appliquer avant la phase chantier et en phase exploitation suivant leur évolution.

**Coût de la mesure :** intégré au projet

## XI. 3. Mesure de compensation

### XI. 3. a. Concernant la déconstruction des bâtiments

#### *XI. 3. a. i. Mesure C1 : Compensation de la perte d'habitat significative liée à la démolition du bâti*

**Objectif :** Compenser la perte d'habitat liée à la destruction du bâti pour les espèces sensibles relevées

**Phase concernée :** Chantier – Après démolition du bâtiment A

**Taxons / entités spatiales concernés :** Oiseaux, Chiroptères

**Description de la mesure :**

Au regard des espèces relevées, les bâtiments accueillent ou présentent un potentiel avéré d'accueil pour l'Hirondelle rustique et le Rougequeue noir. D'autres espèces protégées sont également susceptibles d'utiliser ces bâtiments, il s'agit du Moineau domestique, de l'Effraie des clochers, et avec un potentiel très faible et diffus pour certaines espèces de chiroptères anthropophiles.

La démolition des bâtiments va supprimer des habitats de reproduction avérés ou de gîte potentiels pour ces espèces, ainsi, il apparaît nécessaire que les futurs aménagements tiennent compte de ces pertes et s'engagent à les compenser afin d'assurer une équivalence fonctionnelle d'habitats d'espèces.

La mesure de compensation C1 devra être effective avant mi-mars 2025.

Les espèces protégées concernées par le projet de déconstruction des bâtiments sont présentées dans le tableau ci-après avec les mesures de compensation envisagées.

Tableau 50 : Synthèse des espèces protégées d'oiseaux et de mammifères concernées par la destruction du bâti et proposition de compensation

Espèces à compenser	Nombre de nids / colonies répertoriés	Commentaire	Nombres de nids/gîte à compenser	Compensation
Hirondelle rustiques	Total : 2 nids présents dans le bâtiment F à démolir. Afin d'être cohérent avec les aménagements prévus par la commune, en dehors de l'éventuelle destruction du bâtiment A, qui est escomptée à long terme et qui n'est actuellement pas planifiée, il a été décidé de compenser également le nid dans l'atelier de forge présent à l'est du bâtiment F de la forge « Pigeau », ainsi que les trois nids présents dans la maison attenante à l'ancien atelier de forge. Le nid relevé dans la maison k, dite « Sénéchault » sera conservé si possible en l'état en fonction des travaux nécessaires à la conservation de ce bâtiment. Le total de nids à compenser est donc arrondi à 7.	Les nids des deux pièces du bâtiment A (6 et 18 nids d'Hirondelle rustique et 1 nid de Troglodyte mignon) ne seront pas touchés par les travaux. Ainsi, ils n'ont pas été portés au quantitatif de compensation.  Il a été décidé de compenser à hauteur de 2 fois le potentiel de nidification de l'Hirondelle rustique au sein du bâtiment K.	14	Aménagement du bâtiment K en faveur de l'Hirondelle rustique. Ce bâtiment possède actuellement un ancien nid qui sera préservé dans la limite des contraintes nécessitant l'éventuelle confortation structurelle du bâtiment.  Quatorze nids artificiels seront répartis dans ce bâtiment constitué de deux pièces en rez-de-chaussée et de deux pièces à l'étage. Une de ces pièces sera réservée à la compensation pour les chiroptères.  La réouverture d'une ancienne canalisation au sein de l'espace vert prévu dans le projet de la commune permettra d'avoir une zone d'approvisionnement en boue pour les espèces.
Rougequeue noir	3	Deux anciens nids étaient dans la même pièce et étaient particulièrement rapproché (2m). Au regard du comportement territorial de l'espèce, il apparaît très peu probable une utilisation simultanée. L'espèce n'est pas patrimoniale et n'est pas menacée, ainsi, il est proposé une compensation par la pose de 4 nichoirs.	4	Pose de quatre nichoirs contre un mur proche des espaces verts disponibles afin d'accueillir le Rougequeue noir.
Moineau domestique	0	21 individus ont été contactés sur la zone sur des ensembles bâtis à proximité directe. L'espèce peut être assez cryptique dans ses choix de site de nidification et le vieux bâti lui est favorable. Ainsi, il est proposé une compensation préventive par la pose de 4 nichoirs spécifiques à l'espèce.	4	Pose de quatre nichoirs au niveau du bâtiment K ou du bâti proche afin d'accueillir le Moineau domestique.
Effraie des clochers	0	1 nichoir non occupé dédié à l'espèce présent sur le site au sein de la maison attenante à la forge « Pigeau »	0	Pérennisation du nichoir artificiel présent sur le bâti de la forge « Pigeau ».
Chiroptères	0	Il n'est pas possible d'exclure toute utilisation ponctuelle de certains bâtiments par des chiroptères anthropophiles. Il est ainsi proposé la pose d'un gîte artificiel afin de compenser un usage ponctuel et diffus du site.	1	Aménagement d'une pièce sous combles du bâtiment K en faveur des chiroptères.

#### Aménagement du bâtiment K en faveur de l'Hirondelle rustique

Le bâtiment K est constitué de deux pièces en rez-de-chaussée et de deux pièces à l'étage. Une de ces pièces, avec une petite fenêtre sera réservée à la compensation pour les chiroptères.

Dix nids artificiels pour Hirondelle rustique seront répartis dans les deux pièces du rez-de-chaussée (par exemple 5 nichoirs par pièce, espacés au maximum – de plus d'un mètre - disposés contre les poutres du plafond) et 4 nichoirs seront disposés au niveau de la toiture de la première pièce à l'étage. Des gros clous seront disposés en complément sur les poutres afin d'améliorer l'encrage de nouveaux nids. On s'assurera de conserver un accès favorable pour l'espèce au sein de ces espaces en retirant complètement, au moins un verre, des carreaux supérieurs d'une fenêtre de chaque pièce.

**Coût des aménagements envisagés :** 14 nichoirs pour hirondelle rustique : ~350 euros. Sans la pose et les travaux annexes liés au maintien du bâti. Les nichoirs pourront aussi être réalisés sur plan durant un atelier scolaire de sensibilisation et à partir de matériaux naturels.

#### Création d'une petite pièce d'eau favorable à la faune et notamment à l'Hirondelle rustique

Le projet de la commune prévoit la suppression d'une canalisation d'eau pluviale dans un espace vert présent au nord, à moins de 150m du bâtiment K. Cette pièce d'eau sera favorable pour l'alimentation et l'accessibilité en boue nécessaire à la fabrication des nids de l'espèce.



Figure 32 : Secteur de création d'une petite pièce d'eau favorable à l'approvisionnement en boue par l'Hirondelle rustique

#### Aménagement du bâtiment K en faveur des Chiroptères

Une pièce avec une petite fenêtre et sous combles, présente à l'étage du bâtiment K sera aménagée en faveur des chiroptères.

Les aménagements proposés consistent :

- à conforter la toiture si nécessaire ;
- à obturer les carreaux de la fenêtre afin d'assombrir l'espace en conservant un carreau vide afin de laisser un accès aux espèces ;
- à rendre l'espace plus sombre en réparant ou en posant de porte ;
- en la pose d'un piège à chaleur de type « armoire », avec une accroche au plafond (ex : grillage), en faveur notamment des Rhinolophes ;
- en la pose de caissons contre la toiture exposée est en faveur des Pipistrelles, Oreillards.. ;
- en la pose d'une bâche au sol permettant la gestion du guano et de boucher les éventuelles ouvertures.

Les aménagements réalisés se baseront notamment sur les tomes 1 et 2 de « Recueil d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation chiroptères – Homme en milieu bâti » réalisés par la SFPEM.

**Coût des aménagements envisagés :** intégrés aux travaux. On privilégiera ici la récupération des matériaux. Par exemple, le bois utilisé pourra provenir du bâti déconstruit et l'armoire à chaleur pourra être réalisée à partir d'une vieille armoire dont on aura simplement retiré les portes et où on aura disposé un grillage fin sous le plafond.

#### Aménagement du bâtiment K en faveur du Moineau domestique

Le Moineau domestique étant une espèce très grégaire il peut nicher en couple ou en colonie, quatre nichoirs seront répartis en haut de la façade du bâtiment K.

**Coût des aménagements envisagés :** 4 nichoirs spécifiques : ~300 euros, or pose.



Figure 33 : Exemples de nichoirs pour le Moineau domestique. A gauche, nichoir béton bois Woodstone, à droite nichoir béton de bois de chez Nat'h.

(Sources : à gauche, boutique.lpo.fr, à droite nichoirs-pour-oiseaux.com)

Un affichage pourra être disposé sur le bâtiment afin de sensibiliser le public sur les espèces ciblées et d'expliquer les différents aménagements réalisés.

La localisation de l'ensemble des mesures proposées au sein du bâtiment K est présentée sur la figure ci-après.

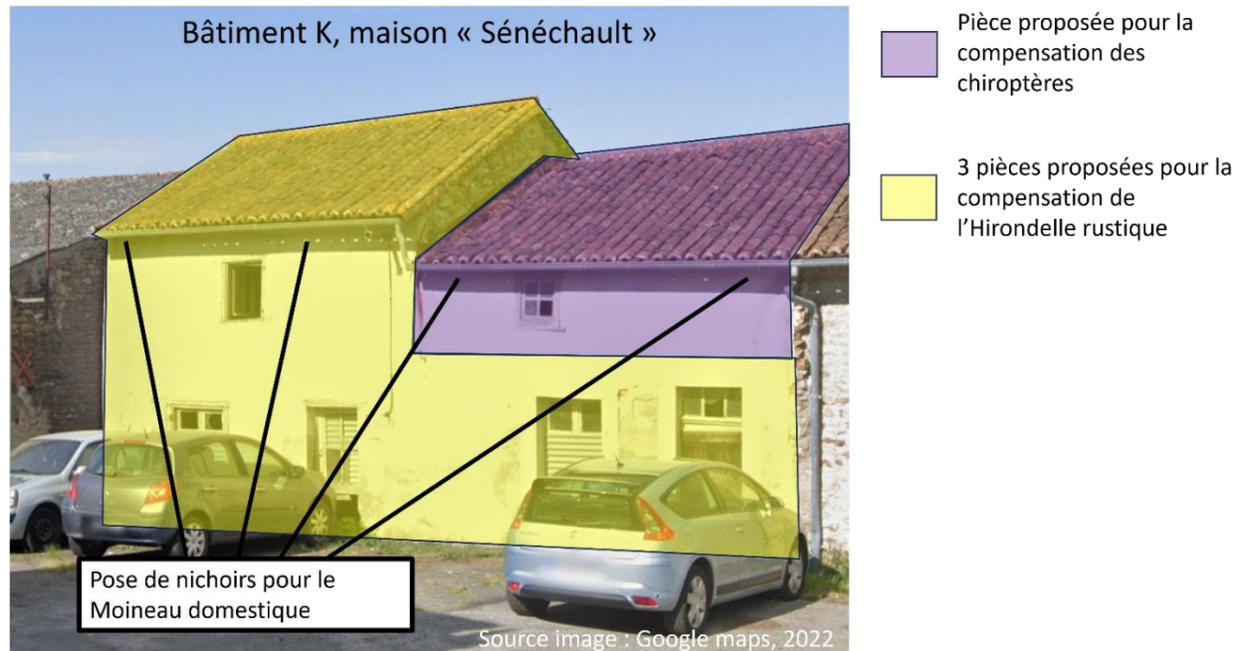


Figure 34 : Localisation des aménagements en faveur de l'Hirondelle rustique, du Moineau domestique et des chiroptères au sein du bâtiment K, dit maison « Sénéchault ».

#### Disposition de nichoirs en faveur du Rougequeue noir.

Quatre nichoirs favorables aux Rougequeue noir seront disposés et espacés au sein de l'espace global du projet de la commune. La localisation de ces derniers reste à définir car cette espèce est territoriale. Dans la mesure du possible ces nichoirs devront être orientés est / sud-est, en hauteur (entre 2,5 m et 3,5 m), contre un mur, une paroi ou dans un arbre.



Figure 35 : Exemples de nichoirs pour le Rougequeue noir de chez Nat'h  
(Source : nichoirs-pour-oiseaux.com).

#### XI. 3. a. i. Mesure C2 : Compensation de la perte d'habitat pour les reptiles

**Objectif :** Compenser la perte d'habitat pour les reptiles, liée au retrait d'une zone de dépôts de tout-venant et des pierres du bâtiment H écroulé, dit appentis « Fizailne ».

**Phase concernée :** Chantier – évacuation des encombrants

**Taxons / entités spatiales concernés :** Reptiles

**Description de la mesure :**

Deux zones de dépôts de matériaux constituent des habitats potentiels de reproduction et d'hivernage pour les reptiles. Une de ces zones est constituée de tout-venant, l'autre de pierres (appentis « Fizailne » totalement effondré).

La dépollution du site implique le retrait des déchets et la déconstruction, l'évacuation des encombrants. Il apparaît donc nécessaire de compenser la perte d'habitat engendrée par la disparition de ces deux zones favorables aux reptiles (Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune).

Ainsi, il est proposé de créer au moins deux hibernaculums au sein des futurs espaces verts qui seront réalisés par la commune. Ces derniers seront exposés sud / sud-est. Un de ceux-ci pourra être placé à proximité de la noue créée par l'ouverture d'une ancienne canalisation d'eau pluviale présente sur la zone.

Les hibernaculums pourront par exemple être réalisés en décaissant la couche de terre végétale. En remplissant le trou créé avec des pierres de grosse dimension, provenant par exemple de l'ancien appentis « Fizailne ». Des briques alvéolaires peuvent également être disposées afin de créer des galeries, en privilégiant les matériaux les plus naturels possibles. On disposera ensuite une couche épaisse constituée de branches et de feuilles sur laquelle on viendra remettre la terre végétale provenant du trou. Des enrochements de pierres peuvent être déposés sur le pourtour du tas ainsi constitué. On veillera à faire en sorte que des « chambres » soient maintenues, notamment au niveau inférieur de l'ensemble et entre les pierres des enrochements.

La localisation fine de ces aménagements reste à définir en fonction de l'évolution du projet de la commune.

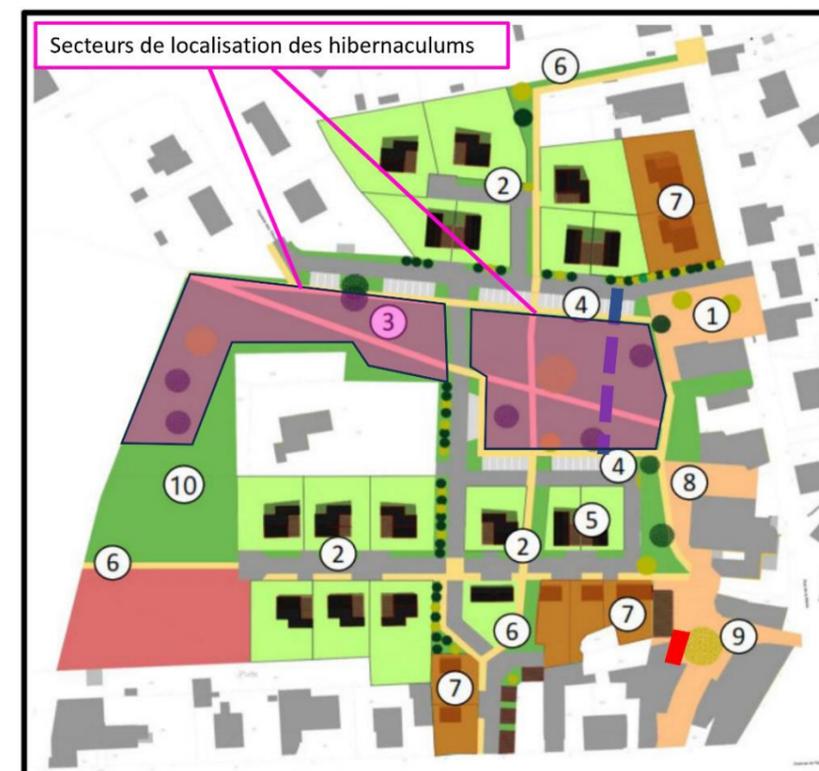


Figure 36 : Secteurs de localisation actuellement envisagés pour les hibernaculums

**Coût des aménagements envisagés :** Intégré aux travaux. Les pierres non polluées de l'appentis H, « Fizailne » peuvent être réutilisées pour constituer les hibernaculums ainsi que tout branchage naturel non exotique provenant des dépôts.

Tableau 51 : Synthèse des mesures de compensation C1 et C2

Thématiques	Catégories d'information	Composantes de biodiversité		
		Espèces Peuplement, populations, espèces	Habitats naturels	Fonctions (biologiques, physiques, biogéochimiques)
Effets de la mesure de compensation	Éléments écologiques ciblés par la compensation	Avifaune du bâti, Chiroptères, Reptiles	<p>La destruction du bâti engendre la destruction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 nids anciens d'Hirondelle rustique ;</li> <li>• 3 nids de Rougequeue noir</li> <li>• Du bâti au potentiel d'accueil pour l'Effraie des clochers, le Moineau domestique et les chiroptères anthrophiles.</li> </ul> <p>Le retrait des dépôts engendre la destruction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 zones d'habitats potentiels de reproduction / hivernage pour les reptiles (Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reproduction + hivernage (reptiles)</li> </ul>
	Nature de la mesure de compensation	Construction d'habitats favorables et maintien d'habitats favorables existants aux espèces ciblées		Maintien et amélioration de la fonction de reproduction sur le site.
	Intensité	<p>Aménagement du bâtiment K en faveur de l'Hirondelle rustique, du Moineau domestique et des chiroptères.</p> <p>Pose de nichoirs pour le Rougequeue noir au sein des espaces verts proches.</p> <p>Création d'au moins deux hibernaculums pour les reptiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'accueil du bâtiment K de 14 nids d'Hirondelle rustique ; 4 nichoirs pour le moineau domestique ; une pièce dédiée au gîte des chiroptères ;</li> <li>• 4 nichoirs pour le Rougequeue noir ;</li> <li>• Maintien du nichoir à Effraie des clochers attenant à la forge « Pigeau ».</li> </ul>	À court terme, ces mesures permettront d'augmenter et de pérenniser la surface d'habitat favorable à la reproduction et à l'hivernage (notamment pour les reptiles) des espèces ciblées.
	Conséquences de la mesure de compensation	Maintien et amélioration des populations locales	Maintien et augmentation des habitats favorables à la reproduction (voire à l'hivernage) des espèces ciblées.	

## **XI. 4. Mesure de suivi**

### **XI. 4. a. Mesure S1 : Suivi environnemental de chantier**

Un suivi environnemental du chantier sera réalisé par un écologue. L'objectif est ici de sensibiliser le personnel de chantier aux enjeux et aux sensibilités écologiques relevées et de pouvoir accompagner la démolition sur le plan écologique. Il permettra de déclarer et après validation par les services de l'état, d'agir favorablement en cas de toute éventuelle découverte fortuite d'espèces protégées, non prévisible, durant la phase de travaux.

Les plateformes de chantier seront disposées sur les espaces d'enjeux faible à nul en évitant toutes les haies (voir Figure 19, page 34). Ce suivi de chantier permettra de guider les utilisations du site durant les travaux afin de s'assurer d'aucun impact significatif sur les espèces et les milieux à enjeux.

**Coût du suivi : 2200 euros** pour trois passages. Une réunion avant travaux de sensibilisation, un passage durant les travaux et un passage de clôture avec un rapport faisant le bilan de l'intervention globale.

### **XI. 4. b. Mesure S2 : Contrôle de l'utilisation des mesures compensatoires**

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des mesures compensatoires et de pouvoir prendre toute mesure corrective nécessaire, un suivi annuel sur 3 ans sera réalisé. Il consistera en la visite des différents aménagements compensatoires en période favorable d'utilisation par les espèces. Son objectif sera de décrire les utilisations constatées des dispositifs compensatoires mais aussi de mettre en avant les éventuels non-usages et de chercher à les expliquer. Tout cela dans l'optique d'atteindre une appropriation totale des aménagements par les espèces ciblées.

**Coût du suivi : 1200 euros** par année de suivi pour un passage de contrôle en période favorable avec rapport bilan et proposition d'actions correctives.

## XII. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES ESPÈCES CONCERNÉES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Le pétitionnaire a dimensionné les mesures compensatoires au regard des impacts résiduels, afin de garantir l'atteinte d'un impact final nul ou positif. Ce dimensionnement a tenu compte des recommandations méthodologiques en vigueur<sup>2,3</sup>.

Conformément à l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique, le pétitionnaire a rassemblé les informations permettant de remplir le tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement (TID) (CGDD, OFB, Cerema) :

Tableau 52 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « Enjeux »

Thématiques	Catégories d'information	Composantes de biodiversité		
		Espèces Peuplement, populations, espèces	Habitats naturels	Fonctions (biologiques, physiques, biogéochimiques)
Enjeux	Statuts juridiques	Espèces protégées au niveau national. 14 espèces inscrites à l'annexe IV directive « Habitats ». 4 espèces inscrites à l'annexe II directive « Habitat ».	-	-
	État de conservation (international, national, régional)	Listes rouges des espèces menacées : Statuts régionaux : de LC à EN selon les espèces.	-	-
	Aires protégées ou zonages au sein de documents de planification ou politiques publiques	7 espèces déterminantes ZNIEFF.	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.  Dans un rayon de 5 km autour de la ZIP, on recense 2 ZNIEFF de type I. La ZIP n'est pas située au sein d'un de ces zonages. Le plus proche est localisé à 1 500 m au sud-ouest.	Le projet au cœur d'un centre bourg ne se situe ni au sein d'un réservoir de biodiversité ni d'un corridor écologique au titre du SRADET.

<sup>2</sup> MTE, OFB, Cerema, Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique. Guide de mise en œuvre, 2021.

<sup>3</sup> OFB, Dimensionnement de la compensation ex ante des atteintes à la biodiversité. Etat de l'art des approches, méthodes disponibles et pratiques en vigueur, 2020.

Tableau 53 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « État des milieux »

Thématiques	Catégories d'information	Composantes de biodiversité		
		Espèces Peuplement, populations, espèces	Habitats naturels	Fonctions (biologiques, physiques, biogéochimiques)
État des milieux	Diversité structures et	<p>Avifaune : 3 espèces nicheuses avérées ; 1 espèce contactée sur site, nicheuse possible, et 1 espèce bibliographique dont l'habitat est présent mais sans trace observée d'utilisation ;</p> <p>Reptiles : 1 espèce contactée sur site, dont l'habitat de reproduction est présent et 1 espèce bibliographique susceptible d'utiliser le site. ;</p> <p>1 espèce bibliographique protégée de mammifères terrestres ;</p> <p>12 espèces de chiroptères contactées sur site mais dont l'utilisation pour le gîte est possible sans observation de traces discriminantes d'utilisation.</p>	<p><b>Avant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies de fauche mésophiles</li> <li>• Pelouses entretenues</li> <li>• Chemins et zones sans végétations</li> <li>• Friches rudérales mésophiles</li> <li>• Pelouses piétinées sèches</li> <li>• Bâtiments</li> </ul> <p><b>Après :</b> Démolition du bâti présent sur le site. Retrait de deux zones de dépôts de matériaux (tout-venant et pierres).</p>	<p><b>Avant :</b> Ces habitats confèrent différentes fonctionnalités au site en fonction des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repos ;</li> <li>• Reproduction ;</li> <li>• Alimentation ;</li> <li>• Transit.</li> </ul> <p><b>Après :</b> Les fonctionnalités sont perdues pour l'utilisation du bâti et pour deux zones de dépôt de matériaux présentes.</p>
	Fonctionnement écologique	<p><b>Avant :</b> Plusieurs bâtiments désaffectés présentent de nombreux anciens nids d'hirondelles rustiques qui ont servi à cette espèce mais également au rougequeue noir et au Troglodyte mignon. Les bâtiments peuvent également accueillir le Moineau domestique et/ou l'Effraie des clochers. 2 des bâtiments présents devant être démolis peuvent potentiellement accueillir des chiroptères. Deux zones de dépôts (pierre et tout-venant) constituent des habitats pour les reptiles.</p> <p><b>Après :</b> Les mesures prévues permettent le maintien des populations sur le site.</p>	<p><b>Avant :</b> Site dont le fonctionnement écologique est dépendant de la gestion et des bâtiments. Les habitats accueillent diverses espèces d'oiseaux, de reptiles, de mammifères et d'entomofaune.</p> <p><b>Après :</b> Le projet actuel envisage la création d'espaces verts et de nouvelles constructions. Les pertes d'habitats sont compensées par les mesures proposées et la diversité des constructions qui constitueront de nouveaux habitats pour ces espèces anthropophiles. Les espaces verts envisagés, sous réserve de gestion favorable, seront également un plus pour la diversité <i>in situ</i>.</p>	<p><b>Avant :</b> Chaque habitat joue un rôle pour la reproduction, le repos, l'alimentation et le transit des espèces présentes.</p> <p><b>Après :</b> La suppression du bâti et des zones de dépôts ne permettra peut-être pas de maintenir la fonctionnalité de reproduction du site pour certaines espèces mais la création de gîte et de nichoirs artificiel compensera cette perte pour finalement obtenir une meilleure fonctionnalité qu'avant le projet pour les espèces anthropophiles.</p>
	Dynamiques d'évolution	<p><b>Avant :</b> Présence des populations de l'avifaune sur site et à proximité, la dégradation temporelle des bâtiments non entretenus pourrait améliorer, dans une certaine limite, le potentiel de gîte de chiroptères fissuricoles.</p> <p><b>Après :</b> Les populations locales des espèces ciblées sont maintenues voire augmentées grâce à la mise en place des mesures spécifiques.</p>	<p><b>Avant :</b> Dégradation du bâti et fermeture des milieux ouverts, réduction de l'accès à la lumière pour les reptiles.</p> <p><b>Après :</b> Destruction du bâti, retrait des dépôts pour à terme aménager l'espace en logement, espaces verts...</p>	<p><b>Avant :</b> La dégradation du bâti pourrait potentiellement améliorer pour un temps le potentiel de gîte, donc de repos voire de reproduction pour les chiroptères et maintenir la fonctionnalité de l'habitat pour la reproduction de l'avifaune. A terme cependant, ce potentiel sera amené à décroître en fonction des dégradations progressives des lieux. Les zones de dépôts montrent un potentiel actuellement pour les reptiles car elles sont dégagées mais à terme, ce potentiel serait amené à décroître en parallèle de la diminution de l'accès la lumière engendrée par le développement de la végétation.</p> <p><b>Après :</b> Les fonctionnalités de repos, de reproduction et d'hivernage (notamment pour les reptiles) sont améliorées et pérennisées dans le temps (zone urbaine à fort développement).</p>

Tableau 54 : Tableau des informations requises pour le processus de dimensionnement – Thématique « Impact du projet »

Thématiques	Catégories d'information	Composantes de biodiversité		
		Espèces Peuplement, populations, espèces	Habitats naturels	Fonctions (biologiques, physiques, biogéochimiques)
Impact du projet	Éléments écologiques affectés	<p>Avifaune : 3 espèces nicheuses avérées ; 1 espèce contactée sur site, nicheuse possible, et 1 espèce bibliographique dont l'habitat est présent mais sans trace observée d'utilisation ;</p> <p>Reptiles : 1 espèce contactée sur site, dont l'habitat de reproduction est présent et 1 espèce bibliographique susceptible d'utiliser le site. ;</p> <p>1 espèce bibliographique protégée de mammifères terrestres ;</p> <p>12 espèces de chiroptères contactées sur site mais dont l'utilisation pour le gîte est possible sans observation de traces d'utilisation</p>	Zone urbanisée	Site de reproduction, de gîte ou de transit.
	Nature de l'impact	<p>Nature de l'impact par taxon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reptiles : Dérangement et destruction d'habitats de repos, d'alimentation, de reproduction et de transit, destruction ponctuelle d'individus.</li> <li>• Avifaune : Destruction d'habitats de reproduction et de repos avéré ou potentiel.</li> <li>• Mammifère : Dérangement et destruction d'habitats de transit, de reproduction et d'alimentation.</li> <li>• Entomofaune : Dérangement et destruction d'habitats de transit, de reproduction et d'alimentation, destruction ponctuelle d'individus</li> </ul>	<p>Destruction définitive de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 anciens nids d'Hirondelle ;</li> <li>• 3 nids utilisés par le Rougequeue noir ;</li> <li>• 1 bâtiment susceptible d'accueillir du Moineau domestique ;</li> <li>• 3 bâtiments susceptibles d'accueillir l'Effraie des clochers et des chiroptères anthropophiles.</li> <li>• Deux zones de dépôts favorables aux reptiles (tout-venant et pierres du bâtiment H)</li> </ul>	Perte des fonctionnalités des habitats détruits.
	Intensité de l'impact et durée	<p><b>Impacts bruts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Très faible</b> : Couleuvre verte et jaune ; Hérisson d'Europe, Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler ; Sérotine commune ;</li> <li>• <b>Faible</b> : Effraie des clochers, Moineau domestique ; Pipistrelle commune, Sérotine commune ; Rougequeue noir, Lézard des murailles ;</li> <li>• <b>Modéré</b> : Hirondelle rustique.</li> </ul> <p><b>Impact résiduel</b> : Non significatif</p> <p>Après la mise en place des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi, l'impact final sur les espèces concernées est considéré non significatif et positif avec les mesures C1 et C2. Les mesures de compensation mises en place consisteraient en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation de la perte d'habitat liée à la démolition du bâti (Mesure C1) ;</li> <li>• Compensation de la perte d'habitat pour les reptiles (Mesure C2).</li> </ul>		<p>Destruction de 100 % des nids dans le bâti.</p> <p>Perte de deux zones favorables à la reproduction et à l'hivernage des reptiles.</p>
	Conséquences de l'impact	Les impacts finaux sont non significatifs et positifs avec les mesures C1 et C2 à l'échelle des population locales.		

Tableau 55 : Tableau de synthèse de vérification de l'équivalence écologique du projet

Composantes affectées	Pertes sur le site impacté			Gains sur le site impacté			Équivalence écologique	
	Nature	Quantité	Fonctionnalité(s)	Nature	Quantité	Fonctionnalité(s)		
 <b>Avifaune</b> (Mesure C1)	Hirondelle rustique, Moineau domestique, Rougequeue noir, Effraie des clochers	7 couples d'Hirondelle rustique (ancienne utilisation du site) 2 couples de Rougequeue noir 0 à 1 individu d'Effraie des clochers et 2 couples de Moineau domestique	Perte de la fonctionnalité de reproduction du site	Hirondelle rustique, Moineau domestique, Rougequeue noir, Effraie des clochers	7 couples d'Hirondelle rustique 4 couples de Rougequeue noir 4 couples de Moineau domestique 1 couple d'Effraie des clochers	Amélioration des fonctions de reproduction sur le site (Mesure C1)  Croissance des populations attendue sur le site	<p><b>Oui</b></p> <p>Mêmes espèces impactées/ciblées par la Mesure C1</p> <p>Quantité et qualité fonctionnelle au moins équivalentes</p>	
	 <b>Reptiles</b> (Mesure C2)	Couleuvre verte et jaune,	(2=<)	Perte de la fonctionnalité de reproduction du site				<p><b>Oui</b></p> <p>La destruction d'individus reste possible, mais demeure peu probable pour les deux taxons</p> <p>Pour les reptiles, leur caractère farouche en réponse à la présence humaine limite les incidences possibles qui restent non significatives</p> <p>Mesure C2</p> <p>Pour le hérisson, les travaux ne concernent que du bâti or cette espèce se cache dans des abris naturels (fourrés, tas de feuilles, haies, buissons, tas de bois) pendant la journée. Le risque de destruction ne peut cependant être exclu car certains bâtiments sont longés de haies et/ou végétation en friche. Un maintien des populations est donc attendu</p>
		Lézard des murailles	(5=<)	Dérangement et perturbation des individus  Très faible probabilité de destruction d'individus (non significative)				
	 <b>Mammifères</b>	Hérisson d'Europe	Quelques individus (2=<)	Dérangement et perturbation des individus  Très faible probabilité de destruction d'individus (non significative)				
 <b>Chiroptères</b> (Mesures C1)	Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune	Quelques individus (potentiel diffus)	Destruction d'habitat de repos  Dérangement / perturbation d'individus	Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune				
 <b>Habitats</b>	Non concernés							

### **XIII. CONCLUSION**

---

Le porteur de projet a démontré que le projet répondait aux 3 conditions d'obtention de la dérogation.

Le projet répond à un intérêt public majeur car il servira à terme à la création de logements et d'un espace public. Il prévoit également la création d'espaces verts.

Le projet constitue la meilleure solution possible pour les aménagements prévus à termes dans la mesure où il permet la réhabilitation d'une zone urbaine délabrée au cœur de la Ferrière-en-Parthenay.

Enfin, le projet permet grâce aux mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi le maintien des espèces protégées dans un état de conservation favorable sur le site.

## XIV. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	CD_Nom	Prot nationale	Prot régionale	Prot départementale	LRN	LRR	Espèce déterminante	SCAP	Critère de qualification	Restriction biogéo	Précision	Statut EEE	ZH	Date 1
Érable champêtre, Acéraille	<i>Acer campestre</i>	79734				LC	LC								20/07/2022
Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	<i>Acer pseudoplatanus</i>	79783				LC	NAa						À surveiller		20/07/2022
Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	<i>Achillea millefolium</i>	79908				LC	LC								20/07/2022
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	80591				LC	LC								20/07/2022
Aïra caryophyllé, Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i>	80857				LC	LC								20/07/2022
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>	82757				LC	LC								20/07/2022
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	82922				LC	LC								20/07/2022
Fromental élevé, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i>	83912				LC	LC								20/07/2022
Asperge officinale, Asperge cultivée	<i>Asparagus officinalis</i>	84279				LC	LC								20/07/2022
Avoine pubescente, Avénule pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	85439				LC	LC								20/07/2022
Ballote noire, Marrube noir	<i>Ballota nigra</i>	85502				LC	LC								20/07/2022
Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif	<i>Bromus catharticus</i>	86564				NAa	NAa						Potentielle		20/07/2022
Brome mou, Brome orge	<i>Bromus hordeaceus</i>	86634				LC	LC								20/07/2022
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	86828				LC	LC								20/07/2022
Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	<i>Buddleja davidii</i>	86869				NAa	NAa						À surveiller		20/07/2022
Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni	<i>Buxus sempervirens</i>	87143				LC	LC								20/07/2022
Laïche écartée	<i>Carex divulsa</i>	88483				LC	LC								20/07/2022
Centranthe rouge, Valériane rouge, Lilas d'Espagne	<i>Centranthus ruber</i>	89888				LC									20/07/2022
Céraïste des fontaines	<i>Cerastium fontanum</i>	90008				LC	LC								20/07/2022
Chénopode blanc, Senousse	<i>Chenopodium album</i>	90681				LC	LC								20/07/2022
Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide	<i>Cirsium arvense</i>	91289				LC	LC								20/07/2022
Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	<i>Cirsium vulgare</i>	91430				LC	LC								20/07/2022
Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	<i>Convolvulus arvensis</i>	92302				LC	LC								20/07/2022
Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i>	92606				LC	LC								20/07/2022
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	92876				LC	LC								20/07/2022
Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	93023				LC	LC								20/07/2022
Crépide hérissée, Barkhausie à soies, Crépide à soies, Crépis hérissé	<i>Crepis setosa</i>	93134				LC	LC								20/07/2022
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i>	94207				LC	LC								20/07/2022
Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	<i>Daucus carota</i>	94503				LC	LC								20/07/2022

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom français	Nom latin	CD_Nom	Prot nationale	Prot régionale	Prot départementale	LRN	LRR	Espèce déterminante	SCAP	Critère de qualification	Restricti on biogéo	Précision	Statut EEE	ZH	Date 1
Digitaire ischème, Digitaire glabre, Digitaire filiforme	<i>Digitaria ischaemum</i>	94985				LC	DD								20/07/2022
Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière	<i>Draba verna</i>	95372				LC	LC								20/07/2022
Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	<i>Epilobium tetragonum</i>	96271				LC	LC								20/07/2022
Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	96749				NAa	NAa						À surveiller		20/07/2022
Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	<i>Erodium cicutarium</i>	96895				LC	LC								20/07/2022
Fallope de Boukhara, Vrillée de Boukhara, Renouée du Turkestan, Renouée de Boukhara, Vrillée de Bal'dzhuan, Renouée de Bal'dzhuan	<i>Fallopia baldschuanica</i>	97961				NAa	NAa								20/07/2022
Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	<i>Galium aparine</i>	99373				LC	LC								20/07/2022
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>	100052				LC	LC								20/07/2022
Géranium fluet, Géranium grêle, Géranium à tiges grêles	<i>Geranium molle</i>	100103				LC	LC								20/07/2022
Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i>	100225				LC	LC								20/07/2022
Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	<i>Hedera helix</i>	100787				LC	LC								20/07/2022
Héliotrope d'Europe	<i>Heliotropium europaeum</i>	101144				LC	LC								20/07/2022
Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i>	102974				LC	LC								20/07/2022
Millepertuis perfolié, Millepertuis cilié	<i>Hypericum perforatum</i>	103315				LC	LC								20/07/2022
Porcelle enracinée, Salade-de-porc	<i>Hypochaeris radicata</i>	103375				LC	LC								20/07/2022
Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques	<i>Jacobaea vulgaris</i>	610646				LC	LC								20/07/2022
Laitue scariole, Escarole, Laitue sauvage	<i>Lactuca serriola</i>	104775				LC	LC								20/07/2022
Lampsane commune, Graceline	<i>Lapsana communis</i>	105017				LC	LC								20/07/2022
Laurier noble, Laurier-sauce	<i>Laurus nobilis</i>	105295				LC	NAa						Potentielle		20/07/2022
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	105817				LC	LC								20/07/2022
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>	106234				LC	LC								20/07/2022
Ivraie vivace, Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	106499				LC	LC								20/07/2022
Lysimachie des champs, Mouron rouge, Mouron des champs, Fausse morgeline	<i>Lysimachia arvensis</i>	610909				LC	LC								20/07/2022
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	107282				LC	LC								20/07/2022
Mauve négligée, Petite mauve, Mauve à feuilles rondes	<i>Malva neglecta</i>	107284				LC	LC								20/07/2022
Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i>	107318				LC	LC								20/07/2022
Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée, Luzerne tachetée	<i>Medicago arabica</i>	107574				LC	LC								20/07/2022
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i>	107649				LC	LC								20/07/2022
Pariétaire de Judée, Pariétaire des murs, Pariétaire diffuse	<i>Parietaria judaica</i>	112410				LC	LC								20/07/2022
Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	<i>Parthenocissus inserta</i>	112463				NAa	NAa						Avérée		20/07/2022
Épicéa commun, Sérente	<i>Picea abies</i>	113432				LC	NAa								20/07/2022
Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	<i>Picris echioides</i>	113469				LC	LC								20/07/2022

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom français	Nom latin	CD_Nom	Prot nationale	Prot régionale	Prot départementale	LRN	LRR	Espèce déterminante	SCAP	Critère de qualification	Restricti on biogéo	Précision	Statut EEE	ZH	Date 1
Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	113474				LC	LC								20/07/2022
Plantain corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	<i>Plantago coronopus</i>	113842				LC	LC								20/07/2022
Plantain lancéolé, Herbe-aux-cinq-coutures, herbe-à-cinq-côtes	<i>Plantago lanceolata</i>	113893				LC	LC								20/07/2022
Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i>	113904				LC	LC								20/07/2022
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	114114				LC	LC								20/07/2022
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	114332				LC	LC								20/07/2022
Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse	<i>Polygonum aviculare</i>	114658				LC	LC								20/07/2022
Peuplier noir, Peuplier commun noir	<i>Populus nigra</i>	115145				LC	DD							X	20/07/2022
Pourpier potager, Pourpier cultivé, Porcelane, Pourpier maraîcher	<i>Portulaca oleracea</i>	115215				LC	DD								20/07/2022
Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	<i>Poterium sanguisorba</i>	115789				LC	LC								20/07/2022
Merisier vrai, Prunier des oiseaux, Cerisier des bois, Merisier, Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>	116043				LC	LC								20/07/2022
Prunier domestique, Prunier, Prunier commun	<i>Prunus domestica</i>	116067				NAa	NAa								20/07/2022
Prunier mirabellier, Mirabellier	<i>Prunus domestica subsp. syriaca</i>	139436				NAa	NAa								20/07/2022
Poirier commun, Poirier cultivé, Poirier domestique	<i>Pyrus communis</i>	116574				LC	LC								20/07/2022
Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	<i>Rosa canina</i>	118073				LC	LC								20/07/2022
Ronce ligneuse, Ronce de Bertram, Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	119097				LC	LC								20/07/2022
Ronce à feuilles d'Orme	<i>Rubus ulmifolius</i>	119373				LC	LC								20/07/2022
Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	<i>Rumex acetosa</i>	119418				LC	LC								20/07/2022
Patience crépue, Oseille crépue, Parelle crépue, Rumex crépu	<i>Rumex crispus</i>	119473				LC	LC								20/07/2022
Patience élégante, Oseille élégante, Rumex joli, Violon, Patience jolie	<i>Rumex pulcher</i>	119569				LC	LC								20/07/2022
Sureau yèble, Herbe à l'aveugle, Petit sureau	<i>Sambucus ebulus</i>	120712				LC	LC								20/07/2022
Sureau noir, Sampéquier	<i>Sambucus nigra</i>	120717				LC	LC								20/07/2022
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	122745				LC	LC								20/07/2022
Sétaire d'Italie, Millet des oiseaux	<i>Setaria italica</i>	123122				NAa	NAa								20/07/2022
Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc	<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	141165				LC	LC								20/07/2022
Silène penché	<i>Silene nutans</i>	123568				LC	LC								20/07/2022
Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde	<i>Solanum dulcamara</i>	124034				LC	LC							X	20/07/2022
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i>	124233				LC	LC								20/07/2022
Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne	<i>Spergula media</i>	124515				LC	LC								20/07/2022
Lilas commun, Lilas	<i>Syringa vulgaris</i>	125391				NAa	NAa								20/07/2022

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Nom français	Nom latin	CD_Nom	Prot nationale	Prot régionale	Prot départementale	LRN	LRR	Espèce déterminante	SCAP	Critère de qualification	Restriction biogéo	Précision	Statut EEE	ZH	Date 1
Pissenlit officinal, Pissenlit commun	<i>Taraxacum officinale</i>	125677				LC	LC								20/07/2022
	<i>Thuya</i>	936690				NAa	NAa								20/07/2022
Torilide des champs, Torilis des champs	<i>Torilis arvensis</i>	126846				LC	LC								20/07/2022
Salsifis mineur, Petit salsifis	<i>Tragopogon pratensis subsp. minor</i>	141819				DD	DD								20/07/2022
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens</i>	127454				LC	LC								20/07/2022
Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau	<i>Ulmus minor</i>	128175				LC	LC								20/07/2022
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	128268				LC	LC								20/07/2022
Molène blattaire, Herbe-aux-mites, Bouillon-mitier	<i>Verbascum blattaria</i>	128543				LC	LC								20/07/2022
Molène pulvérulente, Molène floconneuse	<i>Verbascum pulverulentum</i>	128633				LC	LC								20/07/2022
Verveine officinale, verveine sauvage	<i>Verbena officinalis</i>	128754				LC	LC								20/07/2022
Vigne cultivée, Vigne	<i>Vitis vinifera</i>	129968				LC	NAa								20/07/2022
Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	<i>Vulpia myuros</i>	130028				LC	LC								20/07/2022

**Légende :**

- **CD\_Nom** : Identifiant unique d'un taxon selon le Taxref en vigueur (version 15.0)
- **Protection nationale** : Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 20 janvier 1982)
- **Protection régionale** : Liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes selon le texte en vigueur (Arrêté du 19 avril 1988)
- **LRN/LRR** : Liste Rouge Nationale / Liste Rouge Régionale définissent un niveau de menace au niveau national et régional pour un taxon donné.
  - NAa = Naturalisée / Taxon non indigène
  - LC = Préoccupation mineure
  - DD = absences de données
- **Espèce déterminante** : Espèces déterminantes de Zones Naturelles d'intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- **SCAP** : Stratégie de Création des Aires Protégées
- **Critère de qualification** : Critères retenus à l'inscription d'un taxon en détermination ZNIEFF
- **Restriction biogéographique** : Exclusion d'une espèce déterminante ZNIEFF d'une aire biogéographique donnée
- **Statut EEE** : Critère d'invasibilité d'une espèce selon la liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes
- **ZH** : Espèces caractéristiques de zones humides selon l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement
- **ZIP** : Espèces végétales observées sur la Zone d'Implantation Potentielle
- **AEI** : Espèces végétales observées sur l'Aire d'Étude Immédiate

Annexe 2 : Planche photographique des espèces invasives observées sur le site d'étude



1. Érable sycomore, *Acer pseudoplatanus*
2. Arbre à papillons, *Buddleja davidii*
3. Brome purgatif, *Ceratochloa cathartica*

4. Vergerette du Canada, *Erigeron canadensis*
5. Laurier-sauce, *Laurus nobilis*
6. Vigne-vierge commune, *Parthenocissus inserta*

Crédits photos : ©V.Cornet, NCA Environnement 2022

Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude bibliographique (sources : OpenObs ; nature79, FAUNA, LPO86)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Accipitriformes	Autour des palombes	Accipiter gentilis	OpenObs - FAUNA	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	nature79	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Accipitriformes	Bondrée apivore	Pernis apivorus	OpenObs - nature79	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Accipitriformes	Busard cendré	Circus pygargus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Accipitriformes	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Accipitriformes	Busard pâle	Circus macrourus	nature79	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Accipitriformes	Buse variable	Buteo buteo	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Accipitriformes	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	OpenObs - nature79 - FAUNA	possible				-	DO / PN	EN	N	Patrimoniale	Très fort
Accipitriformes	Elanion blanc	Elanus caeruleus	OpenObs - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	NA	N	Patrimoniale	
Accipitriformes	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T	PN	LC	-	-	
Accipitriformes	Milan noir	Milvus migrans	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	LC	-	Patrimoniale	Modéré
Accipitriformes	Milan royal	Milvus milvus	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Ansériformes	Canard chipeau	Mareca strepera	OpenObs - nature79	-				-	-	EN	N	Patrimoniale	Modéré
Ansériformes	Canard colvert	Anas platyrhynchos	OpenObs - nature79 - FAUNA	probable				-	-	LC	-	-	
Ansériformes	Canard siffleur	Mareca penelope	OpenObs - nature79	-				-	-	LC	-	-	
Ansériformes	Canard souchet	Spatula clypeata	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	VU	N	Patrimoniale	Modéré
Ansériformes	Cygne tuberculé	Cygnus olor	OpenObs - nature79	-				-	PN	LC	-	-	
Ansériformes	Fuligule milouin	Aythya ferina	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	VU	N	Patrimoniale	Modéré
Ansériformes	Fuligule morillon	Aythya fuligula	OpenObs - nature79	-				-	-	CR	N	Patrimoniale	Fort
Ansériformes	Harle bièvre	Mergus merganser	OpenObs - nature79	-				-	PN	-	-	-	
Ansériformes	Oie cendrée	Anser anser	OpenObs - nature79	-				-	-	NA	N	Patrimoniale	
Ansériformes	Sarcelle d'été	Spatula querquedula	nature79	-				-	-	CR	N	Patrimoniale	Fort
Ansériformes	Sarcelle d'hiver	Anas crecca	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	EN	N	Patrimoniale	Modéré
Ansériformes	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	OpenObs - nature79	-				-	PN	LC	N	Patrimoniale	Faible
Apodiformes	Martinet noir	Apus apus	OpenObs - nature79 - LPO86	certaine				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Bucériformes	Huppe fasciée	Upupa epops	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	nature79	-				-	DO / PN	LC	N	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Bécasse des bois	Scolopax rusticola	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	EN	N	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	nature79	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Charadriiformes	Bécassine des marais	Gallinago gallinago	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	CR	N	Patrimoniale	Fort
Charadriiformes	Bécasseau variable	Calidris alpina	nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	-	-	-	
Charadriiformes	Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus	OpenObs - nature79	-				-	-	-	-	-	
Charadriiformes	Chevalier culblanc	Tringa ochropus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	-	-	-	
Charadriiformes	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	nature79	-				-	-	-	-	-	
Charadriiformes	Chevalier arlequin	Tringa erythropus	nature79	-				-	-	-	-	-	
Charadriiformes	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Charadriiformes	Chevalier gambette	Tringa totanus	nature79	-				-	-	VU	N	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Chevalier sylvain	Tringa glareola	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Combattant varié	Calidris pugnax	OpenObs - nature79	-				-	DO	-	-	-	
Charadriiformes	Courlis cendré	Numenius arquata	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	EN	N	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Goéland argenté	Larus argentatus	OpenObs - nature79	-				-	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Charadriiformes	Goéland brun	Larus fuscus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Charadriiformes	Goéland leucophée	Larus michahellis	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Charadriiformes	Guifette noire	Chlidonias niger	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	CR	N	Patrimoniale	Très fort
Charadriiformes	Grand Gravelot	Charadrius hiaticula	nature79 - FAUNA	-				-	PN	-	-	-	
Charadriiformes	Guifette moustac	Chlidonias hybrida	nature79	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Charadriiformes	Mouette mélanocéphale	Ichthyaeetus melanocephalus	nature79	-				-	DO / PN	CR	N	Patrimoniale	Très fort
Charadriiformes	Oedicnème criard	Burhinus oediconemus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Charadriiformes	Petit Gravelot	Charadrius dubius	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Charadriiformes	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO	-	-	-	
Charadriiformes	Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	nature79	-				-	-	-	-	-	
Charadriiformes	Sterne pierregarin	Sterna hirundo	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Charadriiformes	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	VU	N	Patrimoniale	Modéré
Charadriiformes	Tournepierre à collier	Arenaria interpres	nature79	-				-	PN	-	-	-	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	OpenObs - nature79	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Ciconiiformes	Cigogne noire	Ciconia nigra	nature79 - LPO86	-				-	DO / PN	NA	N	Patrimoniale	
Columbiformes	Pigeon biset domestique	Columba livia domestica	OpenObs - nature79	-				R / A / T / P	-	LC	-	-	
Columbiformes	Pigeon colombin	Columba oenas	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	EN	N	Patrimoniale	Modéré
Columbiformes	Pigeon ramier	Columba palumbus	NCA	-	5	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Columbiformes	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				-	-	VU	-	Patrimoniale	Faible
Columbiformes	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Coraciiformes	Guêpier d'Europe	Merops apiaster	nature79	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	-	Patrimoniale	Fort
Cuculiformes	Coucou gris	Cuculus canorus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Falconiformes	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Falconiformes	Faucon émerillon	Falco columbarius	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Falconiformes	Faucon hobereau	Falco subbuteo	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				-	PN	NT	N	Patrimoniale	Modéré
Falconiformes	Faucon kobez	Falco vespertinus	OpenObs - nature79	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Falconiformes	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	OpenObs - FAUNA	-				-	DO / PN	CR	N	Patrimoniale	Très fort
Galliformes	Caille des blés	Coturnix coturnix	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	-	VU	-	Patrimoniale	Faible
Galliformes	Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	OpenObs - nature79 - LPO86	probable				A / T	-	DD	-	-	
Galliformes	Perdrix grise	Perdix perdix	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T	-	DD	-	-	
Galliformes	Perdrix rouge	Alectoris rufa	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				A / T	-	DD	-	-	

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Gruiformes	Foulque macroule	Fulica atra	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	-	LC	-	-	
Gruiformes	Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	certaine				-	-	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Gruiformes	Grue cendrée	Grus grus	nature79 - LPO86	-				-	DO / PN	-	-	Patrimoniale	Modéré
Gruiformes	Râle d'eau	Rallus aquaticus	OpenObs	-				-	-	VU	N	Patrimoniale	Modéré
Otidiformes	Outarde canepetière	Tetrax tetrax	OpenObs - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	EN	N	Patrimoniale	Très fort
Passériformes	Accenteur mouchet	Prunella modularis	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Alouette des champs	Alauda arvensis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	-	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Alouette lulu	Lullula arborea	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	OpenObs - nature79	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Bergeronnette grise	Motacilla alba	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Bergeronnette printanière	Motacilla flava	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	OpenObs - nature79	-				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Bruant jaune	Emberiza citrinella	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	LPO86	-				-	DO / PN	EN	N	Patrimoniale	Très fort
Passériformes	Bruant proyer	Emberiza calandra	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Bruant zizi	Emberiza cirlus	OpenObs - nature79 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NCA	-	3	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Choucas des tours	Corvus monedula	NCA	-	15	AEI	A / T / P	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Cochevis huppé	Galerida cristata	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Corbeau freux	Corvus frugilegus	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Corneille noire	Corvus corone	OpenObs - nature79 - FAUNA	probable				R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Fauvette des jardins	Sylvia borin	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Fauvette grisette	Sylvia communis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	certaine				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	NCA	-	5	AEI	P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Gobemouche gris	Muscicapa striata	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Fauvette pitchou	Sylvia undata	nature79	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Passériformes	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	NCA	-	3	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	RE	-	-	
Passériformes	Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	LC	N	Patrimoniale	Modéré
Passériformes	Grive draine	Turdus viscivorus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				-	-	NT	-	Patrimoniale	Très faible

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Passériformes	Geai des chênes	Garrulus glandarius	OpenObs - nature79 - FAUNA	probable				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Grive litorne	Turdus pilaris	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	-	-	-	-	
Passériformes	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Grive mauvis	Turdus iliacus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	-	-	-	-	
Passériformes	Grive musicienne	Turdus philomelos	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	NCA	-	9	ZP	A / T	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	NT	N	Patrimoniale	Modéré
Passériformes	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	NCA	-	4	ZP	A / T / (R)	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	-	-	
Passériformes	Locustelle tachetée	Locustella naevia	nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	NCA	certaine	3	ZP	T / P	A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Merle à plastron	Turdus torquatus	nature79	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Merle noir	Turdus merula	NCA	-	1	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange huppée	Lophophanes cristatus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Mésange charbonnière	Parus major	NCA	-	2	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Mésange noire	Periparus ater	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Moineau friquet	Passer montanus	nature79	-				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Moineau soulcie	Petronia petronia	nature79	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Mésange nonnette	Poecile palustris	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Moineau domestique	Passer domesticus	NCA	-	21	ZP	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Pie bavarde	Pica pica	NCA	-	2	ZP	A / T / P	R / A / T / P	-	LC	-	-	
Passériformes	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Pinson du nord	Fringilla montifringilla	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	PN	-	-	-	
Passériformes	Pipit à gorge rousse	Anthus cervinus	nature79	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Pipit des arbres	Anthus trivialis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Pipit farlouse	Anthus pratensis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pouillot ibérique	Phylloscopus ibericus	nature79	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	nature79	probable				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				R / A / T / P	PN	LC	-	-	

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Passériformes	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Roitelet huppé	Regulus regulus	OpenObs - nature79 - FAUNA	possible				A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Passériformes	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Sizerin flammé	Acanthis flammea	OpenObs - nature79	-				-	PN	-	-	-	
Passériformes	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	nature79	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	NCA	-	4	ZP	R / A / T / P	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Serin cini	Serinus serinus	NCA	-	2	AEI	A / T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	PN	EN	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Tarier des prés	Saxicola rubetra	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	PN	CR	N	Patrimoniale	Fort
Passériformes	Sittelle torchepot	Sitta europaea	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	OpenObs - nature79 - LPO86	-				A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Passériformes	Tarin des aulnes	Spinus spinus	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	-	-	-	
Passériformes	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	NCA	-	1	ZP	A / T / P / (R)	R / A / T / P	PN	LC	-	-	
Passériformes	Verdier d'Europe	Chloris chloris	NCA	probable	1	AEI	T / P	R / A / T / P	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Pélécaniformes	Aigrette garzette	Egretta garzetta	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				-	DO / PN	LC	N	Patrimoniale	Modéré
Pélécaniformes	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Pélécaniformes	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Pélécaniformes	Grande Aigrette	Ardea alba	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	NA	N	Patrimoniale	
Pélécaniformes	Héron cendré	Ardea cinerea	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	N	Patrimoniale	Faible
Pélécaniformes	Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	LC	N	Patrimoniale	Faible
Pélécaniformes	Héron pourpré	Ardea purpurea	nature79	-				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Piciformes	Pic épeichette	Dendrocopos minor	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	possible				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Piciformes	Pic mar	Dendrocopos medius	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	DO / PN	NT	N	Patrimoniale	Fort
Piciformes	Pic noir	Dryocopus martius	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	probable				-	DO / PN	VU	N	Patrimoniale	Très fort
Piciformes	Pic épeiche	Dendrocopos major	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Piciformes	Torcol fourmilier	Jynx torquilla	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort
Piciformes	Pic vert	Picus viridis	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				A / T / P	PN	LC	-	-	
Podicipediformes	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	OpenObs - nature79	-				-	PN	LC	-	-	
Podicipediformes	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Psittaciformes	Perruche à collier	Psittacula krameri	OpenObs - nature79	-				-	-	-	-	-	
Psittaciformes	Calopsitte élégante	Nymphicus hollandicus	nature79	-				-	-	-	-	-	
Psittaciformes	Perruche ondulée	Melopsittacus undulatus	OpenObs - nature79	-				-	-	-	-	-	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	OpenObs - nature79 - FAUNA	-				-	PN	NT	-	Patrimoniale	Très faible
Strigiformes	Chouette hulotte	Strix aluco	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	PN	LC	-	-	

Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre d'un projet de déconstruction d'un ensemble immobilier divers  
EPFNA – Centre-bourg de la Ferrière-en-Parthenay (79)

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source	Statut nicheur sur la commune	Effectif contacté	Zone d'observation	Utilisation constatée	Utilisation possible du site	Statut réglementaire	LRR	Déterminance ZNIEFF	Espèce patrimoniale	Enjeu espèce
Strigiformes	Effraie des clochers	Tyto alba	OpenObs - nature79 - LPO86 - FAUNA	-				R / A / T / P	PN	VU	-	Patrimoniale	Faible
Strigiformes	Hibou des marais	Asio flammeus	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	DO / PN	CR	N	Patrimoniale	Très fort
Strigiformes	Hibou moyen-duc	Asio otus	OpenObs - nature79 - LPO86	-				-	PN	LC	-	-	
Strigiformes	Petit-duc scops	Otus scops	OpenObs - nature79	-				-	PN	VU	N	Patrimoniale	Fort

**Légende :**  
**En vert** : Les espèces observées sur le site lors de la prospection.  
**Source** : OpenObs = Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces ; nature79 : site collaboratif du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de Deux-Sèvres Nature environnement (DSNE) (<https://www.nature79.org/>) ; Portail FAUNA = Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine ; LPO86 = données d'occurrence concernant les communes de l'Aire d'étude bibliographique (<http://viennelpo.fr>) ; NCA = espèces contactées sur le terrain lors de l'inventaire effectué.  
Statut nicheur nature79 sur la commune : statut nicheur qui concerne la commune de La Ferrière-en-Parthenay.  
Zone d'observation : ZP = zone de projet ; AEI = Aire d'étude immédiate (observation en dehors de la ZP).  
Utilisation : R = reproduction ; A = alimentation ; T = transit ; P = individu posé ou pouvant se poser sur site.  
Statut réglementaire : PN = espèce protégée au niveau national ; DO = espèce protégée au niveau européen.  
LRR : Statut de l'espèce sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; CR = En danger critique ; RE = Eteinte au niveau régional  
Déterminance ZNIEFF : Statut de déterminance de l'espèce pour l'élaboration de Zones Naturelles d'intérêt écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) issu de la liste (Poitou-Charentes Nature, 2018) = N : espèce déterminante nicheuse

Annexe 4 : Rapport de pré-localisation des zones humides (EPFNA – Agence SCALE)



## Pré-localisation de zones humides

Sur le site de l'ancienne entreprise de transport sis

Rue de la Mairie à La Ferrière-en-Parthenay

Dans le cadre de l'étude de faisabilité relative au projet « cœur de bourg »

Rapport d'étude  
Septembre 2021



Agence SCALE 49 rue du Pont de la ville 85500 Les Herbiers

### Table des matières

1. Contexte, objectifs de l'étude et mise en œuvre.....	3
1.1 Définition et réglementation.....	3
1.2 Objectif de l'étude.....	4
1.3 Méthodologie .....	5
2. Descriptif du site .....	8
2.1 Périmètre et situation.....	8
2.2 Topographie.....	9
2.3 Géologie .....	10
2.4 Hydrographie .....	11
3. Pré-localisation de zones humides .....	12
3.1 Bibliographie.....	12
3.2 Synthèse de la bibliographie.....	13
3.3 Inventaire floristique .....	13
3.4 Inventaire pédologique .....	16
4. Conclusion .....	18

## 1. Contexte, objectifs de l'étude et mise en œuvre

### 1.1 Définition et réglementation

#### 1.1.1 Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des espaces naturels recouverts d'eaux peu profondes ou seulement imprégnés d'eau de manière permanente ou temporaire. Elles se rencontrent dans de nombreux paysages caractéristiques, tels que les estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, etc.

L'eau est le facteur déterminant des milieux humides, tant pour leur fonctionnement que pour la vie animale et végétale qui s'y développe. La submersion des terres, la salinité de l'eau (douce, saumâtre ou salée) et la composition en matières nutritives subissent des fluctuations journalières, saisonnières ou annuelles, qui dépendent des conditions climatiques, de la localisation de la zone au sein du bassin hydrographique et du contexte géomorphologique (géographie, topographie).

La richesse écologique au sein des milieux humides est souvent exceptionnelle, on leur attribue par conséquent de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés écosystémiques). Enfin, en plus de constituer des réservoirs de biodiversité importants, les zones humides jouent également un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration de l'eau.

#### 1.1.2 Règlementation au 28 avril 2022

##### Art. L.211-1 du code français de l'environnement :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

##### Art. R.211-108 du code français de l'environnement :

« I.-Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II.-La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

III.-Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.

IV.-Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales. »

##### Art. 3 de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :

« Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante ».

### 1.2 Objectif de l'étude

Dans l'éventualité d'avoir un impact sur l'eau ou un milieu aquatique, le site du projet « cœur de bourg » lancé par la commune de la Ferrière-en-Parthenay, doit au préalable faire l'objet d'une étude de pré-localisation de zones humides. A préciser que l'emprise du projet ne couvre qu'un seul cours d'eau, cela sera précisé dans la partie descriptive du site.

L'étude consiste donc à réaliser un diagnostic écologique en vue de l'aménagement d'une friche, anciennement zone de parking, d'entrepôt et de stockage de l'entreprise de transport sis, en un nouveau quartier qui comprendra des zones d'habitations, des places, une coulée verte et un plateau sportif entre autres. La délimitation de la zone humide, se fera par l'utilisation conjointe des critères pédologiques et floristiques (en référence à l'arrêté du 24 juin 2008 et à l'annexe 0 de sa circulaire du 18 janvier 2010, ainsi qu'à la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides).

L'étude se basera sur l'emprise du projet « cœur de bourg » par l'application des critères pédologique et de végétation en vigueur.

Il s'agit donc (2 si 1 vérifié) :

1. De localiser et d'identifier les zones humides ;
2. Le cas échéant :
  - 2.2 De les délimiter précisément (pédologie et flore) et de les cartographier ;

2.3 De les caractériser sur le plan écologique.

2.4 D'élaborer un cahier de recommandation pour leur préservation.

### 1.3 Méthodologie

#### 1.3.1 Bibliographie, état des lieux

Cette phase précède la phase de terrain, son objectif est de réaliser un bilan des connaissances existantes sur la zone considérée. Pour se faire, seront consultées :

- les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- les documents d'urbanisme relatifs à l'environnement qui s'appliquent à La Ferrière-en-Parthenay :
  - le SCOT du pays de Gâtine,
  - le SAGE Clain
- les géoportail et géoportail de l'urbanisme pour le support cartographique ;
- d'autres rapports d'études consultables.

#### 1.3.2 Relevés de terrains / Inventaire flore

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise la liste des habitats et espèces caractéristiques des zones humides. Ce sont ainsi 801 espèces et 584 habitats du territoire national qui sont déterminés comme humides ou humides pour partie.

L'inventaire de la flore porte sur les plantes supérieures (phanérogames et cryptogames vasculaires). Il est effectué pendant la période de végétation active (printemps, été et début d'automne). La présence de végétation hygrophile (espèces indicatrices de milieux humides), recouvrant plus de 50 % d'une entité homogène.

La liste des plantes indicatrices de zones humides peut se trouver dans le tableau A de l'annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000019151510>

#### 1.3.3 Relevés de terrains / Inventaire sol

L'étude du caractère humide ou non d'un sol repose sur la recherche de « traces d'hydromorphie », témoignant de la présence permanente ou intermittente d'eau au niveau de ce sol.

La présence d'eau dans le sol entraîne des réactions physico-chimiques (oxydoréduction du fer...) que l'on peut observer visuellement en effectuant un sondage à la tarière.

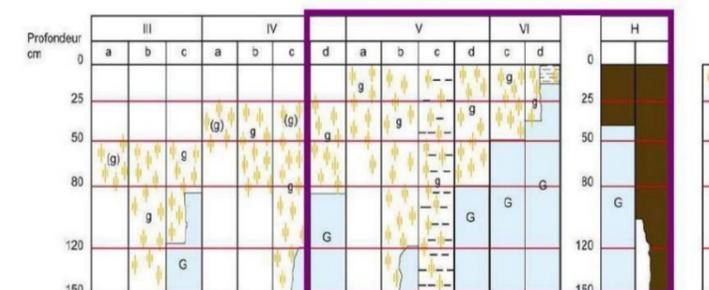
Les sondages pédologiques seront réalisés à l'aide d'une tarière manuelle sur des secteurs homogènes du point de vue des conditions mésologiques. La profondeur des sondages sera à minima de 0,50 m et à maxima de 1,00 m.

A noter que les conditions du milieu peuvent parfois rendre le sondage impossible jusqu'à cette profondeur : atteinte de la roche mère, de produits d'altération grossiers (cailloux, galets) ou de systèmes racinaires développés.

Les sols des zones humides correspondent :

- aux **histosols** (classe H du GEPPA), qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ;
- aux **réductisols** (classes VI du GEPPA), qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductibles débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol ;
- aux autres sols caractérisés (classes IV & V du GEPPA) par :
  - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur
  - des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductibles apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.

Classe d'hydromorphie GEPPA selon arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009

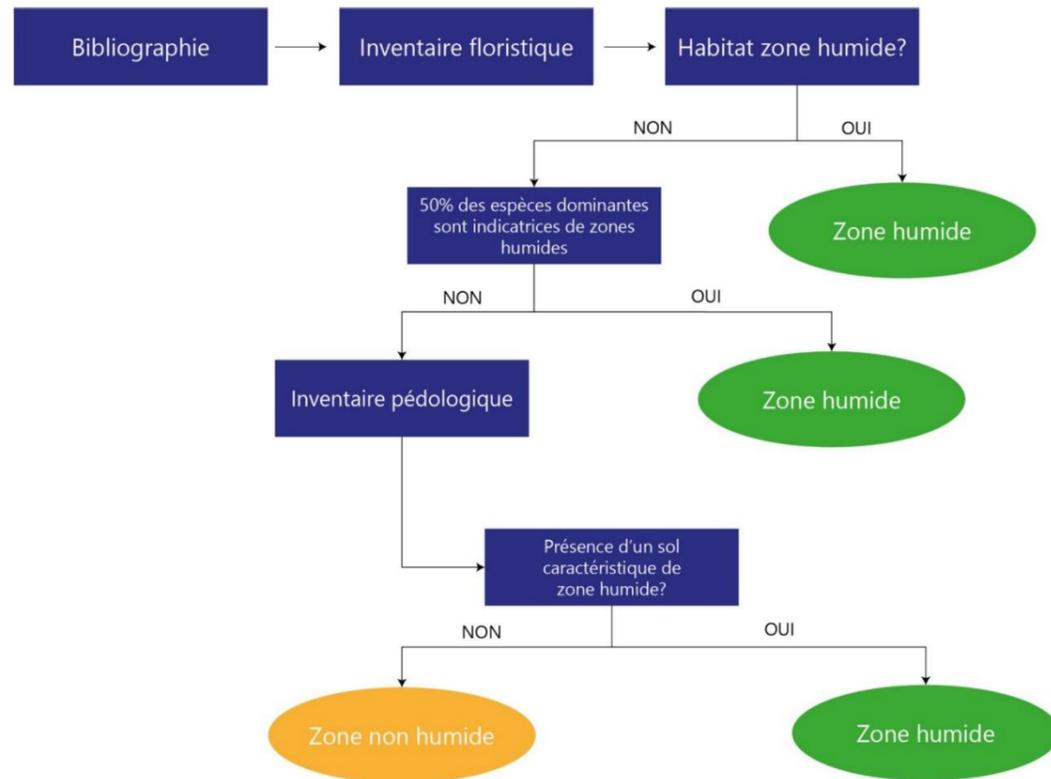


Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)			
(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)	
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)	
G	horizon réductique	(gley)	
H	Histosols	R Réductisols	
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)		

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

  Types de sols caractérisant des zones humides

1.3.4 Logigramme méthodologie



2. Descriptif du site

2.1 Périmètre et situation

Le site d'étude se trouve en plein cœur du bourg de La Ferrière-en-Parthenay, dans une friche appartenant anciennement à une entreprise de transport. La zone est limitée à l'Ouest par un terrain de football, au Nord, au Sud et à l'Est par des habitations, l'ancienne usine de transport et la salle des fêtes.

L'emprise du projet « cœur de bourg » est d'environ 37 000 m<sup>2</sup> (3,7 ha), l'espace considéré pour la pré-localisation de zones humides représente environ 32% de l'emprise totale, soit 11 855 m<sup>2</sup> (1,2 ha).

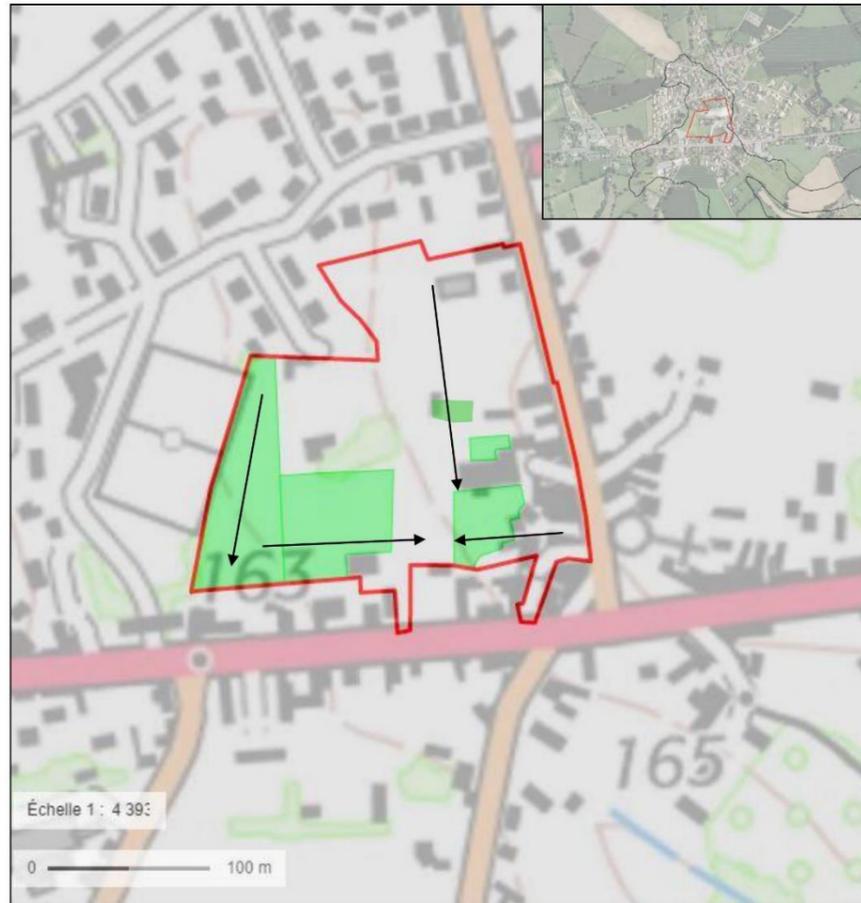


- Périmètre « cœur de bourg »
- Surface à l'étude zones humides

Source : Géoportail

## 2.2 Topographie

Le site d'étude présente une topographie peu marquée, avec des altitudes variant entre 166 m NGF sur son flanc Est et 160 m NGF au niveau du terrain de football à l'Ouest. Les pentes sont comprises entre 2 et 1 % en moyenne.

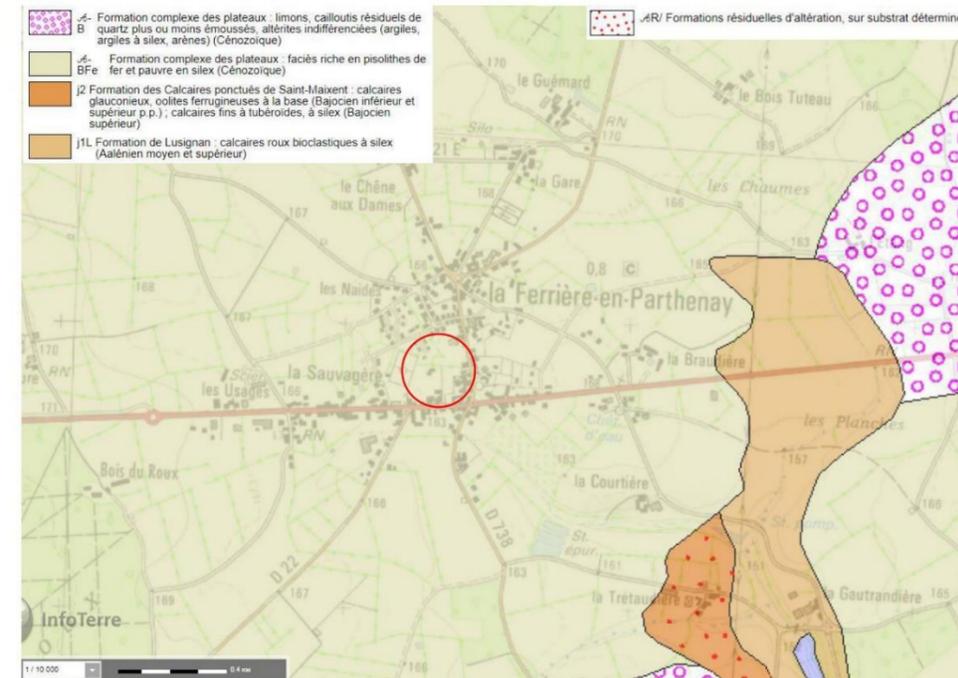


—> Orientation des pentes

Source : BDTopo – IGN Géoservices - Géoportail

## 2.3 Géologie

L'étude de la carte géologique vectorisée au 1/10 000 montre que le site repose sur un plateau complexe riches en pisolithes de fer et pauvre en silex. Ceci suggère une formation du sous-sol assez récente au temps géologique (Cénozoïque).

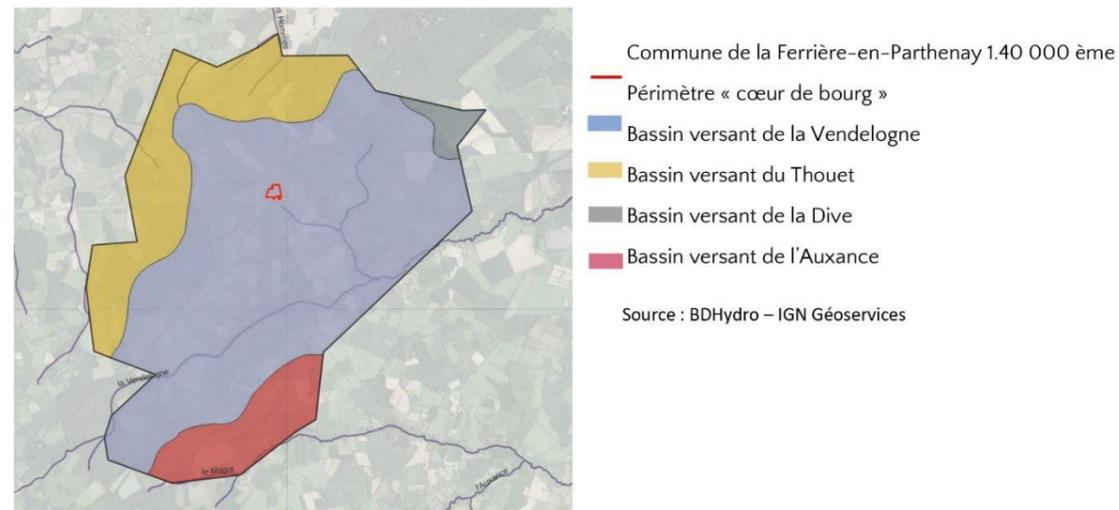


## 2.4 Hydrographie

La Ferrière-en-Parthenay s'inscrit dans 4 bassins versants :

- la Dive au Nord-Est ;
- le Thouet à l'Ouest et au Nord ;
- l' Auxance au Sud ;
- La Vendelogne au centre, sur la quasi-totalité de la commune.

La Vendelogne inscrit de manière indirecte la commune dans le bassin versant du Clain, situé à 30 km à l'Est du site, celle-ci étant un de ses affluents.

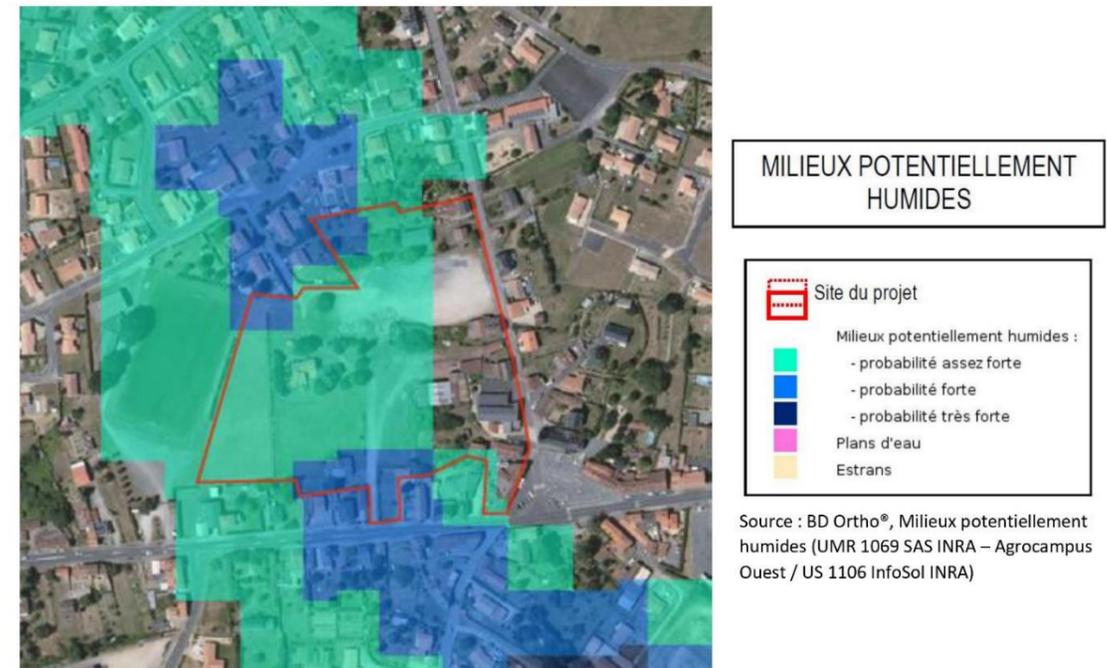


La commune est traversée par un petit cours d'eau qui pourrait être la source d'une certaine humidité. Cependant ce dernier est busé sur l'entièreté de l'emprise du projet.

## 3. Pré-localisation de zones humides

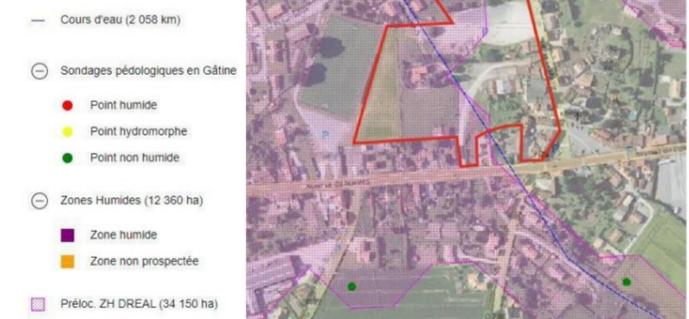
### 3.1 Bibliographie

- La pré-localisation des zones humides en France, réalisée par l'INRA et l'Agro-campus Ouest de Rennes, classe une grande partie du site du projet « centre bourg » en milieu potentiellement humide, avec les probabilités forte et assez forte.

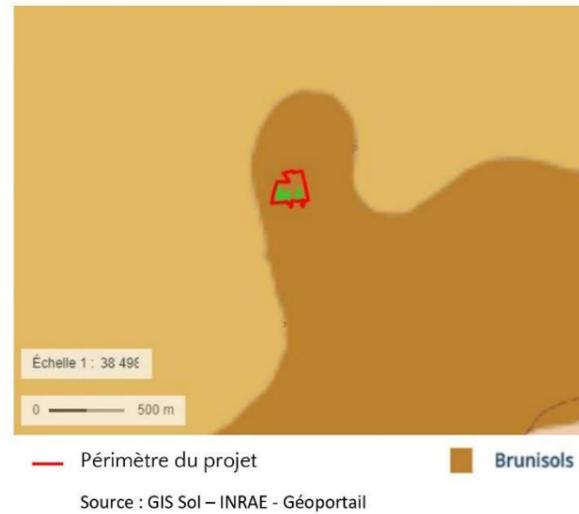


La communauté de communes du pays de Gâtine a également réalisé une carte de pré-localisation de zones humides. Le cadrillage violet indique la possibilité de retrouver ce type de milieux dans l'aire du projet. Cette dernière carte coïncide avec la précédente.

Source : sig-gatine.net



Le sol de la zone d'étude est qualifié de brunisol. Ces derniers se distinguent par des horizons relativement peu différenciés (textures et couleurs similaires). Ils ont la caractéristique d'être non calcaires. Ce type de sol n'est pas considéré comme indicateur de zones humides.



### 3.2 Synthèse de la bibliographie

L'exploitation des documents traitant le sujet des zones humides dans le secteur de la Ferrière-en-Parthenay ne permet pas de statuer sur une réelle présence ou non de ce milieu. La modélisation réalisée par l'INRAE et Agrocampus-Ouest corrobore la cartographie faite par la DREAL. A cette lecture, il est pertinent de penser que certaines zones du secteur sont probablement humides. Une dernière carte, produite également par une équipe de l'INRAE, met en évidence la nature des sols de la commune. Un brunisol se retrouve dans le périmètre du projet « cœur de bourg », non caractéristique des zones humides.

Les données de terrain doivent permettre d'ajuster cette première approche documentée.

### 3.3 Inventaire floristique

Le site est hautement anthropisé. On y retrouve des hangars, une cuve, une piste de VTT en terre ainsi qu'une vaste aire de parking non formalisée. La végétation compose le reste de la zone d'étude. On y trouve des haies, des prairies, un verger diffus ou encore de la friche. La carte qui suit resseme les espèces rencontrées lors de la phase terrain. **En gras les espèces indicatrices de zones humides.**



**1:** Frêne (*Fraxinus excelsior*), Thuya (*Thuja occidentalis*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Cerisier (*Prunus cerasus*), Sureau (*Sambucus nigra*), Ronces (*Rubus fruticosus*), Eglantier (*Rosa canina*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*).

**2:** Arbre à Papillons (*Buddleia davidii*), Vigne (*Parthenocissus* sp.), Ronces (*Rubus fruticosus*), Orties (*Urtica dioica*), Laurier sauce (*Laurus nobilis*), Sureau (*Sambucus nigra*), Cotoneaster sp.

**3:** Poirier (*Pyrus communis*), Pommier (*Malus domestica*), Prunier (*Prunus domestica*), Epicea (*Picea abies*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Ronces (*Rubus fruticosus*).

**4:** Eglantier (*Rosa canina*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Ronces (*Rubus fruticosus*).

**5:** Noisetier (*Corylus avellana*), **Peuplier noir (*Populus nigra*)**, Cerisier (*Prunus cerasus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Ronces (*Rubus fruticosus*).

**6:** Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), **Bourdaine (*Frangula dodonei*)**, Erable champêtre (*Acer campestre*).

Aucune espèce indicatrice de zones humide n'a été identifiée, à l'exception de la Bourdaine (*Frangula dodonei*) et du Peuplier noir (*Populus nigra*), mais les deux de manière très ponctuelle (recouvrement inférieur à 5%).

□ **La zone d'étude ne présente ainsi aucune zone humide au regard du critère floristique.**



ZONE 2



ZONE 2



ZONE 3



ZONE 4



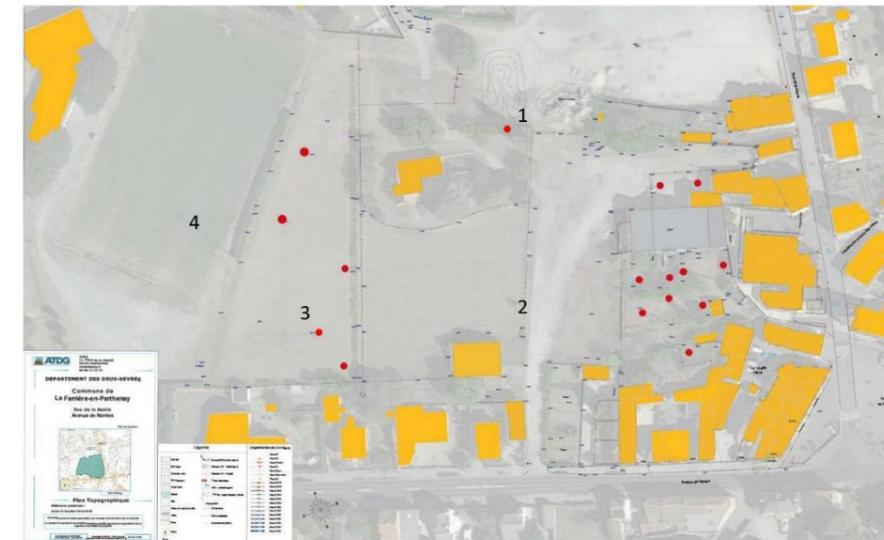
ZONE 4



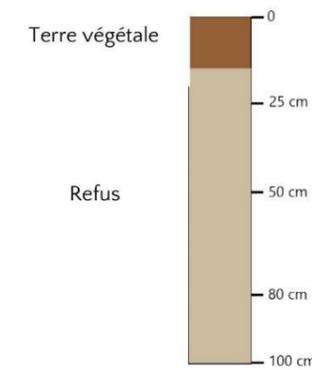
ZONE 5

### 3.4 Inventaire pédologique

L'analyse floristique ne permettant pas de conclure sur le caractère humide de l'aire d'étude, 16 sondages à la tarière ont été réalisés en complément.



Profil des sondages :



L'analyse pédologique s'est révélée homogène sur la totalité de la zone d'étude ;  
Le carottage a été rendu difficile par le caractère très friable du sol. Le refus de tarière débute à une profondeur comprise entre 5 et 10 cm en moyenne ;  
Un seul horizon très fin a pu être identifié, comme étant de la terre végétale dépourvue de traces réductiques ou rédoxiques.

**Au regard du critère pédologique de la zone d'étude, aucune zone humide n'a pu y être identifiée.**



Sondage 1



Sondage 2



Sondage 3



Sondage 4

#### 4. Conclusion

Dans un souci de protection de l'environnement et de respect de la réglementation en vigueur, l'étude de faisabilité « cœur de bourg » est accompagnée d'un travail de pré-localisation d'éventuelles zones humides au sein de son périmètre.

L'étude a consisté en un travail de documentation suivi d'une reconnaissance floristique et pédologique sur le terrain. Les zones humides se caractérisent par la présence d'une végétation et de sols spécifiques, clés de leur identification.

La Ferrière-en-Parthenay est localisée dans le pays de gâtine où les landes et les marécages sont fortement représentés. Ce territoire est recouvert à 7% de zones humides, il est donc vraisemblable de pouvoir en rencontrer dans la commune.

Pourtant, les reconnaissances floristiques et pédologiques permettent d'écarter la présence de potentielles zones humides sur l'emprise de projet « cœur de bourg ». Ce dernier n'aura donc pas d'incidence sur ce type de milieu.